



communauté
de l'auxerrois



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Entre

Le **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Auxerrois**,
représentée par son président, Crescent MARAULT,

Et

L'État,
représenté par le préfet du département de l'Yonne,
délégué territorial de l'ANCT,
en la personne de M. Henri PRÉVOST,

Et

Le **Conseil départemental de l'Yonne**,
représenté par son président, Patrick GENDRAUD,

Il est convenu ce qui suit.

Table des matières

1. Préambule	3
2. Objet du Contrat de relance et de transition écologique	5
Article 1 ^{er} : Engagement général des parties	6
3. Gouvernance du présent contrat	7
Article 2 : Comité de pilotage et Comité technique.....	7
Article 3 : Outils de suivi et d'évaluation du CRTE	8
Article 4 : Entrée en vigueur et durée du CRTE.....	8
Article 5 : Evolution et mise à jour du CRTE.....	9
Article 6 : Résiliation du CRTE	9
Article 7 : Traitement des litiges.....	9
Article 8 : Communication	9
4. Contexte territorial.....	10
4.1 Géographie, population : territoire à forte dominante rurale dont l'âge moyen de la population augmente	10
4.2 Principaux équipements et services à la population : une couverture inégalement répartie sur le territoire	14
4.3 Un réseau de déplacements diversifié mais à développer	17
4.4 Un tissu économique local dynamique mais concentré par pôles	19
4.5 Documents de planification, documents contractuels : un territoire engagé dans de nombreuses démarches.....	20
5.1 Etat des lieux écologiques du territoire	26
5.2 Diagnostic territorial (atouts, faiblesses, opportunités, menaces)	50
5.3 Les enjeux en matière de cohésion territoriale et de transition écologique	55
5.4 Les grandes orientations stratégiques du projet de territoire	56
5.5 Le plan d'action déclinant les orientations d'aménagement à l'horizon 2026.....	60
Annexe 0 : Ensemble des opérations communiquées à ce jour sur le territoire du PETR du Grand Auxerrois	62
Annexe 1 : Liste des opérations matures structurantes concourant à la transition écologique et à la cohésion des territoires pour 2022	63
Annexe 2 : Indicateurs de suivi de l'état des lieux écologique du territoire	64
Annexe 3 : Tableau de bord du CRTE	66
Annexe 4 : Modèle de fiche action type	67
Annexe 5 : Principaux enjeux du point de vue de l'État en matière de transition écologique sur le territoire du PETR du Grand Auxerrois.....	69

1. Préambule

Lors de la déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, du 15 juillet 2020, le Premier ministre, Monsieur Jean CASTEX a annoncé que « *d'ici la fin de 2021, tous les territoires – les intercommunalités en milieu rural ou périurbain – les communes ou les agglomérations dans les zones urbaines – devront être dotées de contrats de relance et de développement écologique avec des plans d'action concrets, chiffrés, mesurables* ».

Alors que l'année 2020 restera marquée par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et sa durée, l'État et les collectivités ont mis en œuvre de nombreuses mesures pour en limiter les effets. Ainsi, un plan d'urgence de 470 milliards d'euros a été déployé en mars 2020 afin de préserver le pouvoir d'achat et l'emploi des Français. La mise en œuvre de ces mesures d'urgence a constitué une première réponse.

Après l'indispensable sauvegarde du tissu économique, le gouvernement a décidé d'engager un plan de relance d'une ampleur historique. Avec ses 100 milliards d'euros, le plan France Relance est quatre fois plus important que celui qui avait été mis en place à la suite de la crise de 2008. Son objectif est de revenir le plus rapidement possible au niveau de richesse d'avant crise. Ce plan constitue une deuxième réponse, complétée par la territorialisation de ce plan, gage d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion. La territorialisation, troisième réponse à la crise que nous connaissons, permettra d'accompagner les dynamiques territoriales et rendra possible la consommation efficace des crédits.

À cet effet, la circulaire n°6231/SG du premier ministre du 20 novembre 2020 a prévu, dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un **projet de relance et de transition écologique** à court, moyen et long termes, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État. Au niveau régional, ont été signés, le 5 février 2021, entre l'État et la Région Bourgogne-France-Comté l'accord stratégique sur les orientations du prochain contrat de plan État-Région 2021-2027 et l'accord de relance pour 2021-2022.

L'État et la Région s'engageant pour environ 2,75 milliards d'euros de financement.

Ces deux accords constituent la base d'élaboration du Contrat de plan État Région (CPER) qui sera formalisé début 2022 selon neuf priorités thématiques et qui comportera un volet cohésion des territoires qui a pour ambition d'accompagner les projets de territoire tout en déclinant la mise en œuvre des orientations nationales et régionales.

Ce volet « cohésion des territoires » doit ainsi accompagner, à l'échelle infra-départementale, les dynamiques de développement local durables en s'adossant à un projet stratégique territorial cohérent avec les priorités conjointes de l'État et de la Région cadrées plus particulièrement par le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

La circulaire citée *supra* fixe les objectifs en termes d'élaboration et de contenu des Contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Dans cette perspective, les collectivités sont invitées à conclure un **Contrat de relance et de transition écologique** (CRTE) avec l'État, lequel poursuit trois finalités :

- **(i) Contribuer à la réussite du Plan de Relance** dans les territoires en impliquant toutes les collectivités.
- **(ii) Accompagner, sur la durée du mandat communautaire (2020-2026), la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité** engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale, avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture, etc.). Le CRTE s'inscrira en parfaite cohérence avec la stratégie régionale du SRADDET et avec l'ensemble des schémas de cohérence territoriale et plans locaux d'urbanisme.
- **(iii) Traduire un nouveau cadre de dialogue entre l'Etat et les collectivités** illustrant une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.

La vision de long-terme de ces contrats repose sur la capacité à développer la résilience des territoires face aux crises, qu'elles soient sanitaires, économiques, sociales ou climatiques et de conforter l'évolution vers une économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire.

Afin d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE, les représentants de l'État, des collectivités territoriales signataires et du PETR du Grand Auxerrois mettent en place une **gouvernance** conjointe précisée au chapitre 3 du présent accord.

2. Objet du Contrat de relance et de transition écologique

Le présent contrat exprime et consacre l'ambition commune des parties d'apporter une réponse puissante aux conséquences de la crise à court, moyen et long terme, en portant de manière renforcée et différenciée l'ensemble des **politiques de cohésion territoriale** tout en plaçant au cœur de leurs actions l'objectif de **transition écologique**.

Les parties s'engagent à ce que le PETR du Grand Auxerrois soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences propres ou des compétences des intercommunalités et des communes qui la composent, un contrat de relance et de transition écologique construit à partir des besoins du territoire.

Sur ces principes, les parties conviennent de mesures qu'elles comptent mettre en œuvre de manière rapide et efficiente pour démultiplier l'effet de levier des financements publics, au travers notamment de cofinancements sur des projets majeurs du PETR du Grand Auxerrois.

Ces cofinancements pourront être portés par des crédits issus d'une dotation ordinaire ou exceptionnelle (DSIL, DETR), de tout autres fonds, dotations ou dispositifs de l'Etat, et ou de tout autre ligne de financement dédiée au Plan de Relance. Ils pourront également être abondés par des crédits du volet territorial des fonds européens et des CPER, ainsi que par la participation financière d'autres partenaires via leurs propres dispositifs de financement.

Les annexes n°0 et n°1 listent l'ensemble des projets remontés sur le territoire à date, ainsi que les projets matures prévus pour un démarrage en 2022 sur le territoire du PETR. Il y figure également les fiches opérations synthétisant les principales opérations matures structurantes connues à ce jour et susceptibles de faire l'objet d'une demande de cofinancement dès 2022. La liste des opérations matures et les fiches correspondantes seront actualisées chaque année par voie d'avenant, constituant ainsi la « maquette financière annuelle prévisionnelle », du contrat.

Enfin, les parties s'engagent également à participer au déploiement du Plan de relance en accompagnant les projets de relance mis en œuvre sur le territoire par d'autres acteurs que ceux identifiés dans le présent accord, qu'il s'agisse d'opérateurs publics, d'acteurs associatifs ou économiques, dans le cadre de leurs stratégies respectives en faveur de la relance, et selon un principe de solidarité territoriale.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans le CRTE pourront être adaptés à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions de mise en œuvre du plan de relance (*cf. article 5*).

Article 1^{er} : Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du présent Contrat de relance et de transition écologique, notamment en favorisant la mise en œuvre des actions qui y sont d'ores et déjà inscrites, ainsi qu'en accompagnant la réalisation des projets qui correspondent aux axes du Projet de territoire (*cf. chapitre 5*).

En particulier :

→ **L'État** s'engage :

- ↪ **(i)** à désigner au sein de ses services un référent départemental chargé de coordonner l'instruction et le suivi des projets ;
- ↪ **(ii)** à étudier le possible co-financement des actions, inscrites dans le périmètre du présent contrat, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles ;
- ↪ **(iii)** à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés en tant que de besoin ;
- ↪ **(iv)** à faciliter l'accès des Collectivités bénéficiaires à l'offre de service de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

→ Le **PETR du Grand Auxerrois** s'engage :

- ↪ **(i)** à mettre en place des relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires du CRTE ;
- ↪ **(ii)** à assurer le portage du CRTE par un chef de projet à la thématique de contractualisation au sein du PETR du Grand Auxerrois ;
- ↪ **(iii)** à rédiger un Projet de territoire basé sur un diagnostic, intégrant un état des lieux écologique, des orientations stratégiques et un plan d'actions phasé et territorialisé sur la temporalité de l'actuelle mandature (2020 – 2026) ;
- ↪ **(iv)** à intégrer les enjeux et objectifs de la transition écologique au sein de ce projet ;
- ↪ **(v)** à veiller à l'association des forces vives du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet cité *supra*.

→ Le **Conseil départemental de l'Yonne** s'engage

- ↪ **(i)** à désigner au sein de son administration un service référent chargé de coordonner l'instruction et le suivi des projets relevant de ses compétences ;

- ↪ (ii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le périmètre du présent contrat, qui seraient éligibles aux dispositifs qu'il a adoptés, en particulier dans le domaine de l'accès aux services publics et de santé, de tourisme, de numérique et plus généralement, les projets relevant d'une stratégie d'amélioration de l'attractivité du territoire ;
- ↪ (iii) à faciliter l'accès des Collectivités bénéficiaires à son offre d'ingénierie territoriale dans le respect du cadre d'exercice de ses compétences et des décisions de son assemblée délibérante.

3. Gouvernance du présent contrat

Article 2 : Comité de pilotage et Comité technique

Le **Comité de pilotage**, est (co)présidé par :

Crescent MARAULT, président du PETR du Grand Auxerrois, ou son représentant ;
et

Le préfet du département de l'Yonne ;

Il regroupe des représentants de l'exécutif et des services concernés de chacune des collectivités signataires du présent contrat.

L'Etat représenté par le préfet de département (délégué territorial de l'ANCT) ou son représentant, y participe nécessairement.

Les partenaires financiers et/ou techniques (ADEME, CEREMA, Banque des territoires) ainsi que tout autre établissement public ou opérateur mobilisé à l'appui du CRTE, y sont invités et représentés.

Il se réunira au moins 1 fois par an et pourra se réunir de manière exceptionnelle au moins 15 jours après que l'ordre du jour aura été communiqué à l'ensemble de ses membres, dès que la situation l'exigera pour :

- Veiller en détail au **bon déroulement des actions** prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage afin de proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Étudier et statuer sur les **propositions d'évolutions** du CRTE.
- Valider l'**évaluation annuelle du CRTE** sur la base des indicateurs de suivi définis (cf. annexe 2).

Le **Comité technique** sera formé par une émanation de chacun des membres du Comité de pilotage. Sous la présidence d'un chef de projet CRTE, il aura vocation à :

- **Préparer** les séances du Comité de pilotage ;
- **Animer** la démarche de Projet de territoire ;
- **S'assurer** de la production de l'évaluation annuelle du CRTE ;
- **Coordonner** la mise en œuvre du plan d'action.

Des **équipes-projet** auront également vocation à se former, sous l'animation du chef de projet CRTE de la Collectivité bénéficiaire, en fonction de la spécificité des projets à porter. Elles auront vocation à réunir l'ensemble des intervenants techniques, financiers, réglementaires et administratifs d'une opération afin d'en assurer la bonne exécution.

Article 3 : Outils de suivi et d'évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des différentes orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs, etc.), cf. annexe n°3.

Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de la collectivité bénéficiaire concernée et de l'Etat, membres du Comité technique.

Il est examiné par le Comité technique et présenté en synthèse au Comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés peuvent être établis de façon complémentaire.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs (cf. annexe 2) et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le Comité technique et une fois par an devant le Comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Chacune des actions découlant du volet programmatique du Projet de territoire fait également l'objet d'une fiche spécifique (cf. annexe 4).

Article 4 : Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'au renouvellement des conseils communautaires en 2026.

Article 5 : Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE n'est pas figé, il est **évolutif** et fait l'objet d'une évaluation annuelle. D'éventuelles modifications (notamment de son plan d'actions ou de ses orientations stratégiques) peuvent être réalisées par voie d'avenant, d'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du Comité de pilotage.

Il peut également faire l'objet d'une évolution de son périmètre géographique visant à intégrer de nouvelles collectivités, et conduisant à la mise à jour du projet de territoire, d'un commun accord entre les parties signataires des CRTE concernés et après avis favorable des Comités de pilotage concernés.

Article 6 : Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du Comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 7 : Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Dijon.

Article 8 : Communication

L'État et le PETR du Grand Auxerrois s'engagent à mettre en œuvre une communication coordonnée afin de mettre en lumière le déploiement du CRTE au plus près du territoire.

4. Contexte territorial

4.1 Géographie, population : territoire à forte dominante rurale dont l'âge moyen de la population augmente

Le PETR du Grand Auxerrois compte en 2018 (données RGP INSEE 2020), 132 557 habitants sur une superficie totale de 1 824,3 km² et représente environ 39% de la population du département de l'Yonne. Il s'agit avant tout d'un territoire à dominante rurale, bien qu'il existe quelques communes urbaines, dont le chef-lieu du département.

Les populations communales sont très hétérogènes. En tête se distinguent notamment Auxerre qui concentre plus d'un quart de la population du Grand Auxerrois, suivie de Migennes et de Saint-Florentin.

Des 115 communes qui composent le PETR du Grand Auxerrois, seuls 30 communes ont une population de plus de 1000 habitants et une seule de plus de 30 000. 56 des communes composant le PETR du Grand Auxerrois ont une population inférieure à 500 habitants et la commune ayant la plus petite population municipale demeure Béru (Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs) avec 76 habitants.

Ainsi rapportée aux EPCI, la Communauté de l'Auxerrois se distingue devant la Communauté de communes Serein et Armance en termes de population, suivie par celles de l'Agglomération Migenoise et de Chablis Villages et Terroirs. La Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne elle, accueille le moins de population à ce jour.

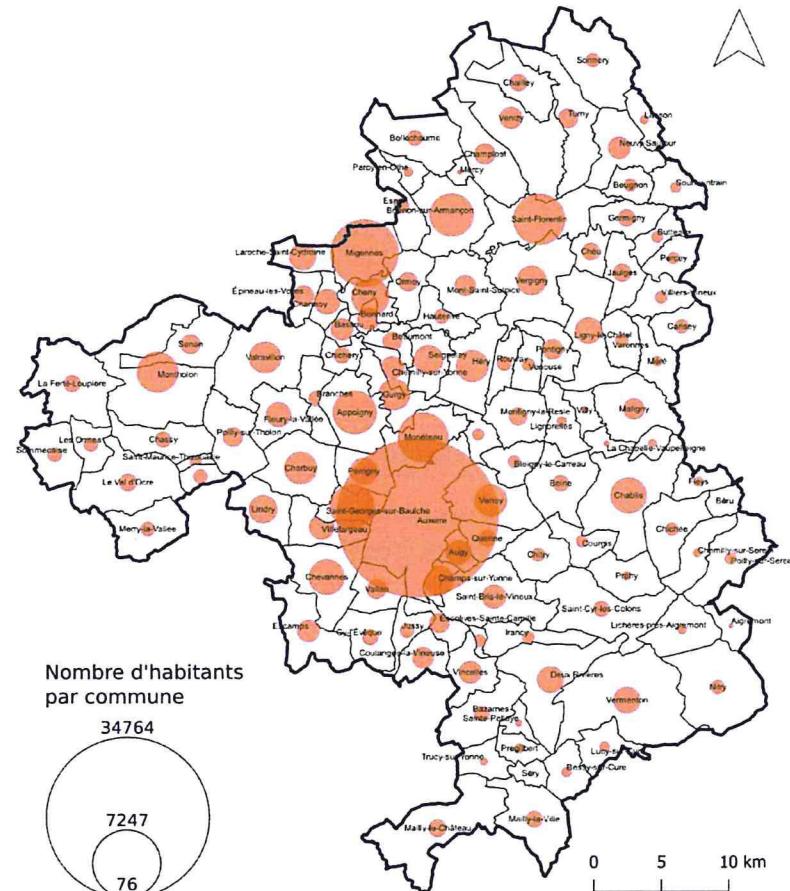


Figure 1 : populations municipales sur le territoire du PETR du Grand Auxerrois

S'agissant de la densité, la population du PETR du Grand Auxerrois est principalement localisée le long des axes de communication, fluviaux (Yonne et canal de Bourgogne), ferrés (axe Laroche-Migennes-Auxerre et Laroche-Migennes-St-Florentin) et routiers (A6, D606 et D943). Elle se concentre de manière générale sur la moitié Ouest du territoire (70% de la population totale).

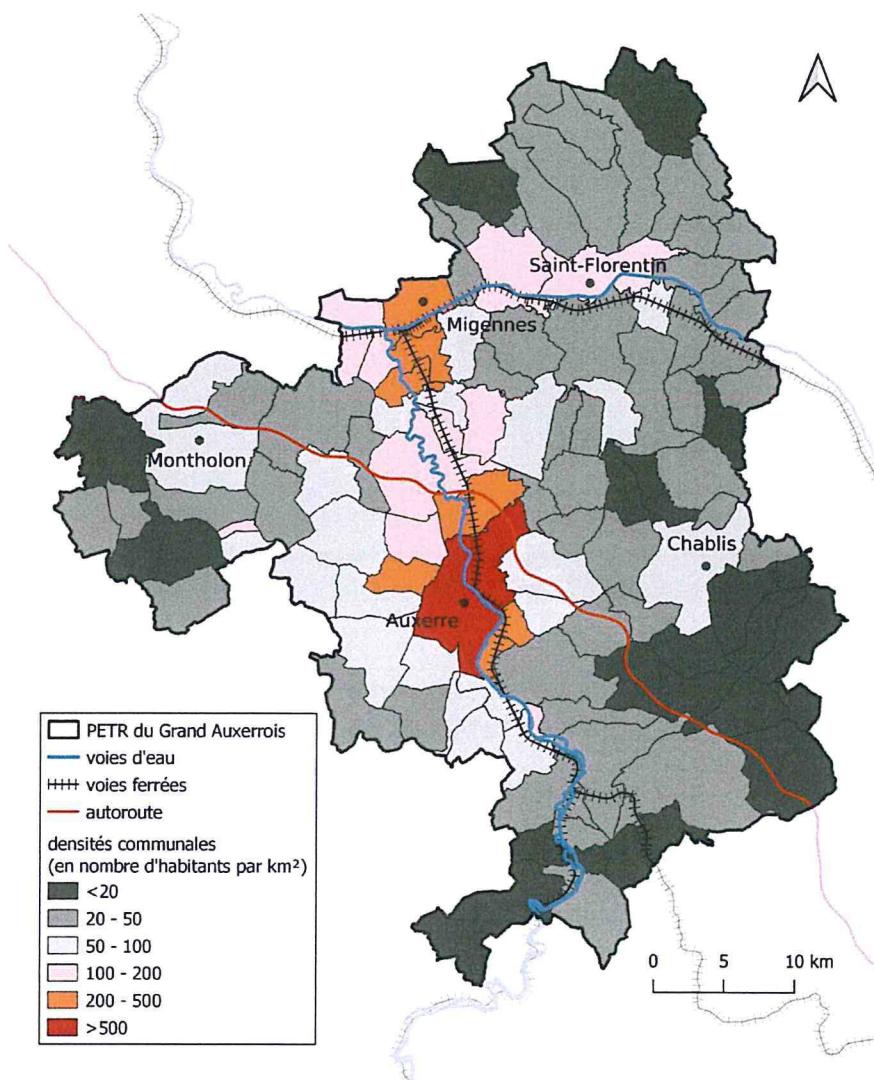


Figure 2: densités de population constatées sur le territoire du PETR du Grand Auxerrois

En application de la nouvelle grille de densité communale mise en place en 2020 par l'INSEE, il est possible de distinguer les communes dites « urbaines » (densément peuplées ou de densité intermédiaire) de celles dites « rurales » (peu denses ou très peu denses). Ainsi, le territoire du Grand Auxerrois est dans son immense majorité rural (95,7% des communes) mais compte, au sens de l'INSEE, cinq communes urbaines (36,9% de la population) : Auxerre, Migennes, Saint-Georges-sur-Baulche, Cheny, Perrigny¹.

A l'inverse, la moitié Est du territoire se caractérise par une majorité de petites communes peu denses. La répartition de la population sur le territoire induit des disparités dans les densités de population constatées. Effectivement celles-ci s'échelonnent de 9,713 hab/km² à 695,976 hab/km² avec une moyenne de 72,7 hab/km².

Pris dans sa globalité, le territoire du Grand Auxerrois se caractérise par une densité de population plus faible qu'au niveau national : 72,7 habitants/km² contre 105,5 habitants/km² au niveau national.

Toutefois, cette densité se révèle supérieure à celle constatée au niveau départemental : 45,4 habitants/km² en 2018.

¹L'INSEE définit la densité communale seront une grille reprenant les travaux d'Eurostat, et distingue les communes densément peuplées, de densité intermédiaire, peu denses et très peu denses. Les communes densément peuplées et de densité intermédiaire constituent l'espace urbain, les autres constituent l'espace rural. <https://www.insee.fr/fr/information/2114627>

De 1968 à 2008, le territoire du Grand Auxerrois a connu une croissance démographique relativement importante puisque le territoire a gagné près de 26 300 habitants en 40 ans soit environ 658 habitants par an. Cette croissance est principalement concentrée entre les années 68 et 75 et a été suivie par un infléchissement léger à partir de 1982 pour une augmentation de plus en plus faible entre 1982 et 2008.

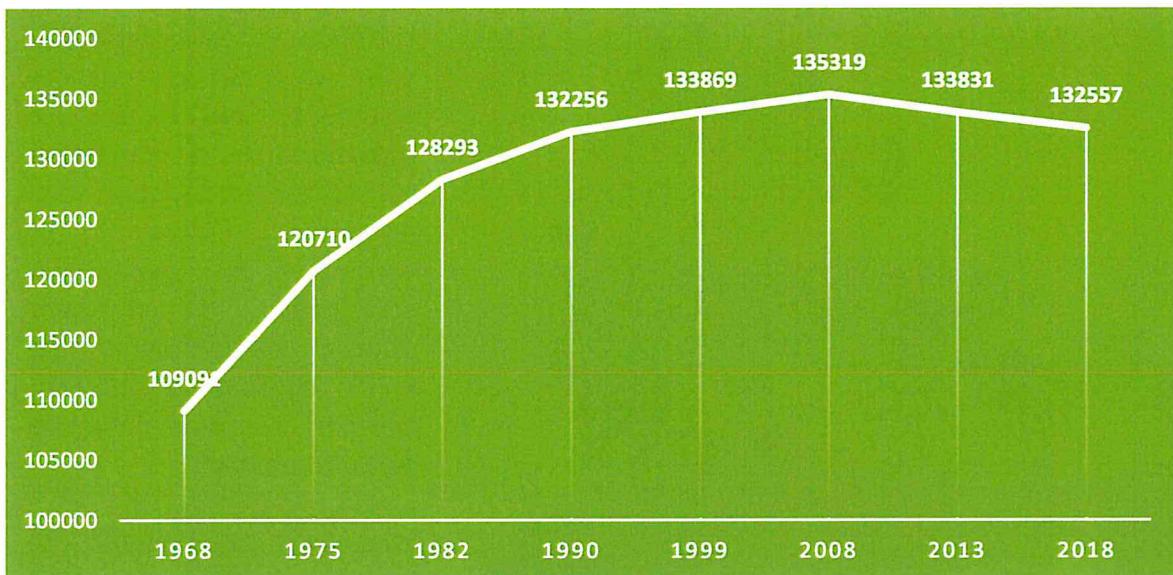


Figure 3 : évolution de la population du PETR du Grand Auxerrois

À l'inverse, depuis 2008, une perte de la population est à noter. Le nombre d'habitants du Grand Auxerrois est passé de 135 319 habitants en 2008 à 132 557 habitants en 2018, soit une perte de près de 2 700 habitants sur la période (270 hab/an).

Pour mieux comprendre cette décroissance géographique, il faut s'intéresser aux soldes (naturel et migratoire) de la population sur le territoire. Depuis 1968, le solde naturel est excédentaire mais faible et en diminution constante de 1968 à 1999, malgré un petit rebond entre 1999 et 2008. Néanmoins, à partir de 2013, ce solde naturel devient déficitaire.

Le solde migratoire quant à lui est positif (plus d'entrées que de sorties) de 1968 à 1999 mais à des niveaux sans cesse décroissants jusqu'à la fin des années 1990. Le solde devient négatif (plus de sorties que d'entrées) à partir de 1999. La période 2008-2013 voit une sortie massive d'habitants, avant une inversion de courbe sur la période 2013-2018, traduisant soit l'augmentation du nombre d'entrées, soit la diminution du nombre de sorties sur le territoire pour la première fois depuis 1968. Cette augmentation ne parvient néanmoins pas à compenser la décroissance démographique.

A l'image du PETR, l'évolution annuelle moyenne de la population du département de l'Yonne ralentit également de 1968 à 2008 et est majoritairement impactée par son solde migratoire qui n'est devenu négatif qu'à compter de 2008. Le solde naturel du département est tout de même relativement stable bien que déficitaire depuis 1975 suivi d'une baisse plus marquée entre 2013 et 2018. Les premières observations de terrain liées à l'impact de la crise sanitaire pourraient même présager d'un renversement de tendance, mais cela reste à confirmer faute de données statistiques consolidées à ce stade.

La population du PETR du Grand Auxerrois est également marquée par une augmentation de l'âge moyen depuis 20 ans pour atteindre des proportions quasi-égales entre les moins de 20 ans et les 25 ans et plus. Les tranches d'âge les plus représentées sont les 45-59 ans puis les 60-74 ans ce qui suit la logique départementale.

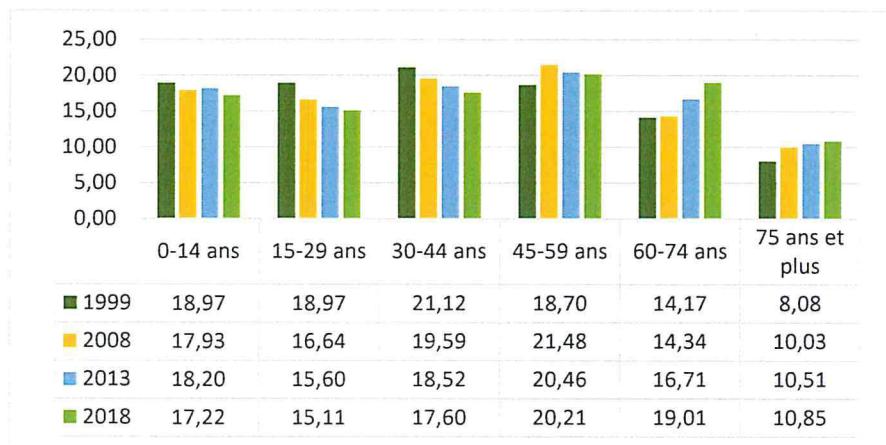


Figure 4 : évolution de la population du Grand Auxerrois par tranche d'âges

Du fait de cette évolution démographique, il est constaté également entre 1999 et 2018, une nette augmentation de la part de retraités dans la population du Grand Auxerrois. La part des professions intermédiaires et des professions intellectuelles supérieures a également augmenté mais celle des agriculteurs exploitants, des artisans et des commerçants a diminué. Globalement la proportion entre actifs et inactifs s'est maintenue entre 1999 et 2018.

4.2 Principaux équipements et services à la population : une couverture inégalement répartie sur le territoire

L'Insee définit les bassins de vie comme le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants, classés en six grands domaines :

- Les services aux particuliers,
- Le commerce,
- L'enseignement,
- La santé,
- Les sports, loisirs et culture
- Et les transports.

Le zonage en bassins de vie permet d'analyser la répartition des équipements et de leur accès. Le Grand Auxerrois compte sept bassins de vie qui dépassent largement les limites de ses intercommunalités, sur trois départements : l'Yonne, l'Aube (pour le bassin de vie de Saint-Florentin) et la Nièvre (pour le bassin de vie de Clamecy).

A l'échelle du PETR du Grand Auxerrois, la couverture en équipements du territoire est inégale selon les équipements.

Domaines d'équipements		PETR	Yonne	France (y c. OM)
Services aux particuliers	Non-marchands	0,28	0,33	0,19
	Marchands	18,02	18,72	20,77
Enseignement	Premier degré	2,04	2,18	1,72
	Second degré	0,43	0,42	0,45
	Supérieur	0,14	0,09	0,16
Santé	Fonctions médicales et paramédicales	4,35	4,29	6,19
	Services de santé	0,71	0,75	0,74
Action sociale		1,18	1,13	0,91
Commerce		5,27	5	5,65
Sports, loisirs, culture		12,56	12,68	9,28
Transports et tourisme		1,12	1,24	2,09

Figure 5 : nombres d'équipements comparés par domaines pour 1000 habitants en 2020

Les écarts suivants sont constatés :

- Le nombre de services non marchands aux particuliers, de services d'action sociale, d'établissements d'enseignement de premier degré et d'équipements de sports, loisirs et culture est **supérieur** à la moyenne nationale ;
- Le nombre de commerces, d'équipements de transport et tourisme, de fonctions médicales et paramédicales et de services marchands aux particuliers est **inférieur** à la moyenne française ;
- Le nombre d'établissements d'enseignement de second degré, d'enseignement supérieur et de services de santé se situe dans le **même ordre de grandeur** que la moyenne nationale, bien que légèrement inférieur.

La faible couverture en équipements liés à la santé interpelle particulièrement étant donné le vieillissement précédemment constaté de la population du PETR du Grand Auxerrois. Dans ce domaine, la Communauté de l'Auxerrois est la mieux dotée, étant le chef-lieu du département, jouant son rôle de centralité (entre 2,87 et 3,39 points d'écart).

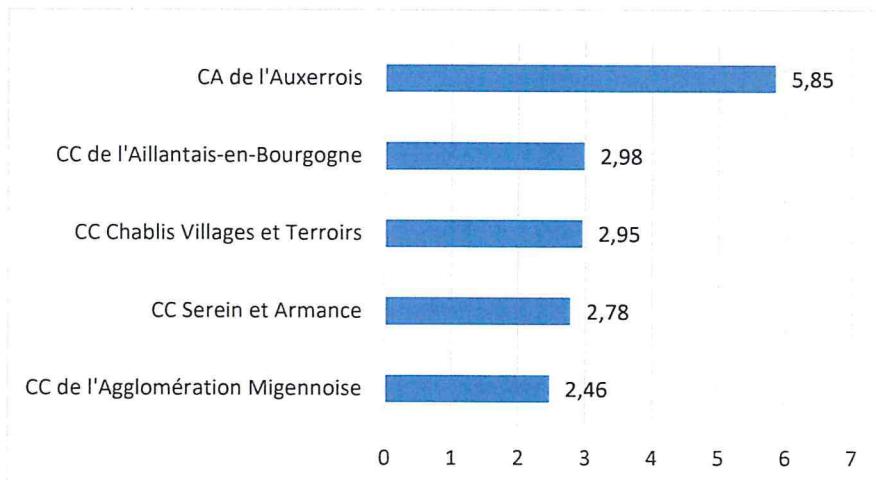


Figure 6 : nombre d'équipements des fonctions médicales et paramédicales pour 1000 habitants par EPCI du Grand Auxerrois en 2020

Focus sur les établissements d'enseignement secondaire et supérieur

La Communauté de l'Auxerrois, et Auxerre en particulier, concentre la majorité des établissements d'enseignement secondaire et supérieur.

Dans le secondaire, le Grand Auxerrois compte ainsi :

- 13 collèges, répartis sur le territoire : 5 à Auxerre, 1 à Vermenton pour la CAA, 2 à Migennes pour la CCAM, 1 à Saint-Florentin et 1 à Briennon-sur-Armançon dans la CCSA, 1 à Chablis dans la CCCVT et 1 à Montholon dans la CCAB ;
- 4 lycées d'enseignement général et/ou technologique et 3 lycées d'enseignement professionnel à Auxerre ;
- 2 lycées techniques et/ou professionnel agricole dans la CAA, l'un à Champs-sur-Yonne, l'autre à Venoy.

Dans le supérieur, Auxerre recense 1 université, 7 autres formations postbac et 8 formations continues. Venoy compte 1 centre de formation continue agricole.

Focus sur l'aménagement numérique du territoire

L'aménagement numérique du territoire comprend toutes les actions qui consistent à mettre à la disposition des Français un accès à internet et à la téléphonie via l'équipement du pays en réseaux fixes et mobiles. Avec l'ambition d'offrir, lorsque cela est possible, les technologies dites « très haut débit » les plus performantes, telles que la fibre optique pour les réseaux fixes, et la 4G et dans certains endroits la 5G pour les réseaux mobiles.

L'aménagement numérique est décisif pour l'attractivité, la compétitivité et l'égalité des territoires. Administrés, entreprises, artisans, services publics : la connectivité numérique est désormais indispensable à tous et partout, au travail, dans les déplacements, en vacances. Pour l'assurer, l'ensemble des territoires doivent pouvoir bénéficier de réseaux fixes et mobiles de qualité.

Après des opérations ponctuelles d'amélioration de la qualité de l'ADSL dans 29 zones du territoire, le Conseil Départemental a décidé en 2018 d'accélérer le déploiement de la fibre en partenariat avec les communautés de communes et d'agglomérations, la Région, l'État et l'Union Européenne. En complément des initiatives privées sur l'agglomération d'Auxerre et sur la ville de Sens, les démarches engagées par les acteurs publics doivent permettre une couverture très haut débit de l'ensemble du territoire d'ici fin 2023.

La couverture en Très Haut Débit (30 Mbps) est inégalement répartie sur le territoire. En effet, même si tous les habitants ont un accès à de l'ADSL ou des solutions satellitaires telles que les offres de

box 4G, 75% du territoire du PETR n'est pas aujourd'hui raccordable à la fibre.

S'agissant de la téléphonie mobile, selon les données de l'Arcep, 99% de la surface du département est couverte en 4G par au moins un opérateur. Toutefois, la couverture territoriale ne préjuge pas de la qualité du réseau mobile.

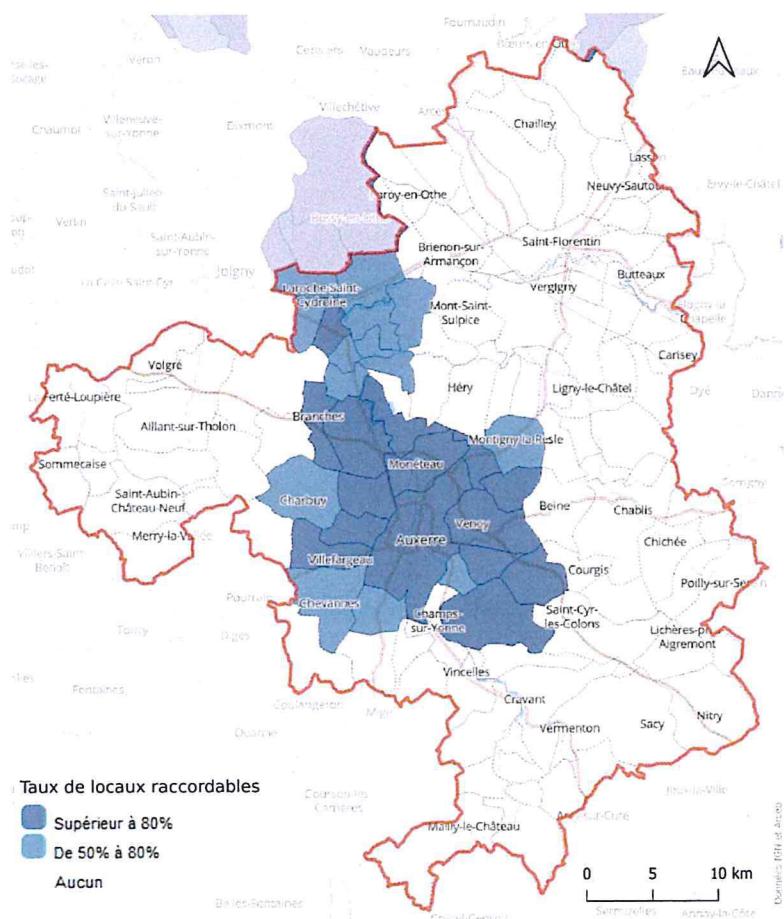


Figure 7: carte des déploiements de la fibre (FTTH) au 06 juin 2021

4.3 Un réseau de déplacements diversifié mais à développer

Le Grand Auxerrois compte un réseau de déplacements diversifié sur le territoire :

- **Navigable** : l'Yonne, le canal du Nivernais et le canal de Bourgogne sont classées voies navigables et utilisées pour le transport de marchandises (sur l'Yonne à partir de Migennes) ou la navigation de loisirs ;
Le PETR du Grand Auxerrois est par ailleurs signataire du contrat Canal de Bourgogne et du contrat de développement fluvial.
- **Ferroviaire** : les lignes TER et Intercités Paris-Dijon-Lyon, Paris-Clamecy et Paris-Avallon traversent le territoire via la gare de Laroche-Migennes, nœud ferroviaire. La gare d'Auxerre-Saint-Gervais, qui regroupe une gare ferroviaire et des arrêts de bus intercommunaux, est classée comme pôle d'échanges stratégique par la Région Bourgogne-Franche-Comté dans son SRADDET. La gare routière de la CAA pourrait d'ailleurs être déplacée à proximité immédiate d'Auxerre-Saint-Gervais dans les années à venir.

Le territoire est traversé au nord par la ligne à grande vitesse reliant Paris à Lyon puis Marseille (PLM) mais ne compte aucune desserte à ce jour – un raccordement via la gare de Saint-Florentin-Vergigny est à l'étude, et inscrit dans le SRADDET Ici 2050.

- **Routier** : le territoire compte un réseau dense de routes locales ainsi que des routes nationales et départementales dont certaines sont classées au réseau routier d'intérêt régional (N6, N77, N151, D606, D905, D943, D944, D965). L'autoroute A6 traverse le Grand Auxerrois d'ouest en est avec trois points d'accès ;
- **Aérien** : l'aéroport d'Auxerre-Banches, ouvert à la circulation aérienne publique et seul aérodrome de code 3 du département, permet du transport d'affaires depuis l'extérieur du territoire, y compris depuis l'international (il dispose d'un agrément point de passage frontalier), ainsi que de l'aviation sanitaire, de loisirs et militaire. Le Grand Auxerrois compte également un aérodrome à Chéu (Saint-Florentin-Chéu), utilisé pour des pratiques de loisirs ;
- **Pédestre** : le territoire compte de nombreuses voies pédestres, y compris de grande randonnée ;
- **Cyclable** : le territoire compte plusieurs voies cyclables, en particulier la véloroute V51, constitutive du « Tour de Bourgogne à vélo ». Une voie cyclable rallie le tour de Bourgogne à vélo à Sens à hauteur de Migennes, sans toutefois être aménagée sur sa totalité (V55). Une portion de la V56 est en projet entre Auxerre et Flogny-la-Chapelle (communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne). La commune d'Auxerre a également développé la coulée verte sur les vestiges de l'ancienne voie ferrée Auxerre-Gien qui à terme permettra de ceinturer intégralement la Ville par les 13.5km de voie praticable à pied et en vélo.

S'il est diversifié, le réseau du Grand Auxerrois n'en reste pas moins inégalement réparti donc accessible. En effet, le réseau TER ne couvre pas tout le territoire et certaines portions sont situées à plus de 15 minutes en voiture des gares voyageurs. Il en va de même pour l'accès à l'autoroute. Les pistes cyclables traversant le territoire sont principalement limitées aux abords des voies

navigables, bien que de nombreux projets soient en cours de réflexion et de réalisation. Toutefois, le tiers nord du territoire ne compte aucun chemin de grande randonnée.

S'agissant des mobilités scolaires, 48% de la population scolarisée de 2 ans et plus, l'est en-dehors de leur commune de résidence. De ce fait, les mobilités scolaires dans le Grand Auxerrois sont caractérisées par la concentration des flux entre EPCI vers la communauté d'agglomération de l'Auxerrois. Celle-ci attire également des élèves depuis l'extérieur du territoire (Jovinien, Grand Sénonais, Tonnerrois en Bourgogne, Puisaye-Forterre). Au total, 3 612 personnes se rendent dans la CAA pour leurs études. Les trois EPCI « frontaliers » du Jovinien comptent néanmoins des flux importants vers cet EPCI (1 264 personnes) et la CA de l'Auxerrois elle-même enregistre des sorties vers Dijon métropole (207 personnes). Ces flux s'expliquent par la localisation des établissements d'enseignement, en particulier dans le secondaire et le supérieur.

Les mobilités professionnelles quant à elles, comptabilisent le nombre d'actifs de 15 ans ou plus habitant dans une zone et travaillant dans une autre. Le Grand Auxerrois compte en 2018 52 654 actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi dont 64,9% travaillant en-dehors de leur commune de résidence. C'est pour cette raison que les mobilités professionnelles dans le Grand Auxerrois sont caractérisées par la multiplicité et la diversité des flux de déplacements sur le territoire et avec l'extérieur.

L'offre de transports en commun du territoire se structure quant à elle le long du réseau ferré (TER ou Intercités) et via le réseau routier (cars SNCF ou lignes régionales). Les lignes de cars régionales s'organisent en étoile depuis Auxerre et à des horaires restreints aux matins, midis et soirs, voire en transport à la demande. L'offre de transports est donc davantage adaptée à un public scolaire ou limité à ceux dont les emplois seraient situés à proximité des gares. Elle ne correspond en revanche pas aux mouvements domicile-lieu de travail répartis sur l'ensemble du territoire tels que précédemment évoqués.

De fait, la voiture est le moyen de transport le plus utilisé par les actifs de 15 ans et plus pour se rendre au travail en 2018 (85,7 %). Loin derrière, 7,4 % de ces actifs se rendent au travail à pied, 3,8 % en transports en commun, tandis que le deux-roues motorisé et le vélo, avec respectivement 1,6% et 1,5%, représentent une part minoritaire. 4,2% n'ont pas de transport pour se rendre au travail.

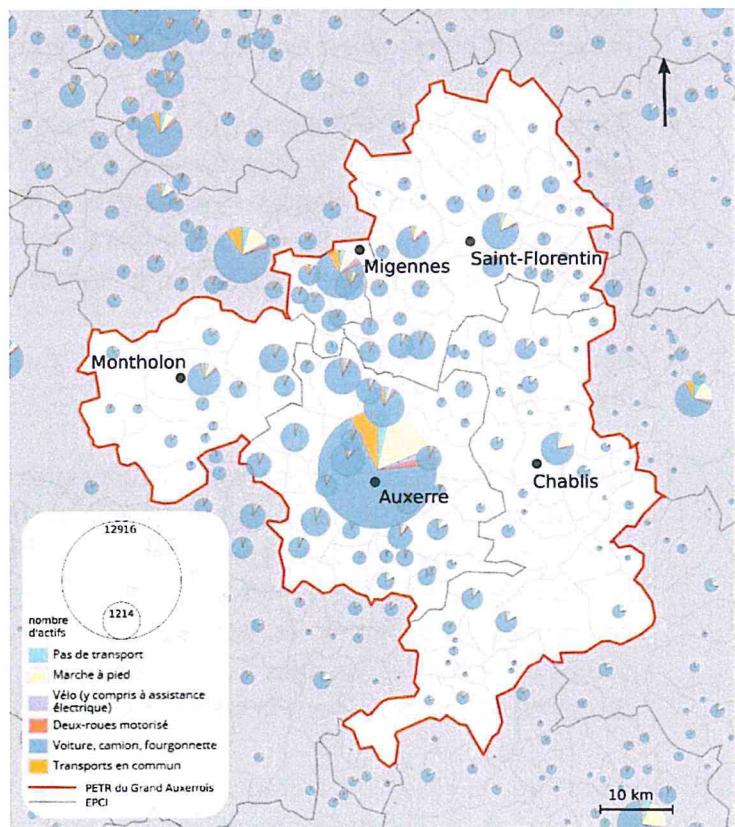


Figure 8 : répartition des actifs occupés et plus selon le moyen de transport utilisé pour se rendre au travail

4.4 Un tissu économique local dynamique mais concentré par pôles

Le tissu économique du territoire du Grand Auxerrois est caractérisé par une diversité d'acteurs mais des profils économiques très distincts selon les EPCI. Parmi les 8 719 établissements actifs, hors les exploitations agricoles, un poids important des activités tertiaires est comptabilisé (commerces, services, administrations publiques, etc.) avec 66% étant issus du secteur commerce-services et 18% du secteur de l'administration, éducation, santé et l'action sociale.

	CA de l'Auxerrois	CC Chablis, Villages et Terroirs	CC de l'Agglomération Migenoise	CC de l'Aillantais	CC Serein et Armance
Agriculture	3%	3%	3%	6%	3%
Construction	10%	13%	14%	20%	17%
Industrie	7%	11%	11%	9%	13%
Tertiaire	81%	72%	73%	65%	67%
Total général (nb d'établissements)	5123	1049	654	578	1315

Figure 9 : Répartition des établissements par secteur d'activité et par EPCI

On note également une augmentation constante de créations d'établissements depuis 2015 avec un record de création de 1 013 établissements enregistrés en 2019. Ces dernières sont majoritairement portées par le secteur tertiaire (72%) et 58% des créations d'entreprises se sont effectuées sur la CA de l'Auxerrois. L'industrie et la construction sont davantage représentés dans les créations d'entreprises sur les Communautés de communes de Serein et Armance et de l'Aillantais en Bourgogne, alors que le commerce est très fortement représenté dans la Communauté de communes de l'Agglomération migenoise.

S'agissant de la population active, en 2019, il y avait 59 257 actifs pour 51 115 actifs occupés. Le taux de chômage (au sens de l'INSEE) de 13,7% est en légère augmentation depuis 2013, mais reste en dessous de la moyenne départementale. Toutefois, des spécificités intéressantes sont à noter dans chaque EPCI car les ouvriers actifs sont surreprésentés sur les Communautés de Communes de Chablis villages et terroirs, de l'Agglomération Migenoise et de Serein Armance alors que les cadres et professions intermédiaires sont mieux représentées sur la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

Selon les dernières données recueillies sur le territoire, en 2017, le PETR du Grand Auxerrois comptait sur son territoire 55 431 emplois, soit près de 45% des emplois du département. 73% de ces emplois sont issus du domaine tertiaire même si l'on enregistre une perte d'environ 1 000 emplois entre 2013 et 2017. L'agriculture demeure aujourd'hui le secteur le plus dynamique en matière d'emploi enregistrant une croissance de 8,4% entre 2013 et 2017 liée à l'augmentation des emplois dans la filière agro-alimentaire sur l'Agglomération migenoise.

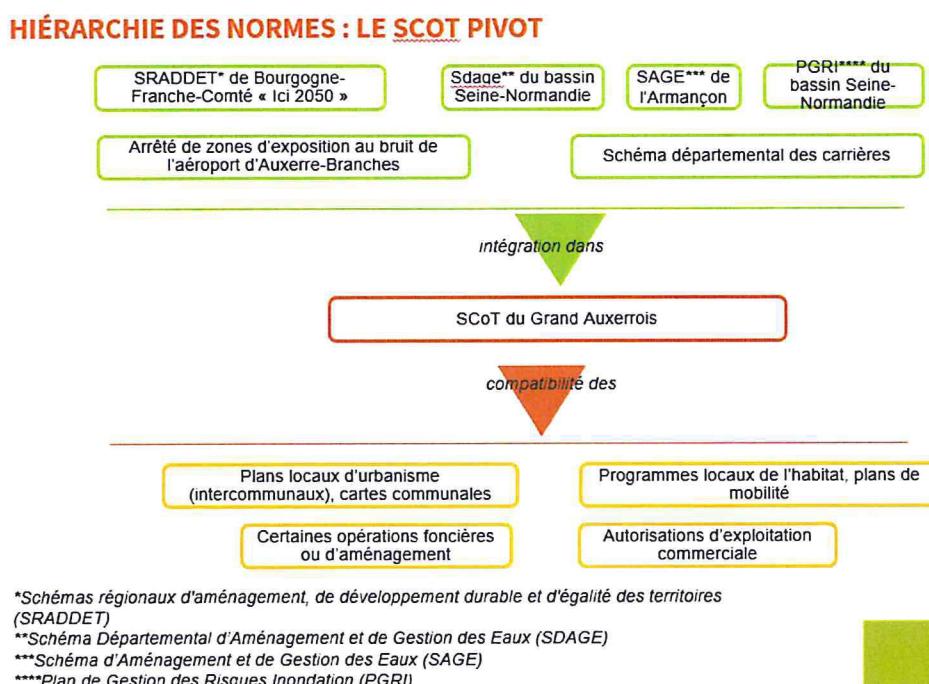
Il est intéressant de noter que la CC de Chablis Villages et terroirs compte 35% des emplois dans le secteur agricole ; principalement liés à la viticulture.

Globalement, le territoire a des filières identitaires fortes (viticulture, agroalimentaire, industrie mécanique ...) avec des particularités propres à chaque EPCI. La population active quant à elle évolue avec une croissance des cadres et professions intellectuelles supérieures. Néanmoins, malgré un ratio emploi/actif assez élevé à l'échelle du territoire du PETR (plus d'emplois que d'actifs) et des flux sortants relativement limités, il est constaté une baisse de l'emploi.

4.5 Documents de planification, documents contractuels : un territoire engagé dans de nombreuses démarches

Le territoire du PETR du Grand Auxerrois est couvert par un ensemble de documents de planification qui fixent les grandes orientations et prescriptions en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Le SCoT du Grand Auxerrois, en cours d'élaboration, est le document pivot du territoire, intégrant les normes et documents supérieurs et rendant compatibles ceux infra. Le SCoT a été prescrit par ordonnance du 13 octobre 2015, et soumis aux ordonnances du 17 juin 2020 suite à une délibération du comité syndical du 11 janvier 2022.



Les principaux documents supérieurs :

- **Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) Ici 2050** de la Région Bourgogne-Franche-Comté, approuvé le 16 septembre 2020. Ce document de planification régional s'organise autour de trois axes principaux (accompagner les transitions – organiser la réciprocité pour faire de la diversité des territoires une force pour la région – construire des alliances et s'ouvrir sur l'extérieur) , 33 objectifs à atteindre d'ici 2050 (biodiversité au cœur de l'aménagement – redynamiser les

centres-bourgs et centres-villes par une action globale, etc.) et 40 règles à portée prescriptive qui s'inscrivent dans un rapport de compatibilité avec les documents d'urbanisme et de planification.

- **Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie,** Ces documents fixent des objectifs et orientations, ainsi que les actions à mettre en œuvre (Programme de mesures (PDM)), à l'échelle du bassin Seine-Normandie afin d'atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Le territoire du PETR comporte une déclinaison territoriale du SDAGE avec le Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Armançon, approuvé le 6 mai 2013.
- **Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Seine-Normandie,** arrêté le 7 décembre 2015 pour la période 2016-2021, est un document prescriptif en matière d'inondation, construit autour de 4 objectifs (Réduire la vulnérabilité des territoires – Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages – Raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés – Mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque). Il est décliné dans la **Stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI)** de Yonne Médian pour le **territoire à risques importants d'inondation (TRI)** de l'Auxerrois (Appoigny, Augy, Auxerre, Champs sur Yonne, Gurgy et Monéteau). Il est également décliné dans les **Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)** par débordement de l'Yonne, par ruissellement et coulées de boues de la vallée du Serein et par celui de l'Armançon. Enfin, le **Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI)** du Bassin de l'Yonne, en cours d'élaboration, intègre l'ensemble du périmètre du PETR du Grand Auxerrois et va au-delà, puisqu'il recouvre l'ensemble du bassin de l'Yonne. Ce dispositif doit permettre la mise en place d'un programme d'actions intégrant un diagnostic complet du territoire en termes d'aléas et d'enjeux mais aussi d'acteurs. Il vise également à mobiliser l'ensemble des leviers d'actions possibles.
- **Le Plan des surfaces submersibles (PSS) de la vallée de l'Yonne,** cartographie l'occupation du sol en zone inondable pour les cours d'eau domaniaux, selon les zones de grand débit et celles complémentaires. 18 communes du territoire riverain de l'Yonne, en amont de Champs sur Yonne possèdent un PSS.
- **Un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)** existe sur le territoire, autour des établissements industriels à hauts risques (classés SEVESO seuil haut), afin d'encadrer l'urbanisation des zones alentour. Un PPRT existe autour des installations industrielles DAVEY-BICKFORD à Héry et PRIMAGAZ à Chéu.
- Le territoire du PETR comporte deux **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** dans l'Yonne et deux **zones Natura 2000** régionales. Il n'y a pas de Zone de Protection Spéciale (ZPS) :
 - La Zone Natura 2000 FR26000990 « Landes et tourbière du bois de la Biche »
 - La Zone Natura 2000 FR260974 Pelouses, forêts et habitats à chauve-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents
 - La Zone Natura 2000 FR2600975 « Cavités à chauves-souris en Bourgogne »
 - La Zone Natura 2000 FR2601012 « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne »

Le territoire est également couvert par des **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** de grand intérêt biologique ou écologique (type 1) et de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes (type 2).

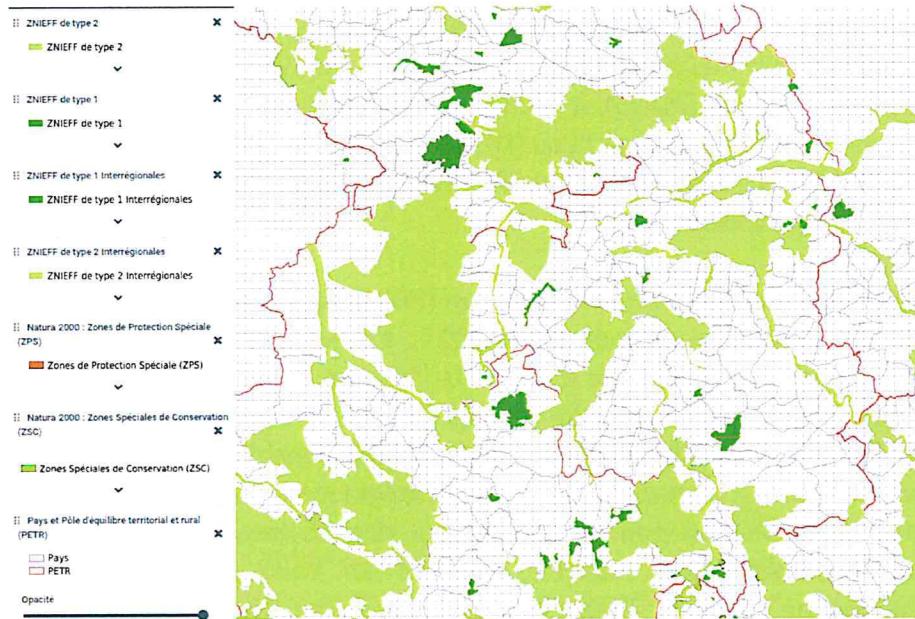
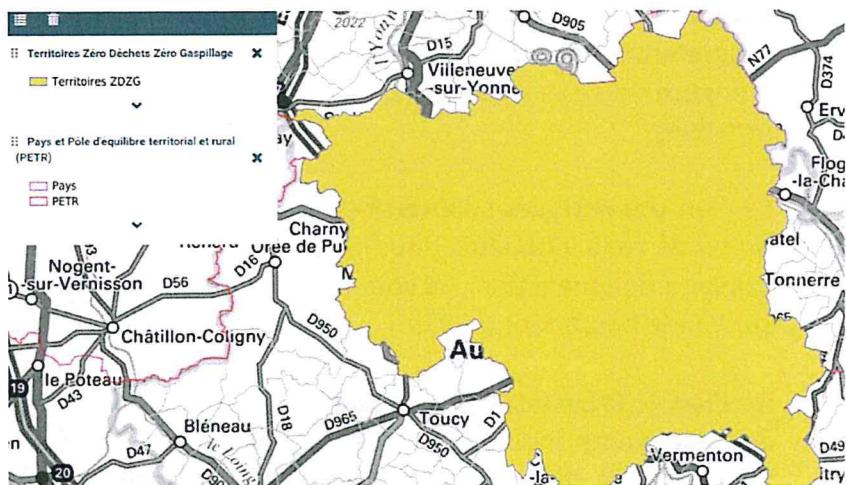


Figure 10 : Milieux naturels et biodiversité - source DREAL

- **Le Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage**, porté par le Syndicat des Déchets du Centre Yonne (SDCY) et ses collectivités adhérentes couvre l'ensemble du territoire du PETR.

En 2019, le territoire s'est engagé dans un Contrat d'Objectifs déchets et Economie Circulaire (CODEC), accompagnant les territoires sur les piliers de l'économie circulaire (approvisionnement durable, éco-conception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable, allongement de la durée d'usage, recyclage et valorisation des déchets.)



Carte des territoires ZDZG, IdéoBFC, 2021

Enfin, il existe de nombreuses servitudes d'utilité publique, opposables aux tiers, relatives aux risques naturels et technologiques. A titre informatif, le territoire compte des communes à risques naturels retrait gonflement des sols argileux, des arrêtés d'exposition aux bruits etc.

Les principaux documents compatibles :

Le territoire du PETR étant couvert par un SCoT, en cours d'élaboration, les documents suivants devront être compatibles avec lui, ou le prendre en compte pour ce qui concerne les PCAET.

Le territoire compte 1 Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), 49 Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), 10 cartes communales, 1 Programme Local de l'Habitat (PLH) et 1 Plan de Déplacements Urbains (PDU).

- **Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)** de la Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne, approuvé le 28 janvier 2020, avec une modification simplifiée approuvée le 25 février 2021.
- **Le Plan de sauvegarde et de mise en valeur** d'Auxerre du 20 octobre 1981.
- **Le Plan Local de l'Habitat (PLH)** de la Communauté de l'Auxerrois, définit une politique du logement sur le territoire de l'Auxerrois, afin de limiter les nouvelles constructions, revitaliser le centre-ville, aider les propriétaires et bailleurs, faciliter la rénovation énergétique etc.
- **Le Plan de Déplacements Urbains (PDU)** de la Communauté de l'Auxerrois,
- **Les Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET)** de la Communauté de communes Serein et Armance et de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois sont en cours d'élaboration.

A ce jour, le PETR du Grand Auxerrois, ainsi que les intercommunalités/communes qui le composent sont notamment engagés dans les dispositifs suivants :

- **Action Cœur de ville** : la Ville d'Auxerre est engagée dans ce dispositif depuis septembre 2018. Elle a engagé 10 actions matures depuis.
- **Petites Villes de demain** : les villes de Migennes et Saint-Florentin sont engagées pour améliorer les conditions de vie de leur commune.
- **Opération de revitalisation des territoires** : la Ville d'Auxerre est engagée afin de mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter contre la dévitalisation des centres-villes.
- **Territoire d'industrie Yonne Industrielle** : Concerne les intercommunalités de l'Auxerrois, de l'Agglomération Migennoise, Serein et Armance, Jovinien et Grand Sénonais. Les enjeux sont de structurer les filières, et de déployer l'immobilier d'entreprise.
- **France Services** : les villes d'Appoigny, Augy, Migennes, Montholon, Seignelay et Vermenton en disposent.
- **Convention triennale de revitalisation du Centre-Bourg – Migennes** ;

- **Contrats de ville** : les communes d'Auxerre et Migennes font partie des 700 communes françaises concernées par la nouvelle Politique de la ville.
- **Contrats de transition écologique (CTE)** ; Communauté de l'Auxerrois.
- **Programme ANRU** – Auxerre en cours
- **Ville et Pays d'Art et d'Histoire** : la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois a obtenu le label en 2020.

5. Projet de territoire

Ce chapitre est amené à évoluer en fonction de l'avancement des études de définition du Projet de territoire, réalisé à l'occasion de l'élaboration du Programme d'Actions Stratégiques (PAS) du Grand Auxerrois qui doit être débattu en 2022. Le SCoT devrait être adopté courant 2023.

Le Projet de territoire constitue un cadre pluriannuel et concerté dans lequel inscrire l'action des collectivités dans une vision convergente avec celle de l'État. Il peut être vu comme une feuille de route à plus ou moins long terme : plan de mandat communautaire, feuille de route opérationnelle à moyen terme ou document prospectif à plus long terme.

Il abordera l'ensemble des enjeux du territoire du PETR du Grand Auxerrois, dans une approche transversale et cohérente, en prenant soin de répondre aux problématiques locales spécifiques, dans le but de construire un modèle de développement résilient sur les plans écologiques, productifs et sanitaires.

Notamment, l'ensemble des politiques de cohésion territoriale aura vocation à être traité dans ce CRTE avec une sensibilité écologique tout en jouant de solidarités interterritoriales. Qu'il s'agisse d'attractivité des territoires, de développement économique durable, d'accès aux services publics et de santé, de mobilités alternatives, d'éducation, de formation et d'accès à l'emploi, de promotion d'une alimentation durable, d'aménagement numérique, de promotion de la culture et du patrimoine, de préservation de la biodiversité, de reconquête de la ressource en eau, de traitement des déchets, de lutte contre l'artificialisation des sols, ou bien de développement des énergies renouvelables, le CRTE a vocation à territorialiser son action en restant sensible à la typicité rurale du département.

L'annexe 5 propose une vision des principaux enjeux de la transition écologique appliqués au territoire du PETR du Grand Auxerrois, du point de vue de l'État, qui pourra utilement servir d'étai à la construction du projet de territoire.

Le projet de territoire du Grand Auxerrois est en cours d'élaboration, dans le cadre du Programme d'Actions Stratégiques (PAS) du SCoT. En effet, en application de l'article 46 de la loi Elan, des ordonnances ont été adoptées en juin 2020 visant à moderniser les schémas de cohérence territoriale. Les objectifs principaux étant d'améliorer la lisibilité et de faciliter l'appropriation du projet porté par le SCoT.

Différentes parties du SCoT seront ainsi amenées à évoluer, notamment :

- Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui devient un projet d'aménagement stratégique (PAS) assoupli ;
- Le document d'orientations et d'objectifs (DOO) est restructuré autour de grands axes ;
- L'essentiel des éléments du rapport de présentation est transféré en annexes et ces annexes peuvent contenir d'autres éléments utiles à l'appropriation du SCoT tels qu'un programme d'actions pour accompagner la mise en œuvre du SCoT.

Les ordonnances de juin 2020 ont également ouvert la possibilité pour que le « PAS » tienne lieu et place de projet de territoire. Le PETR du Grand Auxerrois s'inscrit dans cette procédure, et le PAS vaudra projet de territoire.

Le diagnostic du territoire détaillé dans le présent contrat sera complété lors de la finalisation des diagnostics nécessaires pour l'élaboration du SCoT du Grand Auxerrois.

Par délibération du comité syndical du 11 janvier 2022 le PETR du Grand Auxerrois a décidé de soumettre son SCoT aux nouvelles ordonnances. Ainsi, le projet de territoire du PETR du Grand Auxerrois ne sera approuvé qu'au moment de l'approbation du projet d'aménagement stratégique prévu en 2022.

Néanmoins, les élus du PETR du Grand Auxerrois ont tout de même exprimé la volonté de travailler sur certaines questions essentielles pour le développement du territoire.

5.1 Etat des lieux écologiques du territoire

La transition écologique apparaît aujourd’hui comme « *la clé pour aboutir à la transformation de notre modèle économique et social et répondre à l’urgence climatique* ».

Réaliser un état des lieux écologique du territoire doit permettre de connaître l'état des milieux et des infrastructures, afin de définir la trajectoire du projet de territoire et d'assurer sa cohérence. 6 objectifs et 14 indicateurs ont été définis par le commissariat général au développement durable.

Objectifs	Politique publique	Indicateur
Lutte contre le changement climatique	Limitation du changement climatique	1. Emissions de gaz à effet de serre annuelle du territoire, globales et par habitant
	Transition énergétique	2. Consommation énergétique finale totale par vecteur (électricité, gaz, pétrole, charbon)
	Agriculture et alimentation durable	3. Production d'énergie renouvelable globale du territoire
	Mobilité	4. Surfaces agricoles utiles du territoire en agriculture bio ou en conversion (nota : lien indirect au CRTE)
Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	Prévention des risques	5. Part modale des modes actifs ou transports en communs pour déplacements domicile-travail
		6. Linéaire d'aménagements cyclables en site propre ou voie verte
Gestion de la ressource en eau	Eau	7. Nombre d'habitants situés dans une zone à risque
		8. Part des installations de traitements des eaux usées non compatible avec les normes européennes

		9. Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire 10. Part de rivières en bon état écologique
Economie circulaire, déchets et prévention des risques technologiques	Economie circulaire et circuits courts	11. Production de déchets ménagers et assimilés (avec déblais et gravats) par habitant
Lutte contre les pollutions	Prévention des risques, notamment santé environnementale	12. inventaire territorial d'émissions de polluant (émissions annuelles de SO2 / Nox / COV / PM2,5 / NH3)
Biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers	Préservation de la biodiversité	13. Fragmentation des milieux naturels
	Lutte contre l'artificialisation des sols	14. Part des espaces naturels, agricoles, forestiers sur la surface totale du territoire

Objectif 1 : Lutte contre le changement climatique

Le GIEC (Groupement International d'experts sur l'Evolution du Climat) définit le changement climatique comme une « *variation de l'état du climat, que l'on peut déceler (par exemple au moyen de tests statistiques) par des modifications de la moyenne et/ou de la variabilité de ses propriétés et qui persiste pendant une longue période, pendant des décennies ou plus* ».

Ce changement peut résulter de modifications du bilan énergétique de la Terre sous l'effet de processus naturels et anthropiques. Selon le GIEC, c'est l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre (GES), générés par l'Homme.

Face à ce changement, deux enjeux apparaissent : l'adaptation et l'atténuation.

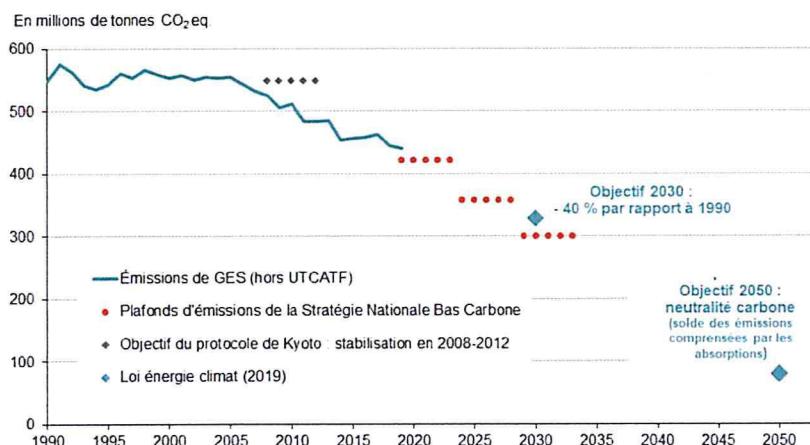
S'adapter vise à modifier l'organisation, la localisation et les techniques des activités génératrices de GES. Atténuer vise à diminuer le degré de réchauffement climatique, en agissant sur les GES. Le territoire est alors en transition pour s'adapter vers le mieux : les pratiques, modes de consommation, de déplacement, et de production sont revus.

1. Emissions de gaz à effet de serre annuelles du territoire, globales et par habitant

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) proviennent de la combustion d'énergie fossile, de l'agriculture, des procédés industriels, du traitement et de la valorisation des déchets et de l'utilisation des terres.

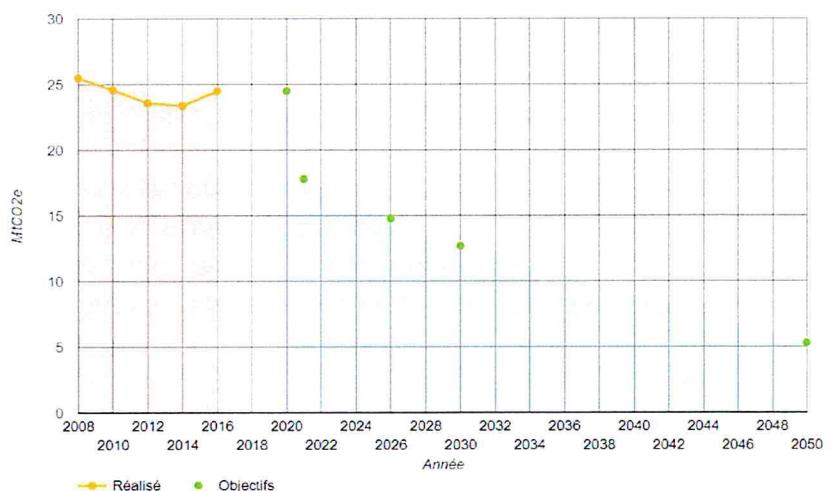
En France, entre 1990 et 2019, les GES ont diminués de 20%, suite à une baisse des émissions dans les secteurs de l'industrie manufacturière et de l'industrie de l'énergie. A contrario, les GES ont augmenté dans le transport.

L'objectif national est de réduire de 40% les émissions en 2030, afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050.



Pour y parvenir, il est notamment nécessaire de repenser les modes de consommation, en remplaçant les énergies fossiles (charbon, pétrole) par des énergies renouvelables et de repenser le transport (covoiturage, télétravail etc.).

En Région Bourgogne-Franche-Comté, les émissions de GES sont au-dessus de la moyenne nationale. Les émissions sont liées à la consommation d'énergie à hauteur de 70%, le reste étant issu de la méthanisation lors du stockage des déchets ou issus de l'élevage. La Région a inscrit dans son SRADDET, l'objectif de réduction de 30% en 2021, 42% en 2026, 50% en 2030, 79% en 2050 de ses GES par rapport à 2008. Pour cela, la règle 5, impose que le document d'urbanisme, dans la limite de ses compétences, prenne des engagements clairs en faveur du développement d'énergies renouvelables au sein des zones structurantes.



Sur le territoire du PETR du Grand Auxerrois, les émissions de GES annuelles en 2018 sont de 881 505 TeqCO₂ soit environ 6 TeqCO₂ par habitant par an, alors qu'elles sont de 7 TeqCO₂ par habitant par an.

Comme au niveau national et régional, les émissions sont liées aux industries et au transport. Le secteur des transports est le plus polluant, le territoire étant traversé par l'A6 et par des routes structurantes (N6, N77, N151, D606, D905, D943, D944, D965).

A titre d'exemple, les transports du réseau urbain LEO sont responsables de 52% des émissions de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois alors que la collecte des déchets représente 23% des émissions à elle seule, avec principalement l'utilisation des bennes à ordures ménagères. La décarbonation de ces industries pourrait donc fortement réduire la production des émissions GES non seulement sur le territoire de l'Auxerrois mais sur le territoire du PETR du Grand Auxerrois.

2. Consommation énergétique finale totale par secteur (électricité, gaz, pétrole, charbon)

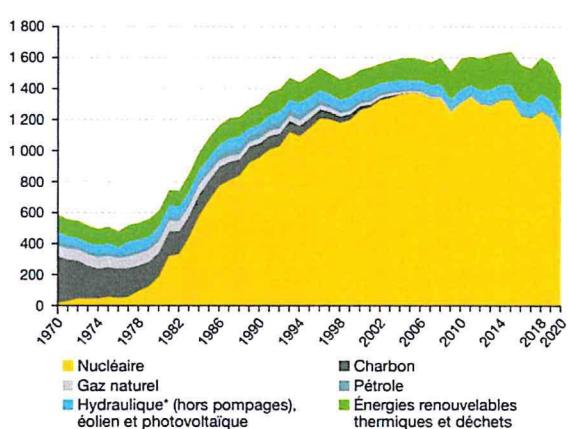
En France, le bilan énergétique de 2020 réalisé par le Ministère de la Transition Ecologique, fait état d'une baisse inédite de la consommation d'énergie, notamment dans l'industrie et les transports, suite aux confinements de 2020.

La consommation d'énergie primaire baisse de 9,9 % par rapport à 2019, tombant à un niveau qui n'avait plus été observé depuis les années 1980. Elle s'élève ainsi à 2 650 TWh, dont 36% de transformation et pertes et 64% de consommation finale.

La production d'énergie nucléaire est en diminution (-11,3%), alors que la production primaire d'électricité renouvelable électrique est en augmentation (+12,1%), tout comme l'énergie par pompe à chaleur (+2,7%) et le biogaz (+14,2%).

Graphique 1 : production primaire d'énergie

En TWh

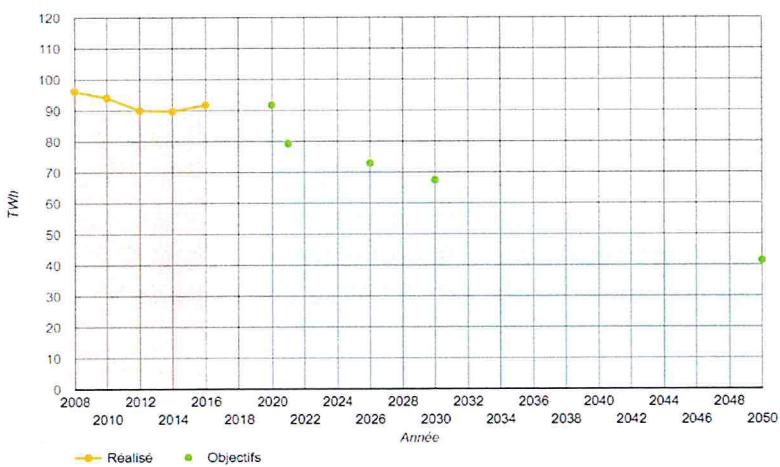


* Y compris énergies marines.

Champ : jusqu'à l'année 2010 inclusive, le périmètre géographique est la France métropolitaine. À partir de 2011, il inclut en outre les cinq DOM.

Source : calculs SDES

La consommation finale s'élève à 1 562 TWh, dont 49% pour le résidentiel et tertiaire, 28% les transports, 19% l'industrie et 3% l'agriculture.

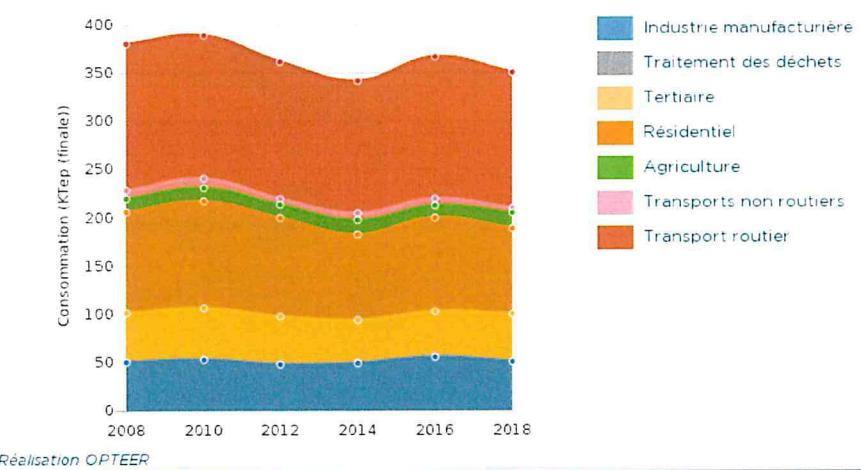


En Région Bourgogne Franche-Comté, le même phénomène est observé sur 2020. La Région se fixe comme objectif de réduire de 12% en 2021, 19% en 2026, 25% en 2030 et 53% en 2050 par rapport à 2012 la consommation finale d'énergie. En 2016, la consommation finale est de 91,8GWh. Le premier poste de consommation sont les transports routiers, le second les logements.

Le SRADDET incite dans sa règle 19, les territoires à apporter un soutien au développement des énergies renouvelables par l'aide aux études et à l'investissement (chaufferies bois et réseaux de chaleur, méthanisation, solaire, hydroélectricité, etc.) et dans sa règle 33, à doter toute unité d'incinération d'une Unité de Valorisation Energétique (UVE). Par ailleurs, afin de limiter les transports, la règle 5 impose de développer des offres alternatives à l'autosolisme (transports en commun, marche à pied, vélo etc.).

Le PETR du Grand Auxerrois a enregistré en 2018 une consommation énergétique finale de 31 MWh par habitant alors que la moyenne nationale était de 25,2 MWh par habitant. La tendance est à une diminution globale des consommations sur le territoire mais comme au niveau national et régional, la consommation d'énergie la plus importante est celle liée au transport routier.

Evolution des consommations d'énergie à climat réel par secteur / SCOT GRAND AUXERROIS (2008/2018)
Unité : ktép / Source : ENEDIS - GrDF - GRT - SICAE Est - SIEL Fourpérêt - ATMO BFC - SDÉS

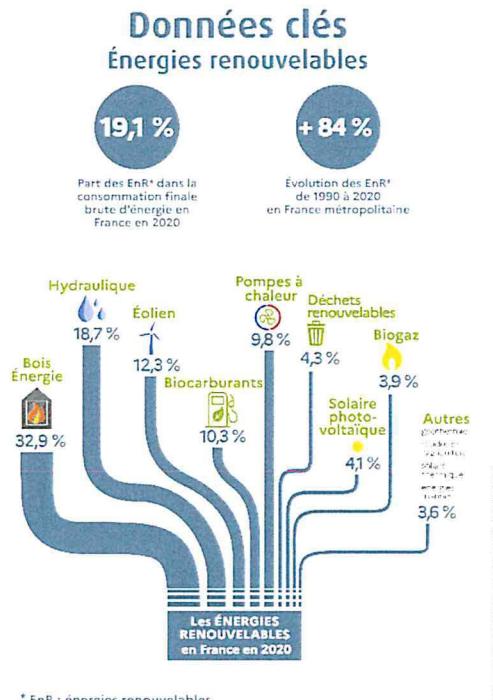


3. Production d'énergie renouvelable globale du territoire

Les énergies renouvelables (EnR) sont apparues avec la nécessité de diminuer les émissions de GES et de réduire la dépendance énergétique et en approvisionnement en matières premières des territoires. Ces énergies issues de sources non fossiles sont inépuisables donc renouvelables, et permettent de produire de la chaleur, de l'électricité et des carburants. On y retrouve ainsi : hydroélectricité, éolien, biomasse, solaire, géothermie, énergies marines.

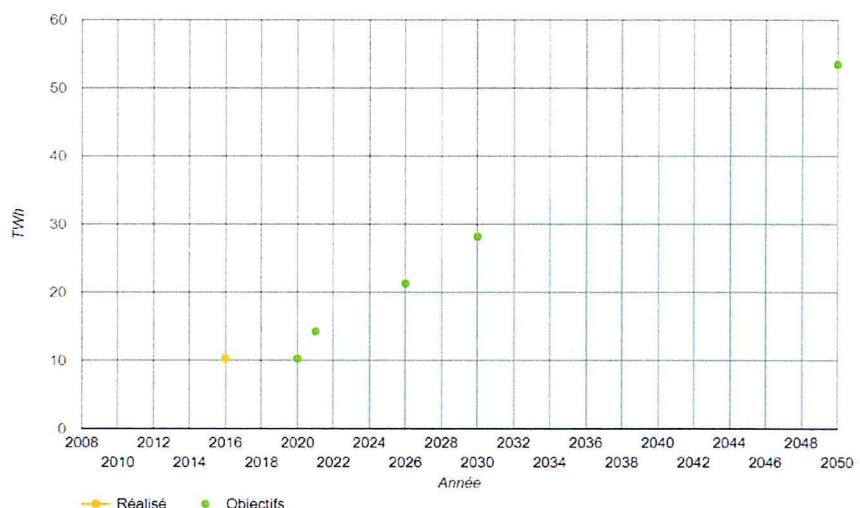
Le plan d'action national en faveur des énergies renouvelables fixe un objectif global de 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie à l'horizon 2020. Leur part devra atteindre 10,5 % de la consommation énergétique des transports, 27 % de la consommation électrique et 33 % de la consommation de chauffage et de refroidissement.

En France, en 2020, la production d'énergie primaire s'élève à 1 420 TWh, dont 75% issue du nucléaire, 24% des énergies renouvelables et 1% des énergies fossiles.

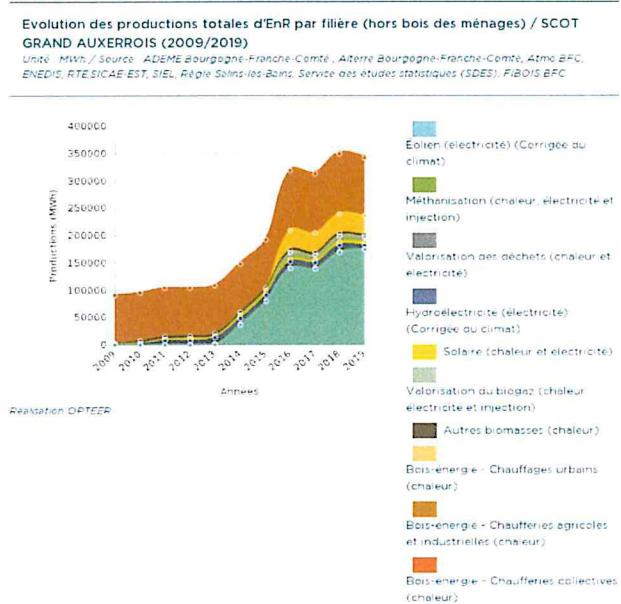


En Région Bourgogne Franche-Comté, les objectifs sont d'atteindre 14,3 TWh d'énergies renouvelables en 2021, 21,3 TWh en 2026, 28,2 TWh en 2030 et 53,5 TWh en 2050. Les mesures portant sur l'énergie ont pour unité des térawatts heure (TWh).

Le SRADDET incite les territoires à développer des énergies renouvelables dans ses règles 5, 7, 19, 20, 21 et 33 afin d'aller vers un territoire à énergie positive.



Le territoire du PETR du Grand Auxerrois dispose d'une production d'énergie renouvelable intéressante puisque l'éolien, l'énergie bois, la valorisation biogaz et l'hydrogène y sont développés.



Ainsi, en 2019, selon les données connues, la production annuelle d'EnR hors hydroélectricité est de 6 850 MWh. La production hydroélectrique est quant à elle de 54 MWh. Toutefois, de nombreuses études sont en cours afin d'identifier le potentiel de production hydroélectrique le long des cours d'eau et barrages du territoire. Certaines de ces études vont aboutir à des études de faisabilité en 2022 qui permettraient potentiellement d'augmenter la production de cette source d'énergie sur le territoire en lien avec les principaux partenaires, notamment les Voies navigables de France.

Le territoire dispose de parcs et mats éoliens répartis principalement le long des axes de communication, notamment aux abords de l'A6.

La Communauté de communes Chablis Village et Terroirs accueille la plus forte part d'éolien en fonctionnement sur son territoire, suivie de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois. L'Aillantais, le Migennes et Serein et Armançay n'ont pas de parc éolien en exploitation selon les dernières données connues (un parc autorisé sur l'Aillantais). A noter que de nombreux projets d'implantation ont été refusés sur le territoire du PETR, face à la question des nuisances, du respect des paysages et de la biodiversité. L'enjeu principal sur cette thématique concerne alors la façon dont la production des énergies renouvelables peut se développer sur le territoire en favorisant le mix énergétique, tout en respectant un certain nombre de critères d'ordre environnemental, de biodiversité et de qualité de vie.

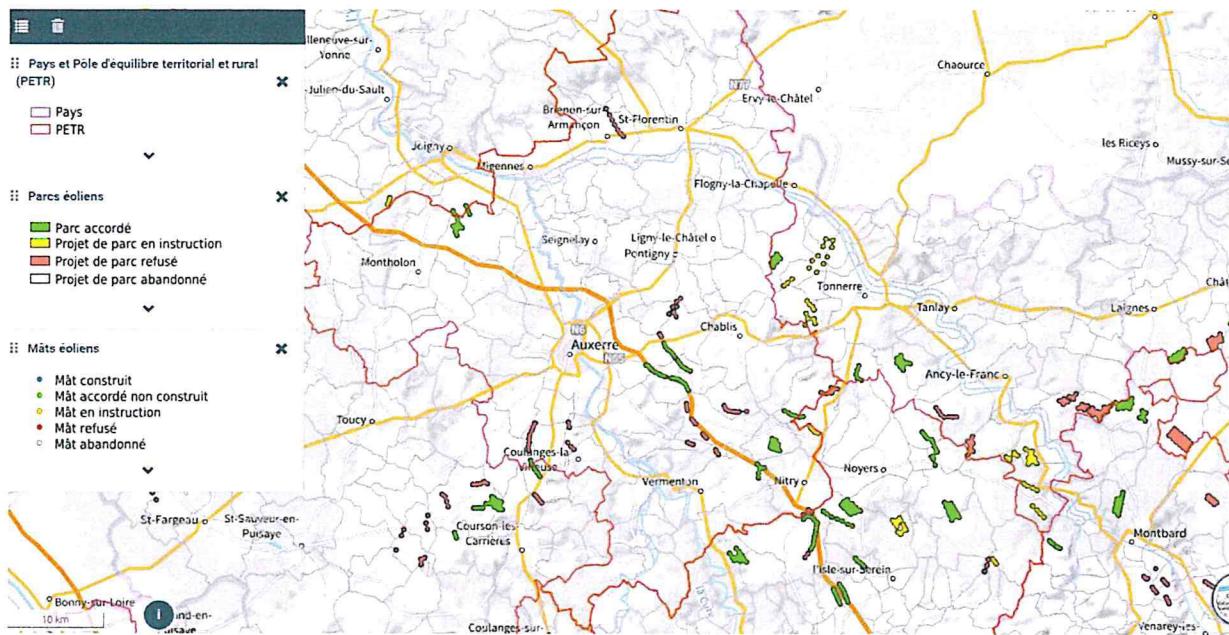


Figure 11 : Carte des parcs et masts éoliens sur le territoire du PETR du Grand Auxerrois, IdéoBFC, données à jour du 15 septembre 2021

Par ailleurs, le **photovoltaïque** est largement développé sur les toitures depuis une dizaine d'années, et 30 opérateurs ont rencontré la Chambre d'agriculture pour des projets d'implantation de photovoltaïque au sol, sur le territoire du PETR (15 projets à l'étude en 2021).

La **méthanisation** est également un sujet en développement, avec une installation programmée à Germiny, un projet à Chablis et 3 autres projets en cours d'étude sur le territoire.

4. Surfaces agricoles utiles du territoire en agriculture bio ou en conversion

L'agriculture fait partie des premiers émetteurs de GES et elle subit les changements climatiques (fortes pluies, chaleurs, etc.). Elle doit donc s'adapter. L'agriculture biologique apparaît dans le rapport Transitions 2050 de l'ADEME paru en 2021, comme une opportunité pour parvenir à l'objectif d'une société neutre en carbone d'ici 2050. Ce rapport propose 4 scénarios contrastés afin de repenser l'agriculture.

En Région, la part de la surface agricole en agriculture biologique dans la surface agricole utile est de 8,10% en 2019.

Le territoire du PETR du Grand Auxerrois voit 94% de sa surface occupée par l'agriculture et la forêt, et 66% de cultures (dont viticulture et prairies). Cela représente en 2019, 98 993 hectares, dont 10 215 certifiés agriculture biologique (AB) ou en cours de conversion ; soit 10.3% de la SAU, dont 9.49% aidés au titre de la PAC.

12% des entreprises agricoles du territoire sont engagées en agriculture biologique et les deux secteurs les mieux représentés sont les grandes cultures (38.6%) et la viticulture (39.8%). De manière

générale, le territoire est marqué économiquement par les grandes cultures et la viticulture, particulièrement sur le secteur du Chablisien. Toutefois, il est important de noter que la viticulture, bien qu'elle n'occupe que 1,8% de la surface agricole utile, elle représente 80% de l'emploi salarié agricole sur le territoire et génère à elle seule 1/3 du chiffres d'affaires agricole annuel (hors aides PAC).

Il s'agit donc d'un territoire à forte dominante rurale, qui peut faire de l'agriculture un levier contre le changement climatique.

5. Part modale des modes actifs ou transports en communs pour déplacements domicile-travail

En France, en 2017, l'Insee identifie 74% des actifs en emploi qui se déplacent pour rejoindre leur lieu de travail en voiture, 16 % prennent les transports en commun et 8 % ont recours aux modes de transport doux (6 % à la marche et 2 % au vélo).

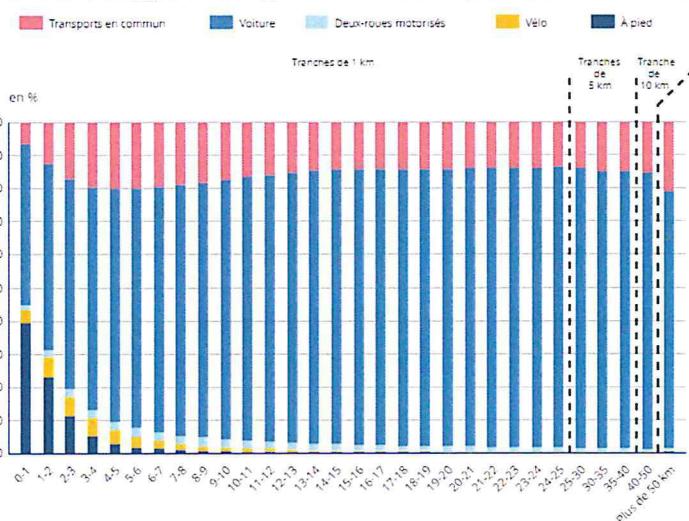
Pour des distances inférieures à 5 kilomètres, la voiture représente 60 % des déplacements domicile-travail, même si sa part diminue au profit des modes doux. En cas de petites distances, plus fréquentes pour les habitants de communes-centres, les employés vont plus souvent travailler à pied ou en transports en commun, alors que les cadres ont plus souvent recours au vélo ou aux transports en commun.

Il est ainsi constaté une augmentation du recours à la voiture en fonction de la distance domicile-travail. Les transports en commun étant privilégiés principalement dans les grandes villes, disposant d'un réseau de bus, métro, train etc. pour se déplacer. En dehors de l'agglomération parisienne, le recours aux transports en commun ne concerne que 8% des actifs, et est concentré sur les distances inférieurs à 5km. Au-delà, seuls 16,3% des travailleurs recourent aux transports en commun, contre 80,4% en voiture.

La Région Bourgogne-Franche-Comté souhaite réduire l'empreinte énergétique des mobilités en proposant des offres de transport alternatives (règle 5).

A noter que la crise sanitaire a ouvert la voie au télétravail. Le développement de ce mode de travail va contribuer à diminuer les flux de mobilités sur les territoires.

Figure 1 - Mode de déplacement principal pour se rendre au travail selon la distance à parcourir

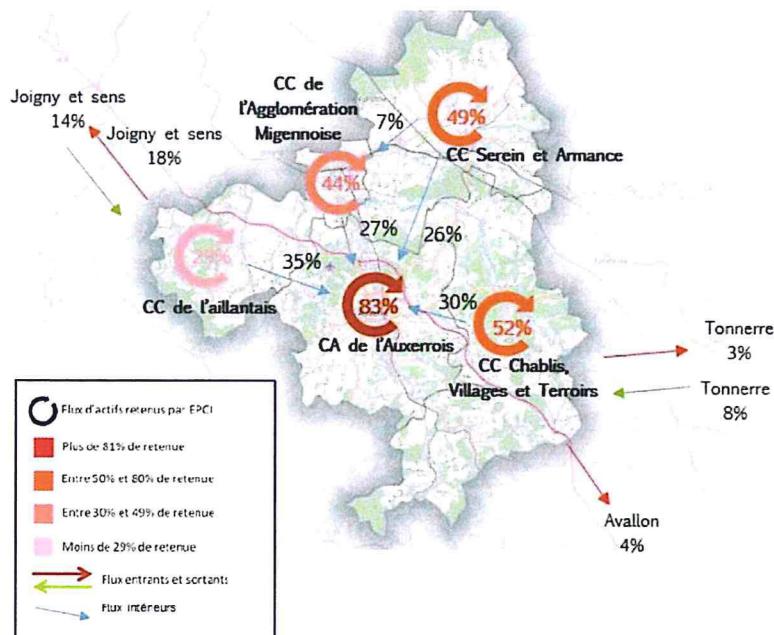


Une rétention hétérogène des emplois est observée selon les EPCI. Pour le PETR du Grand Auxerrois, c'est dans la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois que les flux d'actifs retenus sont les plus importants.

Les flux entrants viennent principalement de Toucy, Joigny et Tonnerre. Les flux sortants vont à Sens, dans le Grand Paris et à Toucy.

En 2018, la part des déplacements domicile-travail en transport en commun est de 3,7%.

Un travail sur les mobilités intercommunales et à l'échelle du PETR peut être un outil pour décarboner les déplacements et réduire les GES sur le territoire.



6. Linéaire d'aménagements cyclables en site propre ou voie verte

En France, il existe 34 539,0 km de pistes cyclables (dont 197,0 km temporaires) et 19 356 km de voies vertes (dont 4km temporaires).

Le PETR du Grand Auxerrois compte 80 km de pistes cyclables aménagées en 2021.

Objectif 2 : Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Les régions d'Europe sont de plus en plus confrontées aux différents impacts du changement climatique : les phénomènes naturels s'accentuent et sont plus fréquents (inondations, mouvements de terrain, gonflements d'argiles, feux de forêt, etc.).

L'aménagement du territoire est un levier d'adaptation aux risques, par la mise en place de stratégies locales coordonnées et partagées. L'objectif est de réduire leur impact sur les biens et les personnes.

En France, la politique de prévention des risques naturels s'appuie sur « sept piliers » : connaître, surveiller, informer, planifier, réduire, préparer et apprendre.

7. Nombre d'habitants situés dans une zone à risque

Les zones à risque du territoire sont gérées par des documents supérieurs au SCoT, évoqué ci-dessus. On trouve les risques naturels et les risques technologiques.

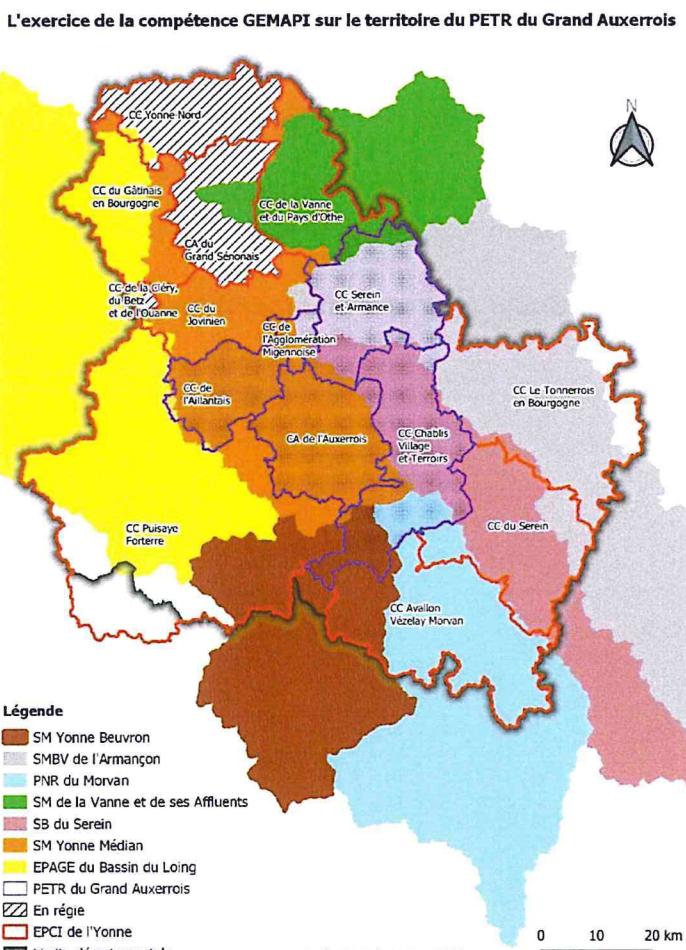
Pour les risques naturels :

Le risque inondation (hors ruissellement) est géré par les structures porteuses de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) qui agissent pour prévenir et réduire ces risques.

7 syndicats gemapiens se répartissent la compétence sur le territoire du PETR du Grand Auxerrois.

Les dernières inondations marquantes datent pour le Serein et l'Armançon, de 2013 et 2018. En cas d'inondation, les communes d'Auxerre, Chablis, Cravant, Accolay, Vincelles, Ligny-le-Châtel, Migennes, Saint Florentin, Briennon-sur-Armançon, Charmoy seront les plus touchées par les crues de forte occurrence (Q2-Q5).

Le PETR comprend le Territoire à Risques Importants d'inondation (TRI) de l'Auxerrois (Appoigny, Augy, Auxerre, Champs sur Yonne, Gurgny et Monéteau). Cette zone est la plus touchée en cas de phénomènes d'inondations.

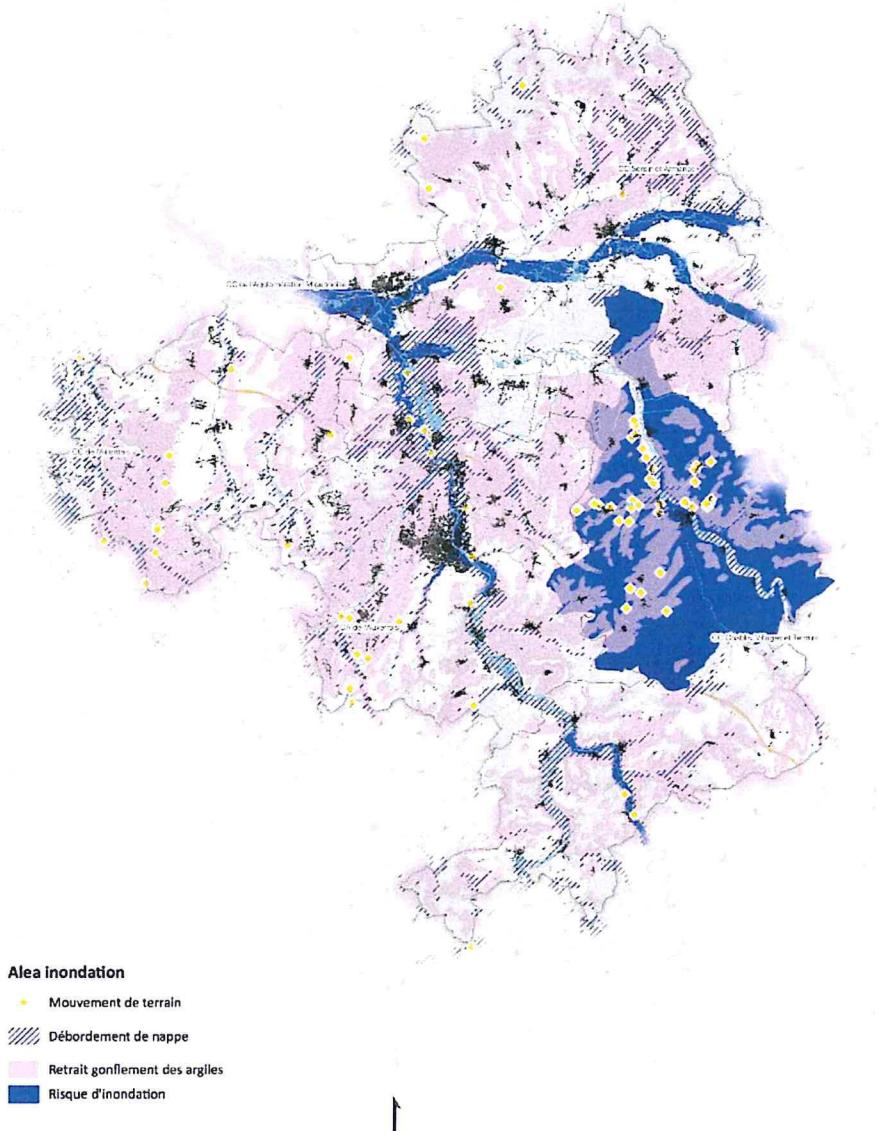


A noter également que sur le seul TRI Auxerrois, plus de 6000 emplois sont dans la zone inondable de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, 840 000m² de bâtiments d'activités, 14 500 personnes, 269 000 m² d'habitations sans étage, 25 installations polluantes, et 5 bâtiments culturels.

Globalement, sont situées en zone inondable sur l'ensemble du territoire, en plus des habitations, des entreprises, établissements publics stratégiques (centre d'incendie et de secours, gendarmerie, mairies), établissements scolaires, camping, EHPAD et centre de loisirs. Les réseaux sont également vulnérables (énergie, télécommunications, eau, transports), tout comme les réseaux routiers.

Le territoire est également soumis à des risques de mouvements de terrain, par retrait gonflement des argiles et des mouvements ponctuels.

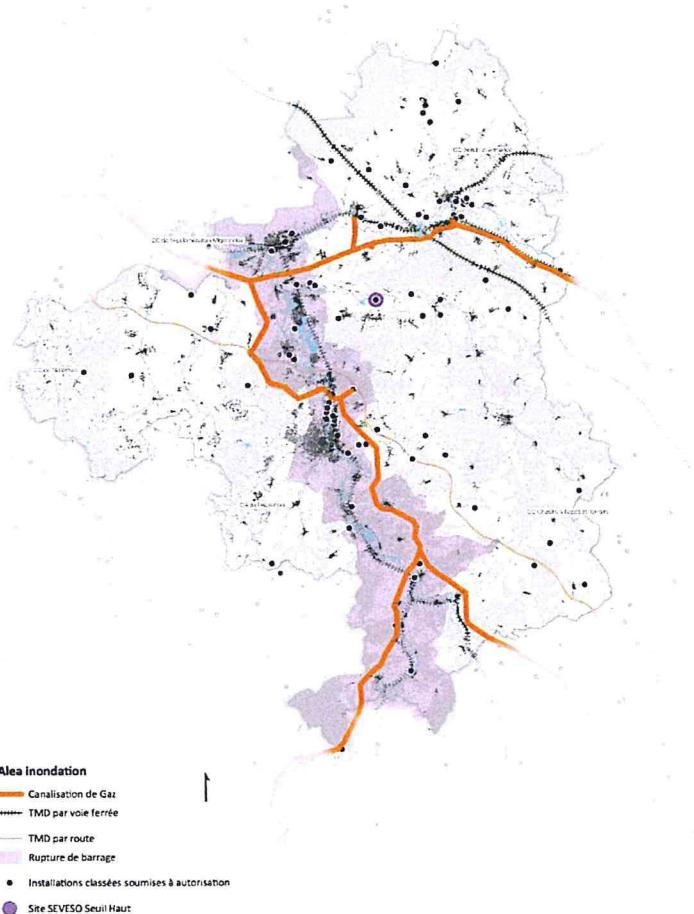
En synthèse, voici les risques naturels du territoire :



Pour les risques technologiques :

Le territoire compte en 2022, 427 installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité) :

- Installations classées pour l'Environnement dont 1 site SEVESO Seuil Haut
- Transport de Matières Dangereuses par les axes ferrés et routiers
- Canalisation de gaz
- Rupture de barrage (ces derniers étant hors territoire)
- Influence risque nucléaire



Objectif 3 : Gestion de la ressource en eau

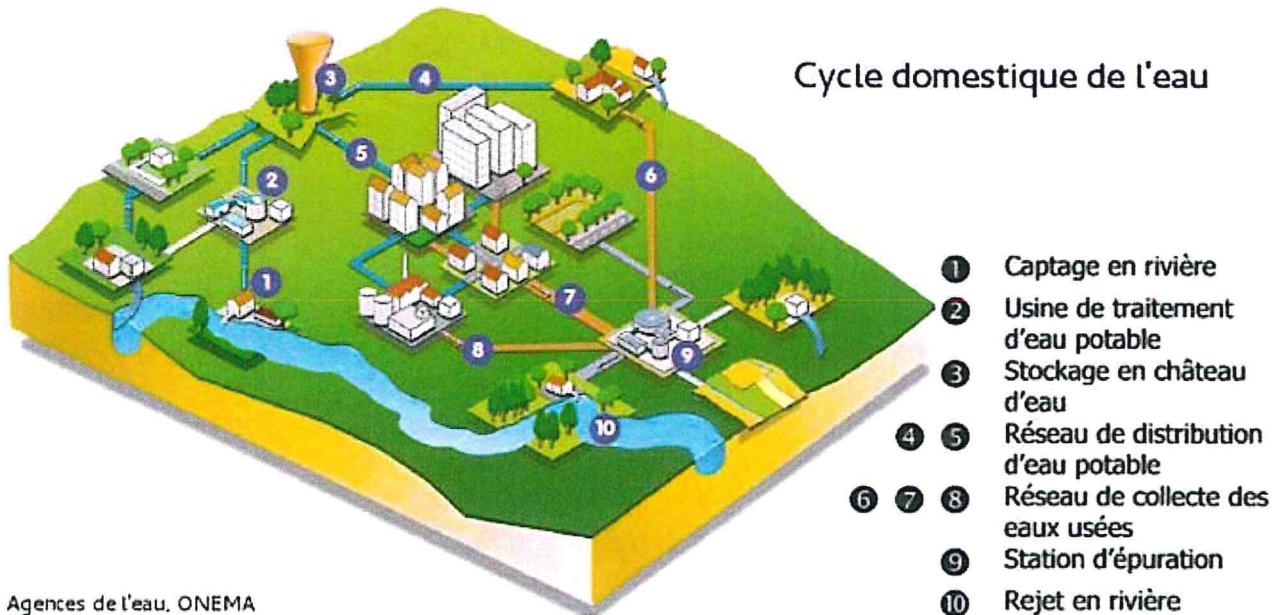
Dans le monde, une augmentation significative de la demande en eau est prévue dans les prochaines décennies. Outre le secteur agricole, qui est responsable de 70 % des prélèvements d'eau de la planète, des augmentations importantes de la demande en eau sont prévues pour la production industrielle et énergétique. L'urbanisation accélérée et l'expansion de l'approvisionnement en eau et des réseaux d'assainissement municipaux contribuent à la demande accrue.

Gérer la ressource en eau consiste à rendre le niveau des prélèvements des différents usages de l'eau compatibles avec le bon fonctionnement des milieux aquatiques, en intégrant le changement climatique.

Pour gérer la ressource en eau, il est nécessaire de connaître la ressource, et de connaître les usages et leurs impacts sur les milieux, afin de proposer un plan de gestion. L'eau est un vecteur d'attractivité et une ressource économique pour le territoire, la protéger revient à valoriser son territoire.

L'utilisation domestique et industrielle de l'eau s'inscrit dans le « petit cycle de l'eau » ou « cycle domestique », et le cycle naturel de l'eau est appelé « grand cycle de l'eau ».

La ressource en eau provient à 80% des eaux de surface (lacs, rivières, etc.) et à 20% des nappes phréatiques. Elle est traitée pour être rendue « potable » et une fois distribuée elle est traitée en station puis rejetée dans le milieu naturel.



A l'échelle du PETR, plusieurs collectivités locales sont compétentes pour gérer la ressource en eau : la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois exerce obligatoirement la compétence eau potable, assainissement et eaux pluviales, alors qu'elles sont optionnelles pour les communautés de communes. Les structures dites « gemapiennes » exercent la compétence GEMAPI, et les communes ou syndicats mixtes les représentant exercent les compétences résiduelles en la matière (ruissellement, eau si non transférée à l'intercommunalité, etc.).

La gestion de la ressource en eau nécessite donc l'intervention conjointe et coordonnée des différents acteurs en la matière.

En 2019, le PETR du Grand Auxerrois s'est engagé dans des « Ateliers du Territoire » ; une démarche qui a pour but de faciliter l'émergence de stratégies partagées et innovantes en faveur d'un développement et un aménagement durables à partir de la concertation avec les acteurs locaux. Ces ateliers avaient pour sujet principal la ressource en eau sous le thème « aménager le Grand Auxerrois et l'Yonne médian avec l'eau dans toutes ses composantes et à toutes les échelles ».

6 axes stratégiques prioritaires ont alors été identifiés :

- Axe 1 : Préserver en exploitant le potentiel des zones d'expansion des crues et des zones humides
- Axe 2 : Tirer parti de la voie d'eau et d'une collaboration rapprochée avec VNF
- Axe 3 : Sensibiliser la population aux enjeux d'inondation (débordement et ruissellement) par la pratique du territoire

- Axe 4 : Améliorer le dialogue citoyen sur l'aménagement avec la ressource en eau
- Axe 5 : Disposer d'une interface technique / centre de ressources agricoles pour les élus qui favorise le travail avec les agriculteurs sur le ruissellement et la qualité des eaux
- Axe 6 : Engager les collectivités dans le lien opérationnel entre la qualité de l'eau et les démarches « manger bio/local etc. »

En la matière, 50,1 % du territoire français est couvert par un SAGE en 2019.

Le territoire du PETR est couvert par le SDAGE Seine Normandie, mais ses objectifs ne sont déclinés localement que partiellement puisque le territoire ne compte qu'un SAGE : celui de l'Armançon.

8. Part des installations de traitement des eaux usées non compatibles avec les normes européennes

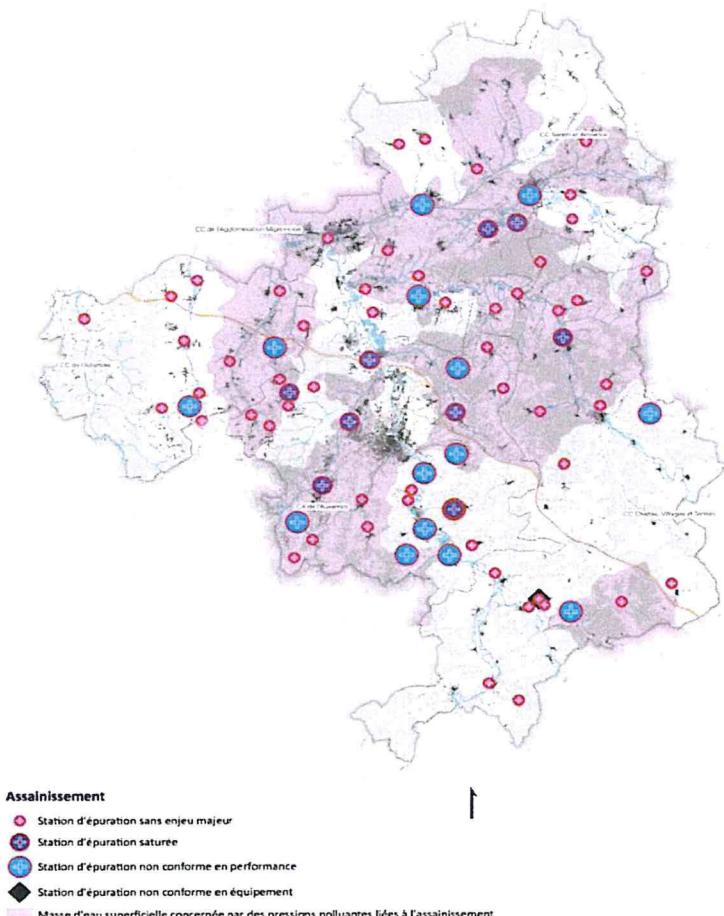
Le Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2017 indique que « *Dans un monde où la demande en eau douce augmente sans cesse, et où les ressources en eau limitées subissent de plus en plus de contraintes du fait de la surexploitation, de la pollution et des changements climatiques, il est tout simplement impensable de négliger les opportunités qu'offre l'amélioration de la gestion des eaux usées.* »

Les conséquences de l'émission d'eaux usées non traitées ou mal traitées peuvent être classées en trois catégories :

- effets nocifs pour la santé humaine ;
- impact négatif sur l'environnement ;
- répercussions néfastes sur les activités économiques.

Pour traiter les eaux usées, les stations d'épuration doivent respecter les normes de rejet définies par l'arrêté du 22 juin 2007, déclinant la directive européenne 91/271/CEE. 92,9% de ces stations sont conformes en performance en 2013 et 95,2% sont conformes pour l'équipement en 2013.

En France, 21 474 stations de traitement des eaux usées sont recensées en 2016.



L'assainissement du territoire du PETR compte un certain nombre de stations d'épuration sans enjeux majeurs. Néanmoins, 9 stations sont saturées, 14 ne sont pas conformes en performance, et 1 non conforme en équipement.

Le traitement amélioré des eaux usées, l'augmentation de la réutilisation de l'eau, et la récupération de produits dérivés utiles favorisent la transition vers une économie circulaire, en contribuant à la réduction des prélèvements d'eau et à la perte de ressources dans les systèmes de production et les activités économiques.

L'amélioration du traitement des eaux usées est donc une opportunité pour réduire les tensions liées à la demande en approvisionnement en eau douce et améliorer la santé humaine et environnementale.

9. Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire

En France, en 2013, 33,4 milliards de m³ d'eau ont été prélevés, dont plus de 5,5 milliards de m³ d'eau pour l'alimentation en eau potable, 5,5 milliards pour l'alimentation des canaux, 3 milliards de m³ pour l'industrie et 2,8 milliards de m³ pour l'irrigation. Il existe 33 200 captages d'eau potables en 2017, et la moyenne nationale de consommation d'eau potable par jour et par habitant est de 146L.



Il faut différencier « eau consommée » et « eau prélevée ».

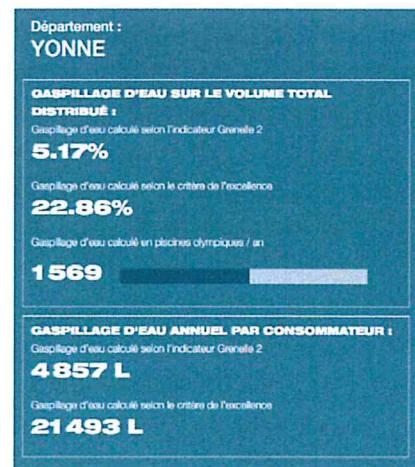
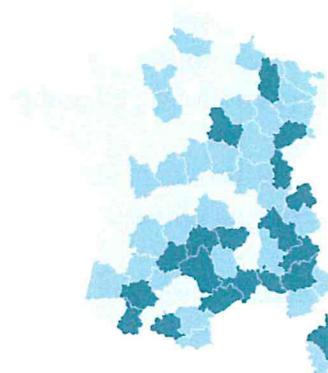
La production d'énergie représente 64% de l'eau prélevée, utilisée pour le refroidissement des centrales thermiques et nucléaires. Le secteur agricole représente lui 9% des prélèvements, pour irriguer les plantes.

En revanche, l'eau réellement consommée sur ces prélèvements représente 48% pour l'agriculture et 22% pour l'énergie.

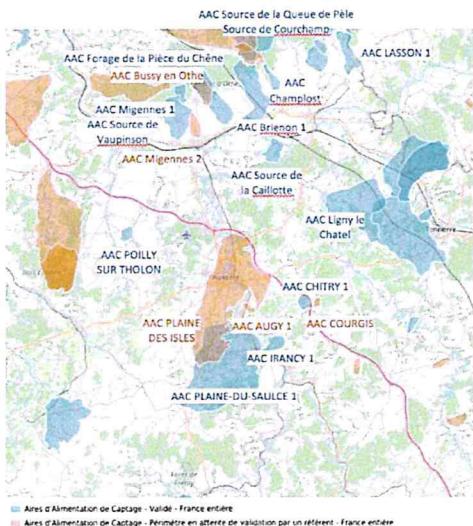
En France, ¼ de l'eau potable circulant dans le 996 000 km de réseaux de distribution se perd dans les fuites. L'objectif national est d'atteindre un taux de fuite de 15%.

Dans l'Yonne, l'efficacité du réseau est légèrement meilleure qu'au niveau national.

Efficacité du réseau d'eau en France, par départements.



Aire d'alimentation en eau potable du territoire (source : ARS Bourgogne Franche comté)



La ressource en eau potable sur le territoire du PETR est relativement bien répartie mais les prélèvements sont en augmentation. Le PETR est constitué d'une mosaïque de collectivités et de services gestionnaires d'eau potable sur le territoire, ce qui pose question pour l'interconnexion des réseaux.

Le taux de fuite est de 25% sur le territoire.

10. Part de rivières en bon état écologique

La Directive Cadre sur l'Eau fixe des objectifs et des méthodes pour atteindre le bon état des masses d'eaux.

Pour les eaux de surface, l'état écologique et chimique est analysé. L'état écologique résulte de l'appréciation du fonctionnement et de la structure des écosystèmes aquatiques (espèces animales et végétales, morphologie, etc.) tandis que l'état chimique est apprécié au regard du respect des normes environnementales (41 substances contrôlées dont 8 dangereuses et 33 prioritaires).

En France, en 2015, 62% des masses d'eau sont en bon état chimique, et 44,8% en bon état écologique.

Le territoire du PETR du Grand Auxerrois est caractérisé par un chevelu hydrographique assez dense. De nombreux cours d'eau prennent vie sur le territoire. Les principaux cours d'eau du territoire sont l'Yonne, l'Armançon et le Serein. Plusieurs canaux recoupent également le territoire : le canal de Bourgogne et le canal du Nivernais.

Aujourd'hui, 47 masses d'eau sont associées à ce chevelu hydrographique. La majorité appartiennent aux bassins versants de ces trois cours d'eau. Cependant, certaines masses d'eau sont situées en limites extrême du périmètre du territoire ; elles appartiennent au bassin versant du Loing.

L'état des masses d'eau est évalué à partir de l'état écologique (état physico-chimique associé à l'état biologique) et de l'état chimique des cours d'eau.

Comme le montre l'analyse des états écologiques des masses d'eau de l'Agence de l'Eau Seine Normandie de 2019, on observe sur le territoire :

- 43 % des masses d'eau sont en Etat moyen. Elles recoupent majoritairement les bassins versant de l'Armançon et du Serein

- 37 % des masses d'eau sont en Bon état ; elles recourent majoritairement le bassin versant de l'Yonne et du Loing
- 11 % et 9 % des masses d'eau sont respectivement en mauvais et médiocre état ; elles recourent majoritairement le bassin versant de l'Yonne.

Les paramètres physico-chimiques déclassants sont essentiellement les phosphores et les nitrates.

Objectif 4 : Economie circulaire, déchets et prévention des risques technologiques

L'économie circulaire implique une politique de prévention et de valorisation des déchets ambitieuse et une production nouvelle de ressources. La prévention consiste à réduire la quantité et la dangerosité des déchets (selon des critères d'écotoxicité, d'inflammabilité, d'explosivité, de géochimie etc.).

11. Production de déchets ménagers et assimilés (avec déblais et gravats) par habitant

Au plan National, le ministère de la Transition écologique élabore avec l'Ademe et les parties prenantes, un Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) pour la période 2021-2027.

Le territoire du PETR du Grand Auxerrois est doté d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPPDMA) 2021-2024, réalisé par le Syndicat des Déchets du Centre Yonne.

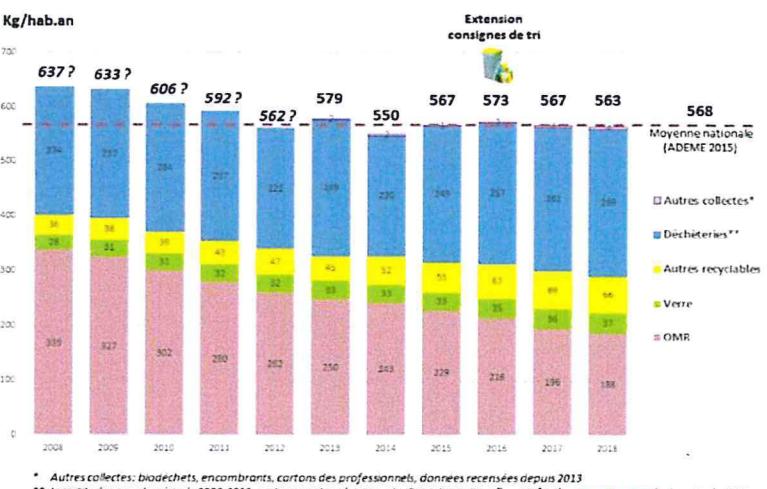
Les ordures ménagères résiduelles (OMR) du territoire sont stockées dans les centres de traitement de Sauvigny-le-bois, Duchy-Saint-Florentin, Champigny-sur-Yonne et l'unité d'incinération de Sens. Il n'y a donc qu'un seul centre de stockage sur le territoire du PETR.

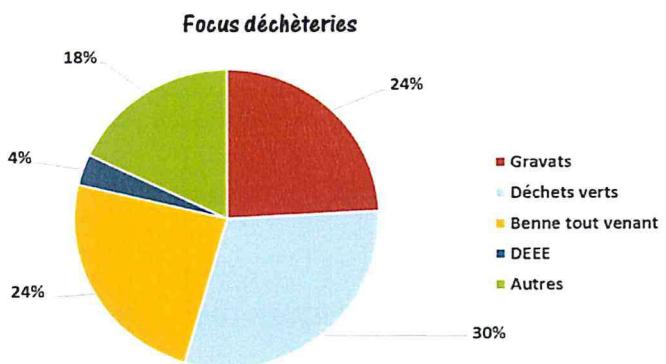
Les centres de traitements sont équipés de bioréacteurs pour valoriser le biogaz émis par les déchets.

Il existe également un centre de tri des déchets recyclables, situé à Ormoy, commune de la CC de l'Agglomération du Migennes. Les déchets verts collectés en déchetterie vont sur les plateformes de compostage de Saint-Cyr-les-Colons et de Joigny. Les Déchets Industriels Banals (DIB) sont pris en charges dans les centres de traitement.

Au niveau national, l'Ademe indique que la production de DMA est de 581kg/hab en 2017. Hors gravats, la production de DMA est de 526kg/hab.

A l'échelle du PETR, en 2019, la production est de 608 kg/hab et 524 kg/hab hors gravats. La production est donc identique pour les DMA hors gravats, mais supérieure à la moyenne nationale si les gravats sont inclus.

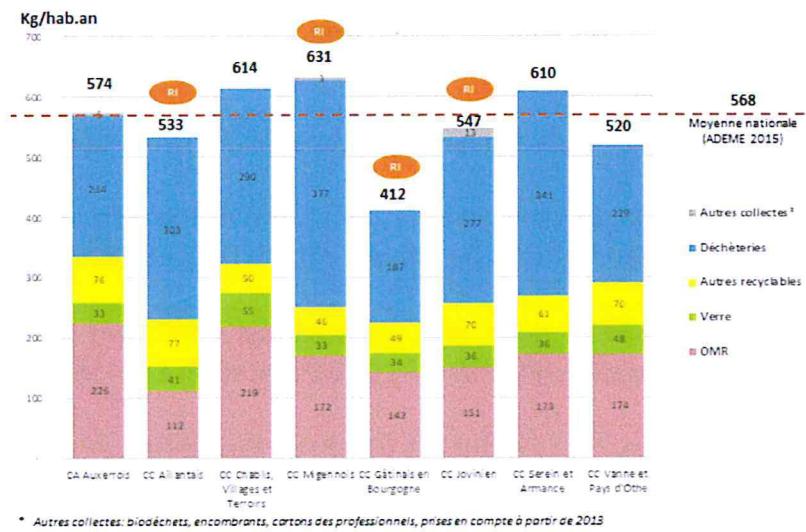




Les apports dans les déchèteries sur le territoire ont augmenté de 15% depuis 2015, les déchets verts représentant le plus de tonnages.

La production de déchets par collectivité est très hétérogène, de par les spécificités de chaque territoire (ex : milieu urbain ou rural, présence d'habitat collectif, poids des activités économiques, présence de résidences secondaires etc.).

En ligne générale, le SDCY remarque que les ratios d'OMR les plus faibles sont constatés dans les collectivités qui ont mis en place la tarification incitative (la CC de l'Aillantais est la moins productrice).



Le territoire du PETR du Grand Auxerrois, compte s'inscrire pleinement dans les objectifs du SRADDET ICI 2050 qui sont de réduire :

- De -15% en 2025 les déchets ménagers assimilés par rapport à 2010
- De -20% en 2031 les déchets ménagers assimilés par rapport à 2010

Le PETR du Grand Auxerrois s'engage également à œuvrer en faveur de :

- la valorisation des déchets alimentaires
- la réutilisation des déchets dans le BTP (inclusion dans les marchés publics)
- et l'émergence d'une économie circulaire sur le territoire.

Objectif 5 : Lutte contre les pollutions

Les pollutions concernent : l'eau, l'air, les sols. Les risques liés à l'eau et aux sols ont été exposés précédemment.

12. Pollution de l'air : inventaire territorial d'émissions de polluant (émissions annuelles de SO₂ / NOx / COV / PM_{2,5} / NH₃)

La France possède, depuis 2015, un Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA).

La pollution de l'air est mesurée avec l'indice multi polluant de la qualité de l'air dit « ATMO », calculé à partir des émissions de dioxyde de soufre (SO₂), les particules en suspensions (PM₁₀ et 2,5), l'Ozone (O₃), les composés organiques volatils (COV) et le dioxyde d'azote (NO₂).



Cet indice, accessible à tous, informe en tout point du territoire sur le risque de pollution journalier et prévisionnel. Une station de mesure est implantée à Auxerre.

Exemple : Pollution de l'air de la commune d'Auxerre au 07 janvier 2022

Sur Auxerre, la station permet d'identifier que la majorité de la pollution relève de l'industrie manufacturière, du transport routier et du résidentiel.

Outre l'effet sur la santé, la pollution de l'air a aussi des conséquences néfastes sur l'environnement :

- les bâtis (détérioration des matériaux de construction, corrosion, ...);
- les cultures (baisses de rendements);
- les écosystèmes (acidification de l'air et eutrophisation).



Le Dioxyde de soufre (SO₂) est émis lors de la combustion de matières fossiles (centrales thermiques, transports terrestre, aérien et fluvial, etc). L'objectif de qualité est de 50 µg/m³ en moyenne horaire sur 3 heures consécutives. Elle est de 65 µg/m³ sur le territoire du PETR.

Les particules en suspensions (PM₁₀ et 2,5) proviennent de la combustion à des fins énergétiques, du transport routier et des activités industrielles. L'objectif à atteindre est de 30 µg/m³ en moyenne annuelle. Elle est de 15 µg/m³ sur le territoire du PETR et aucun dépassement n'a été enregistré.

L'Ozone (O₃) provient principalement du trafic routier. L'objectif à atteindre est de 120 µg/m³ en maximum journalier de la moyenne sur 8 heures à ne pas dépasser plus de 25 jours par an (en

moyenne sur 3 ans). Sur le territoire du PETR, on note une forte dépendance météorologique avec des niveaux maximum rencontrés durant les journées d'été chaudes, sèches et sans vent. Selon ATMO BFC, les nombreux dépassements de valeurs cibles observés en 2018 furent la conséquence d'un été chaud et sec.

L'indice ATMO est un indicateur journalier de la qualité de l'air calculé à partir des concentrations dans l'air de polluants réglementés tels que le dioxyde de soufre (SO₂), dioxyde d'azote (NO₂), ozone (O₃) et les particules fines.

Bilan 2018 Département de l'Yonne :

- Indicateurs auxverts pour les particules et le dioxyde d'azote
- Qualité de l'air moyenne au regard des niveaux d'ozone
- Suivant les conditions météorologiques de l'année, les constats peuvent être différents, la surveillance est alors à maintenir
- Autres enjeux du secteur : le bois énergie, les pesticides, le respect des seuils OMS, les émissions en NOx et PM10 du transit et la contribution de l'autoroute, mais aussi les pollens et l'ambroisie, l'air intérieur et le radon, ...

L'analyse spatiale de l'indicateur de la qualité de l'air permet de mettre en avant :

- Des disparités entre les territoires et une variabilité au cours de l'année : les valeurs enregistrées peuvent être qualifiées de mauvaises ou médiocres entre 3 et 6 % de l'année soit en moyenne entre 11 et 22 jours par an (2018)
- Le Nord Est du territoire est plus concerné par un indice de la qualité de l'air mauvais ou médiocre

Pour réduire la pollution de l'air, il est important de travailler sur les pratiques individuelles et collectives : degré, mode, performance du chauffage, modes de déplacements, valorisation des déchets.

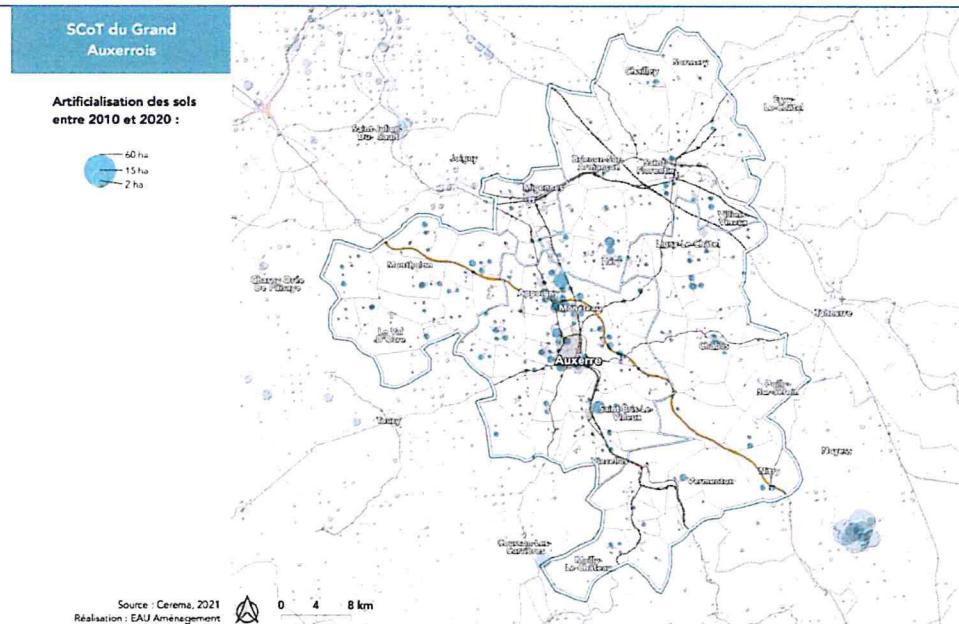
La pollution de l'air est aussi mesurée au regard du bruit.

Le Département de l'Yonne a élaboré un Plan d'Exposition aux Bruits dans l'Environnement (PEBE) en 2015 pour intervenir sur les bruits liés au trafic routier. Il existe également le Plan d'Exposition aux Bruits sur l'aéroport d'Auxerre-Banches. Il existe également des cartes de bruit élaborées par l'Etat, afin de représenter les niveaux de bruits, de dénombrer la population exposée et de quantifier les nuisances.

Objectif 6 : Biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers

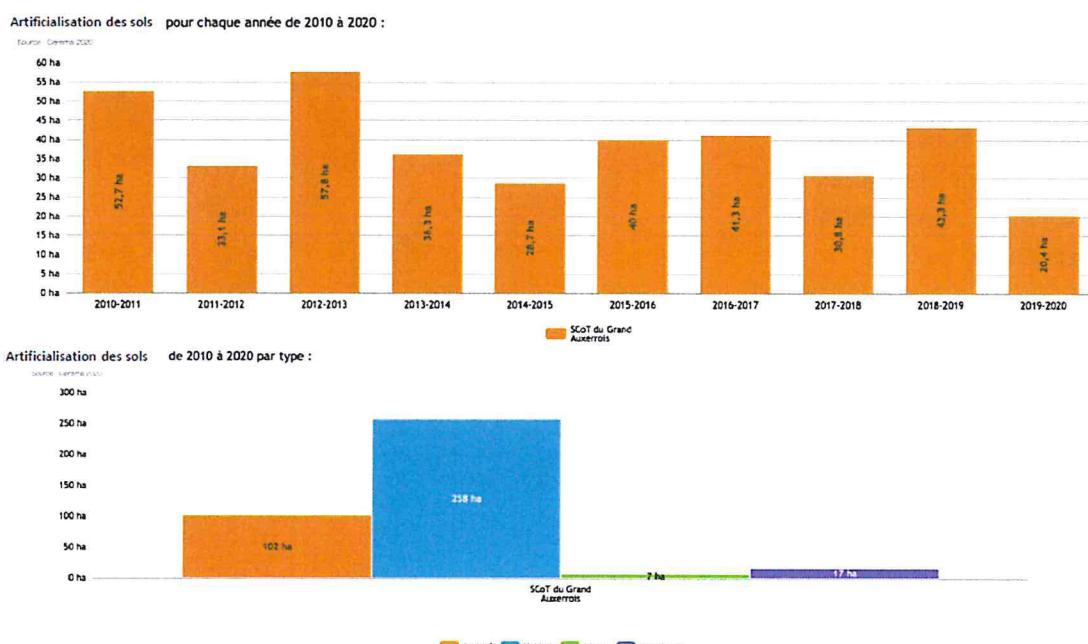
Le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) a réalisé en 2018, une étude nationale portant « Évaluation et propositions d'optimisation des outils concourant à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ». L'objectif est d'analyser la consommation d'espace sur les territoires.

Il identifie quatre grands types d'espaces en fonction de l'usage des sols : les usages agricoles, les usages forestiers, les usages considérés comme « naturels » (zones humides, friches...), les usages conduisant à l'artificialisation des sols.



Les sols artificialisés recouvrent les zones urbanisées, les zones industrielles et commerciales, les réseaux de transport, les mines, carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés.

Globalement, il est observé une consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers au profit du logement, des réseaux de transports, ou des équipements logistiques.



13. Fragmentation des milieux naturels

La fragmentation des milieux naturels est évaluée par la taille « de la maille », c'est-à-dire la taille qu'auraient tous les fragments d'espaces naturels s'ils avaient tous la même surface. La taille effective de la maille des espaces naturels en France est estimée en 2006 à 99,97 km².

La régression des surfaces d'habitats naturels, le cloisonnement des milieux naturels peuvent conduire à l'isolement et au confinement de populations animales ou végétales. Les fragmentations sont dues notamment aux développements urbains, industriels et à l'agriculture.

La fragmentation des habitats naturels est aujourd'hui reconnue comme une menace majeure pour la biodiversité par la convention sur la diversité biologique de Rio du 5 juin 1992.

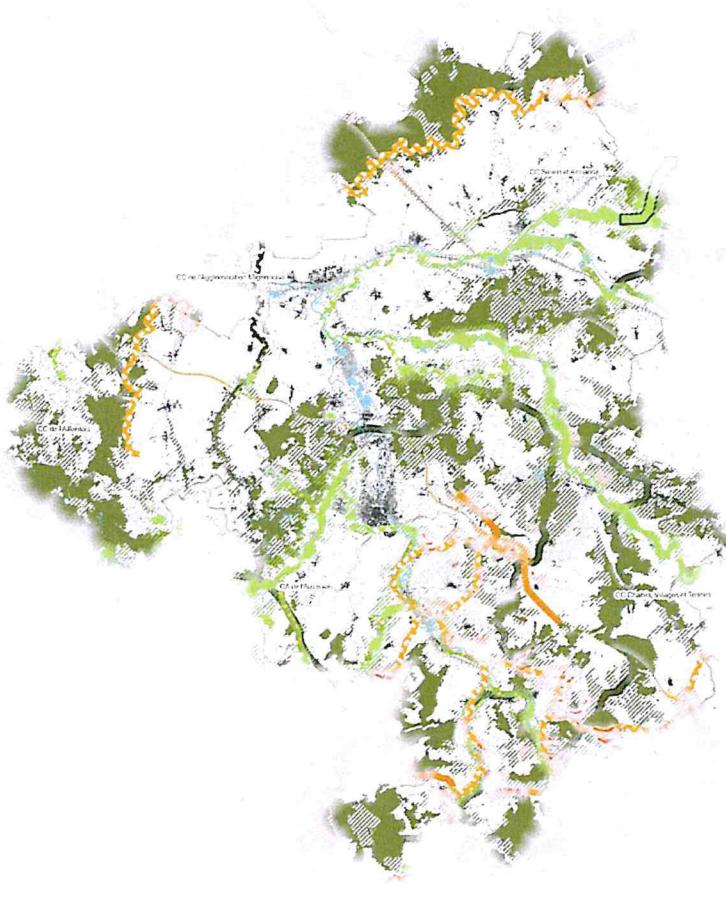
Le PETR présente une biodiversité et une dynamique écologique à préserver et à restaurer.

Prairies : préservation des prairies alluviales de la vallée de l'Armançon présentant de nombreuses discontinuités et reliant le nord de la région au Morvan

Pelouses : protection et la reconnexion des pelouses au nord

Boisements : Grande importance des corridors écologiques que constituent les cours d'eau et certains chapelets de boisements

Des corridors écologiques doivent être créés et renforcés afin de préserver la trame verte et bleue du territoire.



Milieux ouverts - pelouses	Milieux ouverts - prairies	Milieux forestiers
Réserve de biodiversité	Réserve de biodiversité	Réserve de biodiversité
Espaces de perméabilité	Espaces de perméabilité	Espaces de perméabilité
Corridor linéaire à restaurer	Corridor linéaire à restaurer	Corridor linéaire à restaurer
Corridor linéaire à préserver	Corridor linéaire à préserver	Corridor linéaire à préserver
Corridors interrégionaux	Corridors interrégionaux	Corridors interrégionaux

14. Part des espaces naturels, agricoles, forestiers sur la surface totale du territoire

En 2012, les terres agricoles (sols cultivés ou surfaces toujours en herbe) occupent 51,4% de la surface de la France métropolitaine, les espaces boisés, milieux semi-naturels ou surfaces en eau 39,4%, et les sols artificialisés 9,1%. Les plus grandes évolutions de surfaces par grand type d'occupation des sols sont le recul des terres agricoles (356 milliers d'hectares), puis l'extension des sols revêtus ou stabilisés – routes, parkings... – (+239 milliers d'hectares) et des zones bâties (+128 milliers d'hectares).

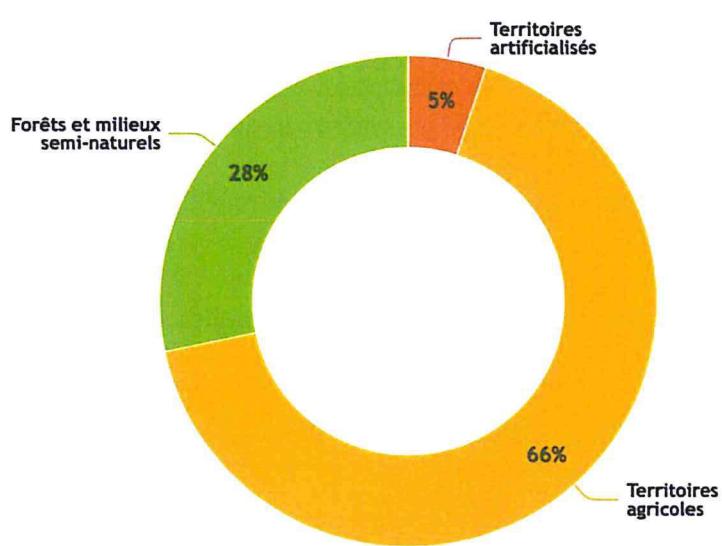


Figure 12 : Occupation du sol Corine Land Cover 2018 (Traitement E.A.U Observ'eau)

Le territoire du PETR est majoritairement couvert par des espaces agri-naturels (94%). Le tissu urbain recoupe 5 % de la superficie totale du SCoT.

Le système racinaire des différentes strates du couvert forestier forme un réseau capable de retenir les différents horizons du sol. L'eau ruisselant sur un couvert forestier sera peu ou pas chargée en terre. La forêt en futaie irrégulière garantit la continuité du couvert qui assure une protection des sols et de la ressource en eau.

5.2 Diagnostic territorial

Le diagnostic territorial permet de dresser le portrait du territoire, outre l'aspect écologique, afin de pouvoir identifier ses forces et faiblesses et de le positionner à l'échelle départementale, régionale et nationale. Les grandes thématiques qui seront abordées ci-après se borneront à synthétiser les éléments développés ci-dessus.

Ce diagnostic sera complété avec le diagnostic du SCoT du Grand Auxerrois, en cours d'élaboration.

1. Dynamique démographique

Le territoire du Grand Auxerrois connaît un léger déclin de sa population, avec également un changement démographique s'agissant de l'âge moyen de la population. La crise sanitaire ayant rebattu les choix de modes de vie des français, il sera nécessaire de vérifier dans les années à venir les impacts positifs et négatifs sur le territoire.

Les évolutions observées impacteront les politiques publiques, que ce soit en matière de mobilité, cadre de vie, logements, offre de services etc.

- Composition des ménages en évolution, avec la décohabitation des couples et l'évolution des personnes âgées seules,
- Territoire attirant les actifs hautement qualifiés et les populations de plus de 50 ans,
- Anticiper le vieillissement de la population,
- Veiller à l'adéquation de l'offre de logements,
- Réhabiliter les logements vacants,
- Attirer les fonctions tertiaires supérieures, aujourd'hui sous-représentées au profit des secteurs agricoles et industriels,
- Inciter les implantations d'installations.

2. Dynamique économique

Sur le plan économique, commercial et touristique, la diversité des profils des EPCI met en évidence une richesse du territoire. Des filières identitaires fortes sont constatés sur le territoire (viticulture, agro-alimentaire, industrie mécanique, mécatronique, hydrogène...), malgré des particularités qui sont propres à chaque EPCI, notamment :

- Une industrie fortement représentée sur la CC Serein et Armance et sur la CC de l'Agglomération Migenneuse.
- Un secteur agricole structurant sur la CC Chablis Villages et Terroirs.
- L'Aillantais marqué par une économie de proximité tournée notamment vers la construction.
- L'Agglomération auxerroise : pôle tertiaire fort.

La structure de la population active évolue avec une croissance des cadres et professions intellectuelles supérieures. Le ratio emploi / actif reste équilibré à l'échelle du PETR, mais variable selon les EPCI. Les flux d'actifs sortants sont relativement limités mais il existe tout de même une baisse de l'emploi. Néanmoins, le territoire est marqué principalement par une part importante des

activités tertiaires (commerces, services, administrations publiques etc.) qui représente la plus grosse part des activités économiques et emplois des actifs.

Les enjeux s'agissant de l'économie du PETR sont donc les suivants :

- Renforcer les offres de formation, adaptées aux besoins du territoire,
- Valoriser les 72 ha de surface disponible en zones économiques,
- Homogénéiser les zones d'activités économiques,
- Pallier à l'augmentation des commerces vacants,
- Réduire l'évasion commerciale vers les métropoles voisines,
- Favoriser la création d'entreprises individuelles (89 % d'entreprises de moins de 5 salariés),
- Répondre aux besoins de parcours résidentiel des entreprises,
- Se positionner comme partenaire stratégique du bassin parisien et territoires avoisinants,
- Préserver le patrimoine culturel et paysager du Grand Auxerrois,
- Encourager le développement touristique, à travers une amélioration du parc hôtelier,
- Assurer le maintien de la navigation sur les canaux (canal de Bourgogne, canal du Nivernais),
- Identifier un lieu d'implantation d'activité logistique commerciale ou exogène.

3. Equilibre urbain et rural et attractivité résidentielle

Le territoire rural du Grand Auxerrois est contrebalancé par des communes urbaines, attractives notamment sur le plan administratif, comme est le cas pour Auxerre, ville préfecture du département de l'Yonne. Ainsi, la population s'organise dans ces pôles urbains et les communes rurales. L'enjeu et de veiller à créer / maintenir / renforcer les liens entre ces pôles.

- Emplois principalement localisés sur Auxerre,
- Majorité de résidences principales occupées par les propriétaires,
- Logements sociaux et taux d'occupation concentrés dans la ville-centre,
- Réduire la sur-représentation des logements de grande taille en centre—bourg,
- Potentiel de logement existant, à corrélérer avec la problématique de la vacance,
- Adapter le parc de logements au vieillissement de la population,
- Revitaliser les centre-bourgs,
- Répondre à l'obligation de créer une aire de grand passage sur la communauté de l'Auxerrois,

- Tenir compte de la disparité des niveaux de vie des habitants selon les communes.

4. Offre de mobilité

L'offre de mobilité sur le territoire est relativement complète : la population a accès aux réseaux navigables, routiers, ferrés, aériens, pédestres et cyclables, mais celle-ci est répartie de façon inéquitable. Selon les dernières études menées sur le territoire, la voiture représente le principal mode de déplacement, ce qui contribue fortement aux émissions des GES et la pollution de l'air sur le territoire du PETR du Grand Auxerrois.

Avec la nouvelle loi LOM, les territoires du PETR du Grand Auxerrois devront donc veiller à assurer des offres de mobilités complètes et complémentaires au véhicule personnel. L'objectif étant de développer des alternatives soit à travers les réseaux cyclables qui prennent en compte les trajets domicile-travail, mais également en favorisant les lieux et les réseaux de covoiturage sur le territoire.

De plus, La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) impose le renouvellement des flottes publiques de véhicules par une proportion minimale de véhicules à faibles émissions. Cela s'applique donc à la fois aux flottes des véhicules des collectivités utilisées dans le cadre des déplacements professionnels mais aussi pour les flottes des véhicules utilisés dans le cadre du transport public par les autorités organisatrices de mobilité. Sur le territoire du PETR du Grand Auxerrois, diverses expérimentations sont envisagées et d'autres sont en cours.

S'agissant de la mobilité, les enjeux sont donc les suivants :

- Tenir compte du fort autosolisme,
- Répondre aux besoins de stationnement,
- Développer l'offre de transports entre les intercommunalités,
- Fluidifier la circulation des flux sur la ville d'Auxerre,
- Développer les aires de covoiturage,
- Développer les mobilités douces, notamment les pistes cyclables,
- Renforcer la sécurité routière sur les zones accidentogènes,
- Accélérer la transition vers des flottes de véhicules propres dans les transports publics,
- Renforcer l'offre ferroviaire du territoire pour réduire les temps de trajet et attirer des travailleurs et populations.

5. Accès aux soins et services

La couverture en équipements du territoire est inégale selon les équipements : sont sur-représentés (selon les tendances nationales) les services non-marchands (enseignement 1^{er} degré, équipements de sports, loisirs, etc.) mais sous-représentés les services marchands (commerces, médical, paramédical, etc.).

Le développement d'un territoire, passe d'abord par l'aménagement cohérent de celui-ci au respect des considérations écologiques et environnementales. Dans un contexte de zéro artificialisation nette et de la sobriété foncière, les collectivités du PETR du Grand Auxerrois devront donc veiller à mailler le territoire de manière intelligente tout en respectant la réglementation en vigueur. Une piste à développer est donc naturellement la résorption et réhabilitation des friches sur le territoire.

- Equipements médicaux et paramédicaux majoritairement sur l'Auxerrois,
- Renforcer l'offre de couverture médicale sur le territoire,
- Réduire le nombre de communes éloignées des équipements de proximités,
- Déployer la couverture par la fibre sur l'ensemble du territoire.

6. Vulnérabilité au changement climatique

Si le territoire dispose d'une véritable richesse environnementale, la vulnérabilité du territoire au changement climatique va impacter de nombreux secteurs notamment agricole et agro-industriel, rarifier et impacter la qualité de la ressource en eau, multiplier les risques (inondations, retraits-gonflements d'argiles), etc.

L'enjeu est alors de travailler à la préservation des ressources du territoire, de la biodiversité, de la santé et de l'agriculture, afin de continuer à offrir un cadre de vie attractif aux populations. Le territoire doit aussi veiller au développement de la production des énergies renouvelables de manière concertée avec les acteurs importants en prenant en compte des considérations telles que : le potentiel de production, l'impact à la biodiversité, l'équilibre financier des opérations, la protection des paysages et la concertation avec les partenaires publics et privés.

Une autre activité qui contribue à la vulnérabilité du territoire au changement climatique est le traitement des déchets. Dès la production des différents matériaux jusqu'à leur utilisation et ultime destruction et/ou collecte, l'impact dans les émissions des GES est assez élevé. Pour prévenir ses risques et mitiger le changement climatique, il s'agira alors pour le territoire de travailler de concert afin de déterminer la manière appropriée de promouvoir la réduction de la production des déchets à travers les changements de pratiques. Ensuite, l'enjeu sera de réfléchir à comment mieux valoriser les déchets qui sont produits et comment développer de nouvelles filières basées sur l'économie circulaire, ainsi créant de nouvelles activités et emplois, contribuant à la dynamique économique tout en avançant la transition écologique sur le territoire.

- Prendre en compte le risque inondation,
- Préserver les sols pour optimiser la gestion de la ressource en eau,
- Adapter les pratiques agricoles,
- Atteindre le bon état des masses d'eau,
- Renforcer les interconnexions des réseaux,

- Poursuivre les efforts pour la réduction et valorisation des déchets.

Tableau de synthèse des enjeux pour le PETR du Grand Auxerrois :

Atouts	Faiblesses – Contraintes et Problématiques
<ul style="list-style-type: none"> - Une localisation géographique stratégique, à proximité d'agglomérations structurantes (Dijon, Troyes,) et de la Région Ile de France - Une agriculture riche et plurielle sur le territoire avec de nombreuses appellations renforçant l'attractivité du territoire - Une bonne accessibilité sur le territoire (A6, le réseau ferré, les voies navigables) - Un patrimoine culturel et naturel très riche et varié (réseau hydrographique, zones humides, prairies, etc.) - Un territoire couvert par des périmètres de protection et d'inventaires ou de gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une répartition inégale des équipements et services du territoire - Territoire carencé en services et équipements médicaux et paramédicaux - Evolution démographique de la population avec une augmentation de l'âge moyen et de la part des retraités - Erosion de la biodiversité (pression agricole, espèces invasives, etc.)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Se positionner comme partenaire stratégique du bassin parisien et territoires avoisinants, notamment à travers des conventions de coopérations - Structuration des filières agro-alimentaires sur le territoire pour davantage de valeur ajoutée et d'optimisation des productions - Développement des énergies renouvelables et technologies innovantes telles que l'hydrogène avec l'expérimentation régionale sur les trains entre Auxerre et Laroche-Migennes - Arrivée de nouvelles populations hautement qualifiées 	<ul style="list-style-type: none"> - Fragilisation de l'attractivité du territoire avec la montée en puissance des agglomérations voisines (Sens, Troyes ...) - Changement climatique et les risques d'inondation présents sur le territoire - Abaissement de la qualité et de la disponibilité de la ressource en eau - Poursuite des pratiques à l'origine des pressions et de la dégradation des milieux naturels

5.3 Les enjeux en matière de cohésion territoriale et de transition écologique

La vocation même des Pôles d'équilibre Territoriaux et Ruraux est de favoriser une forme d'harmonie et d'équilibre, et de préserver les services et équipements dans les territoires ruraux. Les travaux d'élaboration du projet de territoire vont donc faire une place importante aux objectifs et/ou initiatives qui pourraient favoriser le maintien des populations en préparant le territoire pour les transitions à venir.

Cela passera notamment par la valorisation des atouts intrinsèques pour maintenir les populations actuelles et encourager de nouvelles installations. Le vieillissement de la population est également un enjeu auquel le territoire doit faire face mais qu'il doit aussi anticiper dans tous les aspects de la vie courante et dans les politiques publiques (habitat, santé, mobilité ...) en assurant un maillage adéquat du territoire en équipements et services en lien avec la population actuelle et future.

Le bien-être et la qualité de vie sont également des aspects reconnus et plébiscités de l'Yonne. A quelques encablures de la Région parisienne, ces qualités sont fortement retenues par les élus du territoire comme des atouts à promouvoir pour attirer les populations. Par ailleurs, dans le cadre du renforcement de cette cohésion un enjeu majeur portera sur l'équilibrage des populations entre la ville centre et les périphéries, l'équilibrage du logement social au respect de la réglementation, la rénovation de l'habitat insalubre mais aussi la résorption des logements vacants.

S'agissant de la transition écologique, le territoire du Grand Auxerrois est particulièrement concerné par la préservation de son environnement et son adaptation au changement climatique.

Avec 66% de la surface du territoire du PETR occupée par des cultures agricoles (y compris viticulture et prairies) le PETR du Grand Auxerrois accueille une activité agricole supérieure à la moyenne nationale qui sera fortement impactée par les enjeux d'adaptation au changement climatique. De ce fait, l'agriculture du territoire doit faire l'objet d'une animation particulière s'agissant des choix de soutien pouvant constituer une véritable clé d'identité (marque du territoire), et de développement. Il s'agira alors d'étudier le type de soutien à apporter aux différentes filières agricoles et à leur structuration, mais également la maîtrise de la qualité et la quantité de la ressource en eau, véritable élément de survie pour l'agriculture d'aujourd'hui et de demain.

De plus, la recherche d'un territoire énergétiquement autosuffisant fait partie des aspirations du projet et cette dimension peut fédérer des initiatives parfaitement innovantes. Ces aspirations convergent avec la volonté de la Région Bourgogne Franche Comté de valoriser cette forte ruralité porteuse d'innovation et de progrès social, notamment au travers de la mise en valeur des réserves naturelles, de l'implication pour la biodiversité, de la mise en œuvre des Plans Climat Air Energie et de l'amélioration de l'habitat.

Le sujet de l'énergie est également un sujet d'une importance non négligeable, à la fois pour les efforts de rationalisation de son utilisation, pour les axes de transition énergétique et les bouleversements climatiques et énergétiques qui sont largement engagés, mais aussi parce que cette filière peut permettre d'envisager des transversalités avec d'autres filières. A titre d'exemple,

les déchets des uns sont les énergies des autres et de nombreux projets sont en réflexion sur le territoire afin de mieux valoriser ces déchets en nouvelle source d'énergie.

Le territoire de l'Yonne comprend de nombreuses forêts propices à fournir une énergie locale et renouvelable, valorisable également dans un contexte de coopération avec les PETR du département et limitrophes, ainsi qu'en lien avec la récente convention passée avec la Ville de Paris. Actuellement, cette filière énergie en général, et bois en particulier, n'est pas parfaitement organisée et les énergies liées à l'activité agricole ne sont pas particulièrement valorisées.

Enfin, le territoire est d'ores et déjà engagé dans des démarches d'amélioration énergétique. En effet, les communes membres du PETR du Grand Auxerrois ont tiré pleinement profit du soutien de l'Etat en 2021, s'agissant de la mobilisation des fonds France relance spécifiques à la rénovation énergétique des bâtiments publics. Sur ce dispositif seul, plus d'une vingtaine de demandes ont été exprimées représentant un coût d'investissement estimé à plus de 5 millions d'euros sur cette thématique. De plus, les Communautés d'agglomération de l'Auxerrois et celle des communes Serein et Armance, sont toutes les deux activement engagées dans l'élaboration de Plans Climat Air Energie Territorial qui conditionneront leurs activités en matière de transition écologique, de sobriété énergétique et de préservation de la qualité de l'air et de l'environnement.

Le PETR du Grand Auxerrois n'a pas vocation à remplacer les activités des communes et des intercommunalités dans ce domaine. Il a plutôt vocation à créer des synergies entre les divers projets qui pourront se développer sur le territoire. Son rôle sera donc, à travers l'intégration de ces éléments dans le SCoT – de veiller à la cohérence des stratégies à l'échelle du territoire et de proposer une échelle plus intéressante pour des projets à grande envergure nécessitant des échelles plus grandes pour leur réussite et pour leur équilibre.

5.4 Les grandes orientations stratégiques du projet de territoire

Situé à proximité de la région parisienne et sous son aire d'influence, mais à distance de sa capitale régionale, Dijon, le Grand Auxerrois possède tout à la fois des atouts géographiques et économiques indéniables, mais doit dans le même temps renforcer son attractivité pour affirmer sa place parmi les grandes métropoles qui possèdent elles aussi, des éléments d'attractivité forts.

Situation relativement paradoxale, le Grand Auxerrois est à la fois au cœur d'un axe dynamique, et relativement isolé. Cette position offre des opportunités de développement économique fort. Depuis un certain temps, le Grand Auxerrois renforce sa coopération avec les territoires voisins, et développe notamment des synergies avec les autres PETR de l'Yonne, notamment sur l'axe nord Yonne, pour s'inscrire résolument dans la dynamique francilienne.

De ce point de vue, les travaux engagés au titre du projet de territoire du PETR tiennent compte des différentes politiques et engagements pris sur les territoires par les autres institutions, et s'assurent de la cohérence et de la convergence des politiques publiques.

La démographie du territoire de l'Yonne montre une faible diminution malgré un solde migratoire positif. Afin de renforcer cette tendance et inverser la courbe démographique décroissante, et de pouvoir retenir les populations avant même d'en accueillir d'autres, les ambitions du PETR vont

porter naturellement sur un axe fondamental qui est d'améliorer l'attractivité résidentielle et économique du territoire, en améliorant les conditions de vie sur les territoires.

Le PETR du Grand Auxerrois possède également un patrimoine riche à travers tout son territoire qu'il convient de protéger, de rénover, de réhabiliter et de mettre en valeur. Que ce patrimoine soit bâti, naturel ou culturel, il constitue le deuxième grand axe stratégique du PETR.

Finalement, ce territoire est riche de ses ressources multiples. Outre l'eau – ressource conditionnant la qualité de vie des habitants - et l'agriculture, il est important de soutenir, de valoriser et de développer des débouchés locaux. Le territoire du PETR et de manière plus globale le département de l'Yonne, a été précurseur en suivant la logique régionale, dans le développement également des énergies renouvelables. Il s'agira alors de poursuivre le développement de celles-ci tout en veillant à prévenir et à préparer le territoire pour les changements climatiques qui impacteront le territoire à terme.

AXE 1 : L'attractivité résidentielle et économique

L'attractivité résidentielle et économique doit être entendu comme la réunion de l'ensemble de critères permettant de garantir un confort de vie convenable, favorisant le maintien des populations et les nouvelles installations. C'est également ce cadre de vie qui déterminera le choix d'installation d'entreprises, soucieuses de trouver des ressources humaines qualifiées et de leur garantir un équilibre de vie ainsi pérennisant le projet économique d'installation.

De plus, les territoires du PETR du Grand Auxerrois présentent des typologies différentes. Les territoires du nord sont plus industrialisés, ceux du sud sont plus ruraux. Le maillage du territoire se caractérise en conséquence par son hétérogénéité, notamment, par la présence d'un pôle structurant (Auxerre) et de pôles intermédiaires et de proximité. Ainsi, si les services aux publics doivent être répartis de façon équitable en tous points du territoire, la diversité des situations peut en revanche permettre de spécialiser les territoires et de développer les complémentarités. Ancré sur les réalités du territoire et observateur des initiatives locales, le PETR pourra avoir un rôle de coordination en termes de déploiement et de maillage des services sur le territoire.

L'attractivité d'un territoire passe aussi par sa connectivité et son désenclavement à travers l'irrigation des territoires ruraux en lien avec les pôles relais mais aussi le confortement des centres-bourgs dans l'optique de leur redonner une vie et une activité, tout en réduisant les besoins en mobilité et les distances parcourues – surtout en autosolisme. Le développement de l'intermodalité, des mobilités douces et des mobilités vertes va donc impliquer des changements dans les modes de déplacements. Cela nécessitera à la fois une meilleure organisation spatiale et gestion des réseaux, mais aussi le développement de nouveaux services et des investissements en la matière.

Orientations et Objectifs :

a) Améliorer l'accès aux services et aux soins sur le territoire

- i) Agir pour le déplacement des services au plus près des habitants de manière innovante
- ii) Développer la e-santé sur le territoire en lien avec l'amélioration des réseaux de téléphone et de navigation sur internet
- iii) Agir pour l'installation de nouveaux professionnels de santé dans les domaines carencés sur le territoire

- b) Favoriser l'entretien et le développement des équipements culturels, sportifs et de loisirs**
 - i) Encourager les pratiques sportives sur le territoire y compris de pleine nature
 - ii) Améliorer et développer les équipements existants
 - iii) Mailler les territoires carencés de manière raisonnée

- c) Développer l'offre de déplacements multimodaux, doux et propres**
 - i) Agir pour une flotte de véhicules propres
 - ii) Mailler le territoire d'aires de covoitage et de parkings relais
 - iii) Développer les voies cyclables et piétonnes du quotidien
 - iv) Prolonger les voies vertes existantes et en développer des nouvelles

- d) Aménager durablement les espaces publics**
 - i) Favoriser les opérations de revitalisation des centre-bourgs dans les villages
 - ii) Accompagner l'absorption des logements et des commerces vacants
 - iii) Développer les parcs intergénérationnels et les îlots de fraicheur et biodiversité en milieux urbains
 - iv) Favoriser le développement de nouveaux services dans les villages

Axe 2 : Contribuer à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine local

En matière de patrimoine, le PETR du Grand Auxerrois est très riche.

S'agissant du patrimoine bâti, le territoire compte de nombreux bâtiments dans les parcs publics et privés en différents états de conservation avec des besoins différents en matière d'entretien, de rénovation et/ou de réhabilitation. Les logements du territoire ont été principalement construits durant les périodes d'avant 1919 et entre les années 1946 et 1990. Il s'agira alors de veiller à leur entretien et performance énergétiques.

S'agissant des bâtiments publics à proprement parler, il est important que les pouvoirs publics soient exemplaires dans l'entretien, la rénovation énergétique et l'accessibilité des bâtiments sous leur contrôle. Non seulement ces opérations permettraient de réduire les charges de fonctionnement tout en offrant un meilleur confort d'été et d'hiver, mais ils permettront également de réduire la consommation énergétique globale du territoire et d'accompagner les diverses démarches PCAET en cours sur le territoire, mais également de répondre aux objectifs déterminés dans le SRADDET ICI 2050 de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Quant au patrimoine culturel, le territoire de l'Yonne bénéficie de la présence de 4 sites touristiques parmi les 20 plus importants en termes de fréquentation en 2020 malgré une baisse de 40% des visiteurs liée à la situation sanitaire. Il s'agira alors de bénéficier de cet intérêt pour le territoire tout en s'assurant que l'ensemble des sites, monuments et équipements patrimoniaux soient en bon état d'entretien et réfléchir conjointement à une manière de mettre en valeur la richesse patrimoniale du territoire. Outre les nombreuses églises sillonnant le territoire, et les orgues classés, le PETR bénéficie de nombreux autres atouts tels que le site archéologique d'Escolives-Sainte-Camille, la

Tour de l'Horloge à Auxerre, des forts, le Pont dit « Eiffel » et bien d'autres encore. Il est important de les préserver et les mettre en valeur.

Le territoire jouit également d'un patrimoine naturel de grande richesse. Des terrains boisés, des forêts, des chemins de randonnées, le vignoble, le canal du Nivernais qui est le deuxième plus fréquenté de France, mais aussi les sites Natura 2000 et toutes les autres zones d'intérêt écologique. Ces sites sont ceux qui font et qui conditionnent le cadre de vie du Grand Auxerrois. Il convient de les préserver, les protéger et les valoriser.

Orientations et Objectifs :

- a) Poursuivre la rénovation, réhabilitation et aménagement des bâtiments publics**
 - i) Favoriser les programmes de réhabilitation énergétique des bâtiments publics
 - ii) Réhabiliter le parc de logements (privé, social)
 - iii) Agir en faveur de l'optimisation du parc de bâtiments publics

- b) Préserver, restaurer et mettre en valeur le patrimoine culturel**
 - i) Poursuivre les programmes de rénovation des sites patrimoniaux du territoire
 - ii) Renforcer et restaurer les équipements culturels du territoire
 - iii) Contribuer au développement d'un plan de mise en valeur du patrimoine culturel du territoire

- c) Promouvoir et valoriser le patrimoine naturel**
 - i) Agir en faveur de la biodiversité
 - ii) Promouvoir les parcours de randonnées pédestres mettant en valeur le patrimoine naturel du territoire
 - iii) Développer l'écotourisme en protégeant et valorisant les continuités écologiques du territoire
 - iv) Contribuer au développement d'un plan de protection des paysages

Axe 3 : Accélérer la transition écologique du territoire en valorisant les ressources locales

Le territoire du PETR du Grand Auxerrois est également très riche en termes des ressources locales.

Dans les chapitres précédents, il a été constaté que l'agriculture occupe la grande majorité du territoire du PETR du Grand Auxerrois et représente l'une des filières historiques du département. Or, l'enjeu de demain est non seulement de favoriser la transition vers l'agriculture biologique mais aussi de structurer ces filières et développer de nouveaux débouchés pour les produits issus du territoire.

En lien également avec l'agriculture, ressort un autre sujet qui est la quantité et la qualité de la ressource en eau. Préserver l'environnement et permettre le développement économique du territoire en améliorant la qualité de l'eau et des milieux aquatiques s'avère primordial dans un contexte où la ressource est soumise à des pressions humaines mais également climatiques. Il s'agit non seulement d'agir sur la ressource en tant que telle mais également d'impliquer les réflexions globales sur le cycle de l'eau qui dépasse largement les frontières des territoires.

L'objectif majeur est donc de concilier et d'articuler les politiques de gestion de l'eau avec les politiques d'aménagement du territoire.

S'agissant des ressources naturelles du territoire, la gestion des déchets s'avère également important à traiter. Jusqu'à présent, les politiques publiques se sont concentrées sur la collecte des déchets et son financement. Aujourd'hui il est important d'agir en amont afin de réduire la production des déchets en conformité avec les règles adoptées par la Région Bourgogne-Franche-Comté dans son SRADDET mais aussi en application des ambitions nationales et européennes. Finalement, le territoire de l'Yonne a été précurseur dans le développement des énergies renouvelables sur son territoire. Bien que la manière dont cela a été développé fasse débat ; aujourd'hui il s'agit de coordonner les acteurs (publics/privés) sur le territoire afin d'encourager le développement des énergies renouvelables et de tendre vers la résilience voire indépendance énergétique. Il s'agira également de positionner le Grand Auxerrois comme un territoire innovant avec notamment l'expérimentation de la technologie hydrogène sur le territoire.

a) Agir pour une agriculture et une alimentation durable

- i) Soutenir la structuration des filières agro-alimentaires
- ii) Renforcer le bio et local dans les cuisines des collectivités
- iii) Promouvoir la consommation locale et l'alimentation de proximité (marchés, boutiques de ventes de produits locaux ...)

b) Préserver les ressources naturelles du territoire

- i) œuvrer en faveur d'une gestion durable de l'eau et de l'assainissement
- ii) Réduire les déchets et favoriser leur réemploi

c) Soutenir le développement des énergies renouvelables

- i) Favoriser le développement du mix énergétique sur le territoire
- ii) Poursuivre le développement de l'hydrogène et son utilisation sur le territoire

5.5 Le plan d'action déclinant les orientations d'aménagement à l'horizon 2026

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire, qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Le projet de territoire du PETR du Grand Auxerrois sera le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT du Grand Auxerrois, en cours d'élaboration.

Cette partie sera complétée au cours de l'année 2022, lorsque le diagnostic du SCoT sera plus abouti, le PETR n'ayant pas les informations suffisantes à ce jour et souhaitant que le CRTE soit conforme au SCoT.

6. Signataires

Le 02/02/2022,

Le préfet de l'Yonne,
Délégué territorial de l'ANCT

Henri PRÉVOST

Le 02/02/2022,

Le président du PETR du Grand Auxerrois,
Président de la Communauté d'agglomération
de l'Auxerrois

Crescent MARAULT

Le 02/02/2022,

Le président du Conseil départemental
de l'Yonne

Patrick GENDRAUD

Le 02/02/2022,

Le vice-président du PETR du Grand Auxerrois,
président de la Communauté de communes
Chablis Villages et Terroirs

Etienne BOILEAU

Le 02/02/2022,

Le président de la Communauté de communes
de l'Agglomération migennoise

François BOUCHER

Le 02/02/2022,

Le président de la Communauté de communes
de l'Aillantais en Bourgogne

Mahfoud AOMAR

Le 02/02/2022,

Le président de la Communauté de communes
Serein et Armance

Yves DELOT

Annexe 0 : Ensemble des opérations communiquées à ce jour sur le territoire du PETR du Grand Auxerrois

Cf annexe 0 en pièce jointe.

Annexe 1 : Liste des opérations matures structurantes concourant à la transition écologique et à la cohésion des territoires pour 2022

Cf annexe 1 en pièce jointe.

Annexe 2 : Indicateurs de suivi de l'état des lieux écologique du territoire

Id	Libellé	Unité	Moyenne nationale	An-née X	An-née Y	Indicateur		crte-27-89-1
						CRTE du Grand Auxerrois	Valeur Année X	Valeur Année Y
01_1	Emissions de GES annuelles du territoire (TeqCO2 / an)	TeqCO2 / an	440 000 000		2018			881 505
01_2	Emissions de GES annuelles par habitant (TeqCO2 / an / hab)	TeqCO2 / an / hab	7		2 18			7
02_1	Consommation énergétique finale annuelle du territoire (GWh / an)	GWh / an	1 616 570		2018			4 113 950
02_2	Consommation énergétique finale annuelle par habitant (MWh / an / habitant)	MWh / an / habitant			2018			31
03_1	Production annuelle d'ENR du territoire hors hydroélectrique (MWh / an)	MWh / an	2 509 638		2019			54
03_2	Production annuelle d'énergie hydroélectrique du territoire (MWh / an)	MWh / an	499 741		2019			6 850
04_1	SAU totale du territoire (ha) *aidée au titre PAC	ha	28,7 millions d'hectares	2015	2019	97 494	98 993	
04_2	SAU certifiée AB ou en conversion (ha) *aidée au titre PAC	ha	2 548 677	2015	2019	4 228	10 215	
04_3	Part de la SAU du territoire en bio (%) *aidée au titre PAC	%	9,49	2015	2019	4	10	
05_1	Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail (%)	%	24		2018			2
06_1	Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés (km)	km	48 671		2021			80

07_1	Part de la population résidant dans une zone à risque naturel élevé (%)	%			2018		1
08_1	Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire (%)	%	20		2019		25
09_1	Part des cours d'eau en bon état écologique (%)	%	44		2019		39
10_1	Tonnage annuel de DMA dont gravats collectés par habitant (kg/hab/an)	kg/hab/an	581	2017	2019	567	608
10_2	Tonnage annuel de DMA hors gravats collectés par habitant (kg/hab/an)	kg/hab/an	526	2017	2019	567	524
11_1	Emissions annuelles de SO2 du territoire (t / an)	t / an	100 kt		2018		65
11_2	Emissions annuelles de Nox du territoire (t / an)	t / an	774 kt		2018		2 342
11_3	Emissions annuelles de COVNM du territoire (t / an)	t / an	956 kt		2018		1 852
11_4	Emissions annuelles de PM2,5 du territoire (t / an)	t / an	121,3 kt		2018		470
11_5	Emissions annuelles de NH3 du territoire (t / an)	t / an	592,7 kt		2018		1 241

Contrat de relance et de transition écologique

Annexe 4 : Modèle de fiche action type

Contrat territorial de relance et de transition écologique de Nom structure porteuse

Fiche action n°.../..

Orientation concernée :

Objectif visé :

Sous-objectif visé :

Titre de l'action

Description

(Etat des lieux / Intérêt / Caractéristiques principales / Localisation / etc.)

Quels partenaires ?

Budget - Plan de financement prévisionnel

Montant total :

Détail des coûts :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Investissement								
Fonctionnement								
Subventions								
Total								

Plan de financement prévisionnel :

Financeur	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total

Besoins identifiés en ingénierie**Quels indicateurs de suivi ?**

Modalités d'évaluation envisagées	
-----------------------------------	--

A minima 1 indicateur de résultat, à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022	Résultat 2023	Résultat 2024	Résultat 2025	Résultat 2026

Comment ? Modalités de mise en œuvre, étapes clefs :

Etapes	Description	Date début	Date fin
Etape 1			
Etape 2			
Etape 3			
Etape 4			

Avec qui ? Partenaires mobilisés/ à mobiliser ? Pour quoi ?

Qui pour ...	A ce jour, cet engagement est-il acquis (A) ? en discussion (B) ? à discuter (C) ?	Prochaine étape / action à entreprendre

Annexe 5 : Principaux enjeux du point de vue de l'État en matière de transition écologique sur le territoire du PETR du Grand Auxerrois

1



**Direction départementale
des territoires**

Auxerre, le 29 mars 2021

**Contrat de relance et de transition écologique
du pôle d'équilibre territorial et rural du Grand Auxerrois**
★★★
Dires de l'Etat

<u>Sommaire</u>	
1) Biodiversité, milieux et ressources	p.2
1.1 Eau potable	p.2
1.2 Biodiversité, paysages, cadre de vie	p.4
2) Sobriété et optimisation foncière (<i>habitat, commerce, activités</i>)	p.7
3) Risques d'inondation	p.11
4) Développement territorial dans un contexte de transition écologique & énergétique	p.13

1) Biodiversité, milieux et ressources

1.1 Accélérer la reconquête de la qualité de l'eau potable

La ressource en eau est l'un des principaux marqueurs identitaires et fonctionnels du territoire. Cette richesse est aujourd'hui menacée par des pratiques agricoles sources de pollutions diffuses à grande échelle. Ces mêmes pratiques, marquées par la prédominance des grandes cultures céréalières et oléagineuses, auxquelles s'ajoutent les phénomènes de desserrement urbain de la ville centre et des pôles d'appui périphériques, représentent également une menace pour la qualité et la diversité des paysages, ainsi que la préservation des biotopes et des espaces naturels remarquables.

Le Grand Auxerrois est particulièrement exposé en raison de l'importance de l'agriculture intensive et des risques de ruissellement et de lessivage des sols (*coteaux viticoles de l'Auxerrois et du Chablisien, coteaux arboricoles du Coulangeois*). Vingt-trois captages sont classés prioritaires en raison de leur exposition aux nitrates et aux produits phytosanitaires : huit au titre du Grenelle de l'Environnement (dont les captages de la Plaine du Saulce et de la Plaine des Isles), six au titre de la Conférence Environnementale, cinq au titre de la MISEN, trois au titre du SAGE de l'Armançon et un à la fois au titre de la Conférence Environnementale et du SAGE de l'Armançon. Seuls huit de ces captages disposent d'un plan d'actions validé. Le captage de la Plaine des Isles, à Auxerre, ne peut plus actuellement être utilisé en raison de l'importance des pollutions à la fois agricoles et industrielles. Compte tenu du nombre d'habitants desservis, les prescriptions afférentes aux périmètres des captages de la Plaine du Saulce et des Boisseaux, qui alimentent en eau la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, doivent faire l'objet d'une vigilance particulière.

Dans le BAC de la plaine du Saulce, les surfaces agricoles engagées en bio ne représentaient en 2019 que 4,4 % de la SAU totale (4 % en 2017). Une part et une évolutions minimales comparées à celles de l'Yonne dans son ensemble, où la part de la SAU cultivée en AB est passée de 6,5 % en 2017 à 10,7 % en 2019. Dans le BAC de la plaine des Isles, la part des surfaces agricoles engagées en bio représentaient 7 % de la SAU totale en 2017 (données 2019 manquantes). Par ailleurs, en 2017, les surfaces engagées dans le cadre de mesures agro-environnementales (de type MAEC système ou MAEC localisées) visant la réduction d'intrants représentaient 15 % de la SAU totale dans le BAC de la plaine du Saulce et 25 % dans celui de la plaine des Isles. Si les effets sur l'amélioration globale de la qualité de l'eau potable demeurent limités, ces mesures ont néanmoins permis de limiter les pics de nitrate. Dans les autres BAC du PETR (de moindre superficie), la part des surfaces engagées en bio est également inférieure à la moyenne départementale, sauf dans ceux alimentant les captages des Sources de la vallée des Fontaines à Vermenton (40,5% en 2019) et du Puits du Parc à Irancy (18 % en 2019). Les SAU de ces deux bassins sont néanmoins relativement modestes (respectivement 114 et 275 ha contre 4815 ha pour le BAC de la plaine des Isles, par exemple).

Par ailleurs, à l'échelle du PETR, 34 stations d'épuration doivent être mises aux normes (103 dans l'Yonne), 27 au titre d'actions reconduites du précédent Plan d'actions opérationnel territorial (PAOT 2017-2019) de la Mission inter-services Eau Nature de l'Yonne (MISEN), 7 au titre du PAOT 2020-2022.

Une action spécifique est conduite sur la mise aux normes de 9 stations recevant des effluents vinicoles.

Ressource en eau

➤ L'enjeu est d'accélérer la reconquête de la qualité de l'eau potable :

- Favoriser l'évolution du modèle agricole vers des pratiques plus respectueuses de la qualité de l'eau :

→ Prioriser le volet préventif en accompagnant et sécurisant les conversions agricoles vers des pratiques très économies ou sans intrants chimiques, y inclus l'arboriculture et la viticulture :

(1) Encourager les actions concertées (principe du contrat) dans les bassins d'alimentation de captages ;

- en s'appuyant sur les réflexions conduites dans le cadre : (1) des « États généraux de l'eau et de l'agriculture » organisés en avril 2018 par la CAA et des réunions de travail qui se sont ensuivies ; et (2) de l'Atelier des territoires « Faire de l'eau une ressource pour l'aménagement » co-piloté en 2018-2019 par la DDT, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le PETR du Grand Auxerrois ;

- en impulsant la mise en œuvre de la charte locale pour la qualité de l'eau qui a résulté des travaux conduits à la suite des États généraux de l'eau et de l'agriculture, dans un souci de préservation des bassins de captage de la plaine du Saulce, de la plaine des Isles et des Boisseaux.

(2) Former et informer les agriculteurs (formation initiale et continue aux pratiques agroécologiques, réunions publiques, conférences, visites d'exploitations modèles, etc.)

(3) Faire connaître et accroître les moyens d'action dévolus à l'Association pour la qualité de l'eau potable de la Plaine du Saulce.

- Pour ce qui a plus spécifiquement trait aux coteaux viticoles situés dans les aires d'alimentation de captages : promouvoir un renforcement des actions de prévention / limitation des transferts (techniques de l'hydraulique douce s'appliquant à l'ensemble de la parcelle et non simplement aux tournières : plantation de haies, enherbement inter-rangs...) et de traitement des effluents vinicoles.

→ Il conviendrait également de renforcer la prise en compte de cette problématique dans le cahier des charges des AOC.

- Assurer la protection du foncier agricole et sylvicole à enjeux :

→ Une vigilance des élus s'impose au moment de l'élaboration des documents d'urbanisme sur : (1) le respect des périmètres de protection de captages (immédiats, rapprochés ou éloignés) ; (2) la préservation ou la restauration des pâturages/prairies permanentes (notamment dans le cadre des AOP laitières et par-delà) ainsi que des vergers, haies, bosquets et chemins enherbés dans la lutte contre le ruissellement (limitation des transferts) ; (3) la valorisation du rôle des forêts/boisements dans la filtration des eaux (en particulier lorsqu'ils abritent des PPC).

1.2 Déployer des actions visant le maintien de la biodiversité, la restauration de la qualité des paysages, et la préservation ou à la remise en état des continuités écologiques (notamment dans et en périphérie des milieux urbains et bâties)

Le département de l'Yonne est marqué, en son centre (plateaux de Bourgogne), par l'existence d'une vaste ceinture de grandes cultures (formant par endroits une sorte de « désert céréalier ») qui isole - sur un axe Sud-Ouest / Nord-Est (de Sainpuits à Arthonnay, en passant par Escamps, Beine et Méré via les coteaux viticoles de l'Auxerrois, du Chablisien et du Tonnerrois) - les vastes ensembles forestiers des marches du Morvan et du Châtillonnais du reste du département. Pour ce qui a plus particulièrement trait au PETR, cette ceinture est redoublée par une vaste écharpe céréalière entourant l'agglomération auxerroise par le Nord (selon un axe Escamps / Montholon / Migennes / Lasson / Flogny-la-Chapelle).

Certains secteurs du Grand Auxerrois se caractérisent ainsi par une forte uniformité paysagère et le territoire compte administrativement peu d'espaces protégés ou sensibles. Ce phénomène - perte de caractère par simplification des paysages agricoles - peut même concerner des terroirs viticoles en expansion, en particulier le Chablisien.

Il en résulte une faible capacité de déplacement des espèces et une érosion de la biodiversité. Cette situation donne une grande importance aux corridors écologiques que constituent les cours d'eau (ou corridors aquatiques) et zones humides attenantes, et certains chapelets de boisements.

Enfin, dans la partie sud du PETR, le développement anarchique de l'éolien a engendré une dégradation de la qualité des paysages dont les effets redoublent ceux imputables à la dilatation du parcellaire agricole (industrialisation des paysages).

Biodiversité, paysages, cadre de vie

↳ **L'enjeu** est de proposer un cadre d'intervention favorable au maintien de la biodiversité, de la qualité des paysages et à la préservation ou à la remise en état des continuités écologiques :

- Proposer un schéma d'intégration de la trame verte et bleue (TVB) à l'échelle du PETR, visant - en cohérence avec le SRCE - l'identification, la préservation ou la restauration d'une armature écologique et paysagère, véritable « infrastructure naturelle » épousant le tracé des cours d'eau et les périmètres de protection des captages d'eau potable, protégeant et soulignant les zones humides et autres espaces aquifères et naturels remarquables, aménageant les zones inondables en espaces paysagers structurants, « aérant » des villes qui devront par ailleurs être densifiées, et prolongeant vers celles-ci - pour les y relier - les bois et les forêts.

→ Promouvoir des modes de gestion et de valorisation des espaces agricoles qui intègrent les dimensions agro-paysagère (taillis, haies et bosquets, pâturages, ripisylves, agroforesterie) et agrotouristique (chemins vicinaux, tourisme à la ferme...), en rupture avec les grands « déserts » céréaliers. Une attention toute particulière sera portée à la préservation ou à la restauration des

bocages (champs cultivés et prés) dans les vallées alluviales pour lutter contre l'érosion et le ruissellement des eaux.

→ Préserver et réintroduire des structures végétales compatibles avec l'activité viticole dans le chablisien pour y renforcer la variété des paysages : par exemple, plantation d'arbres fruitiers isolés ou en rangs aux limites de certaines parcelles.

→ Conforter le rôle de « corridor écologiques » impari aux espaces naturels et forestiers du sud-Florentinois et du nord-Auxerrois, entre deux vastes zones de grandes cultures. On s'attachera notamment à la protection des chapelets de boisements sur un axe Lindry / Germigny (corridor vert, morcelé) et des zones humides et autres espaces aquifères sur un axe Auxerre / Migennes (corridor bleu, fragilisé), objets de pressions importantes et multiples (urbanisation, activités, agriculture intensive...).

→ Articuler la trame verte et bleue et le réseau de circulations douces de façon à renforcer sa valeur d'usage dans le territoire (sans préjudice des précautions dues à la protection des milieux et ressources naturels) et à favoriser les mobilités actives qui contribuent à la réduction des gaz à effet de serre, à la réduction des pathologies chroniques et à l'amélioration de l'état de santé de la population.

→ Intégrer à la réflexion sur l'implantation de parcs éoliens la prévention ou la compensation des éventuels effets collatéraux négatifs sur le bien-être des habitants et la qualité des paysages. Une même attention devra être portée aux conséquences possibles du développement des parcs solaires photovoltaïques (forte pression des porteurs de projets), par ailleurs fortement consommateurs de terres agricoles.

- Protéger le foncier péri-urbain pour préserver ou restructurer les espaces de transition écologique, paysagère et fonctionnelle (vergers, cultures maraîchères, jardins familiaux, petits élevages...) entre parties actuellement urbanisées et grand parcellaire agricole ; établir à cette fin des périmètres de protection et de mise en valeur des espaces naturels et agricoles périurbains (art. 113-15 et suiv. du code de l'urbanisme) et/ou définir des zones agricoles protégées en lisière urbaine (art. L112-2 du code rural et de la pêche maritime).

→ Qualifier les interfaces ou « fronts de terre » dans leur double fonction de réservoirs de biodiversité et de lieux de promenades / d'agrément (*ceintures vertes, cheminements doux pour piétons et cyclistes, parcs périurbains...*). Prêter également une attention particulière à l'aménagement de ces « fronts de rivière » que sont les quais, berges et chemins de halage.

→ Restaurer ou sanctuariser les couronnes de petites parcelles cultivées et de vergers autour des villes et villages. À cet effet, rapprocher l'offre et la demande alimentaires locales dans le cadre d'une agriculture de proximité (cultures maraîchères, micro-fermes et petits élevages extensifs...), nécessairement économique en intrants (compte tenu de la proximité des habitations) et rétablissant un lien avec la population via la vente en circuits courts :

↳ (1) Il s'agirait notamment de favoriser la préservation des vergers dans le Coulangeois et leur restauration dans l'Aillantais (en promouvant et accompagnant la transition vers une arboriculture biologique, à tout le moins raisonnée), des cultures maraîchères et légumières dans l'axe Auxerre-Migennes, le sud-Florentinois et l'Aillantais (confins de la Champagne humide),

mais encore - sur l'ensemble du territoire - une agriculture de proximité au contact des villes et villages (potagers, jardins familiaux...) ;

↳ (2) Il s'agirait également de protéger et valoriser la production apicole locale, dont le rôle essentiel en matière de fertilisation de certaines cultures n'est plus à démontrer (arboriculture dont cerisiers et pommiers, cultures maraîchères, cultures légumières et légumineuses de plein champ, grandes cultures dont colza et tournesol...) et pour laquelle les circuits courts sont très adaptés.

2) Une stratégie d'aménagement raisonnée, fondée sur les principes de sobriété et d'optimisation foncières

Le Grand Auxerrois est sujet, depuis maintenant près de 30 ans (avec une accélération notable au cours de la dernière décennie), à un desserrement marqué de la ville centre : celle-ci perd des habitants (-10,8% depuis 1990 et -6,9 % pour la seule période comprise entre 2007 et 2017) au profit de certaines communes en première et deuxième couronnes. Ce phénomène - particulièrement saillant sur un large croissant Nord-Ouest (jusque dans l'Est de l'Aillantais) et certaines communes de l'Est Auxerrois - s'est néanmoins fortement ralenti entre 2012 et 2017 (probablement en conséquence de la déprise globale de la partie méridionale du département).

On observe également un desserrement des pôles relais que sont Saint-Florentin au Nord-Est et Vermenton au Sud-Est (respectivement -12,6% et 8,7% entre 2007 et 2017). Le desserrement de Saint-Florentin est fort et continu depuis 1975 (-37,7 %), la dynamique démographique de Vermenton plus contrastée (-17,1 % depuis 1968, dont une large partie due à la période récente).

La commune de Migennes - qui n'avait eu de cesse de perdre des habitants entre 1990 et 2012 (-14,9 %) - a vu sa population repartir à la hausse entre 2013 et 2018 (+4,5%). Celle de Chablis, fortement en baisse entre 1990 et 2012 (-12,2%), a vu le rythme de sa déprise ralentir au cours de la dernière période intercensitaire (-1,8% entre 2013 et 2018).

Par contraste, la commune de Montholon - profitant à plein de la périurbanisation auxerroise - a vu sa population augmenter sans interruption entre 1990 et 2012 (+13,6%). La dernière période intercensitaire est cependant marquée par un léger renversement de tendance (-1,6% entre 2013 et 2018). Enfin, la population de Brienon-sur-Armançon se caractérise par une certaine forme de stabilité sur le long terme (3173 habitants en 2018, 2934 en 1990, sans fluctuations notables dans l'intervalle).

Corrélativement à ce phénomène de périurbanisation au détriment de la ville centre, et en dépit de la stagnation (à compter de 1990) puis de la déprise démographiques globales du Grand Auxerrois (à compter de 2007), les dernières décennies ont été marquées par **une accentuation de l'étalement urbain et du mitage aux franges ou en périphérie des bourgs**. Ce phénomène est la résultante conjuguée de la pression foncière par l'activité et de la pression foncière par l'habitat : efflorescence des zones d'activités commerciales (au détriment du commerce de centre-ville) et des zones d'activités économiques (qui peinent parfois à trouver preneurs), multiplication des lotissements pavillonnaires. L'individuel pur représente ainsi l'essentiel et même la très grande majorité des types de logements construits sur le Grand Auxerrois (exception faite de l'unité urbaine d'Auxerre). Ce trait est particulièrement accusé dans le Chablisien (où le volume des constructions reste cependant mesuré) mais surtout dans l'Aillantais où la démographie est plus dynamique (car profitant à plein de la périurbanisation d'Auxerre) et la pression foncière plus élevée. Il en résulte une consommation importante d'espace par habitant et, en dépit d'une forte baisse du volume de constructions depuis 2008, un effacement progressif de certains coeurs de bourgs, un mitage des espaces communaux et une forte distance aux commerces et aux équipements publics.

Cette politique d'ouverture foncière généralisée est d'autant plus propice à l'artificialisation des sols qu'elle essaime loin des centralités (urbanisme automobile). Elle souligne - en même temps qu'elle l'avive - l'inadéquation croissante de l'offre de logements de centre-ville/centre-bourg avec les demandes des familles et jeunes ménages. Délaissé au profit des nouvelles opérations en extension des communes de première et deuxième couronnes, l'habitat ancien de la ville centre et des principales polarités se dégrade, parfois irrémédiablement. À Auxerre, le taux de vacance résidentielle est ainsi passé de 7,8 % en 2007 à 13,7 % en 2017, à Chablis de 13% à 16,7 %, à St-Florentin de 11,8 % à 19,6 % et à Vermenton de 12,4 % à 19,9 %. Cette hausse est relativement mieux contenue à Migennes (de 11,3 % à 12,2 %, grâce au regain démographique enregistré au cours de la dernière période intercensitaire) et à Briennon (de 10,6 % à 12%, où la tendance démographique est également plutôt favorable).

De la même manière, **le commerce de centre ville périclite au profit de zones commerciales situées en périphérie des espaces urbanisés** et directement accessibles depuis la D606, détournant ainsi les consommateurs des centres-villes. C'est notamment le cas de la zone commerciale des Clairions à l'entrée Nord d'Auxerre, mais encore de la ZAC des Macherins et du centre commercial Les Grandes Haies à Monéteau, distants les uns des autres de seulement quelques centaines de mètres. Le commerce de centre-ville d'Auxerre en pâtit particulièrement, avec un taux de vacance commerciale aux alentours de 15% (contre 7% en 2011). La zone des Clairions est certes figée depuis 2012 mais la zone commerciale des Bréandes, à Perrigny, est en plein développement et draîne d'ores et déjà des projets de relocalisation d'enseignes jusqu'alors installées à Auxerre, hors ZAC des Clairions (Bureau Vallée, Thiriet, Germinal...).

Le rapport sur *La revitalisation commerciale des centres-villes* rendu public le 28 février 2017 par l'Inspection générale des finances (IGF) et le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) situe ainsi Auxerre dans la fourchette haute des villes de plus de 10 000 habitants dont la vacance devient « structurelle » et marque un « déclin de la commercialité » (58 villes sont classées dans cette catégorie par les auteurs), en lisière de celles dont le commerce est « en grande difficulté » avec un taux de vacance supérieur à 15% (29 villes sont classées dans cette catégorie). En 2015, sur 593 locaux commerciaux ou de services en centre-ville d'Auxerre, 93 étaient vacants, dont une quarantaine depuis deux ans ou plus (PROCOS). Ce phénomène peut être également observé dans les pôles d'appui périphériques que sont Migennes et Saint-Florentin, et plus largement dans les centres-bourgs dont les commerces de proximité pâtissent de la densité du maillage du territoire en supermarchés et de l'étalement urbain au détriment des centralités. En mars 2016, 37,7 % des communes du Grand Auxerrois ne disposaient d'aucun commerce de proximité, soit 11 % de la population du territoire.

Enfin, les phénomènes de concurrence interne au territoire et l'insuffisante structuration du bloc intercommunal ont pu, jusqu'à une période récente, favoriser **l'efflorescence de zones d'activités économiques (ZAE) conçues comme des isolats communaux**, sans stratégie d'ensemble, au risque d'une sur-consommation des espaces naturels et agricoles, d'une dispersion des coûts (investissements, entretien et gestion) et d'une moindre qualité des équipements. La rationalisation

de la stratégie d'accueil des entreprises à l'échelle du PETR est, à ce titre, un facteur de compétitivité essentiel du territoire.

En mars 2021, les chiffres des seules surfaces en cours de commercialisation sur le périmètre du PETR étaient les suivants : 796 940 m² de foncier économique étaient proposés à la vente (dont les 350 000 m² du parc d'activités d'Appoigny), soit près de 80 ha au total. A ces 80 ha de terrains s'ajoutaient 18 842 m² de locaux disponibles. Les situations respectives de Migennes (avec plus de 20 ha de terrains disponibles à la vente) et de Briennon-sur-Armançon (plus de 10 ha) interrogent plus particulièrement. On peut y ajouter, dans cette même vallée de l'Armançon, 11 760 m² de terrains et 5816 m² de locaux disponibles à Saint-Florentin, respectivement 6100 m² et 8715 m² de terrains à Ligny-le-Châtel et Percey, et 4805 m² de locaux disponibles à Vergigny, sur un axe manifestement en souffrance, où les surfaces disponibles à la vente excèdent les besoins et où des communes situées à proximité les unes des autres se livrent une concurrence sans objet.

Un urbanisme durable

→ Dans un contexte où se conjuguent déprise démographique et vieillissement de la population, l'**enjeu** est de promouvoir une maîtrise de l'**artificialisation**, à la faveur notamment d'une reconquête des **centralités** et, en leur sein, des **cœurs de villes/bourgs** pour les fonctions résidentielles et commerciales :

- **Habitat**: L'enjeu est d'organiser l'accueil des nouvelles populations de manière à réduire la pression sur les espaces agricoles et naturels, prévenir la dégradation du bâti ancien à forte valeur patrimoniale et recentrer les populations au plus près des services.

- Contenir la périurbanisation en identifiant la ville centre et les principaux pôles relais comme lieux privilégiés de l'absorption des nouveaux besoins en logements, dans un souci de gestion économe de l'espace et de gestion maîtrisée des infrastructures.

- Optimiser le potentiel de requalification et de densification urbaines en centre-ville / centre-bourg (résorption de la vacance, comblement des dents creuses), tout en veillant à la qualité de vie des habitants en proposant un habitat privé décent, adapté ou adaptable, sobre en énergie par la réalisation de travaux d'amélioration.

- Évaluer l'impact sur la santé des projets d'aménagement et d'urbanisme.

- **Activités commerciales**: L'enjeu est de redynamiser le commerce de détail et le tissu artisanal en centre-ville et centre-bourg en contenant le développement des surfaces de plancher commercial en périphérie.

- Résorber prioritairement les surfaces commerciales vacantes en centre-ville et centre-bourg afin de recentrer les services au plus près des populations, et attirer certaines enseignes de renom en centre-ville plutôt qu'en périphérie, de manière à les relier au commerce de détail existant, à le compléter et le redynamiser (sous condition de ne pas lui faire directement concurrence).

→ Considérer conjointement la question de la redynamisation du commerce de détail en centre-ville et celle de la réhabilitation de l'habitat (requalification du parc ancien dégradé et nouvelles opérations), dans une logique de cercle vertueux.

→ Veiller à ce que le projet de contournement sud d'Auxerre profite aux commerçants en fluidifiant l'accès au centre-ville et non en servant de point d'appui au développement de nouvelles ZAC périphériques le long de cet axe.

- Activités économiques : L'enjeu est de réguler, à proportion des besoins et à l'échelle du PETR, l'offre en zones d'activités économiques (ZAE). Et se défaire ainsi d'une concurrence interne au territoire à la fois consommatrice d'espace et de réseaux (éparpillement / morcellement de l'offre), et préjudiciable à toute stratégie globale et mutualisée - donc *visible* et *lisible* - d'accueil de l'activité économique.

→ Recentrer l'accueil de l'activité économique en privilégiant l'extension qualitative d'un nombre limité de ZAE. Proposer, ce faisant, un maillage cohérent et hiérarchisé des zones d'activités économiques, avec une attention particulière portée au dimensionnement de l'axe Migennes / Saint-Florentin, dont le foncier économique peine à trouver preneur.

→ Prioriser la remobilisation des friches économiques ainsi que la densification et la redynamisation des zones existantes, en jouant : (1) du comblement des dents creuses et de la flexibilité parcellaire ; et (2) de l'amélioration du niveau d'équipement et de services.

→ Mettre en place un dispositif d'observation et d'identification du foncier économique disponible et remobilisable sur le territoire (friches industrielles, militaires, ferroviaires, sites en difficulté / dégradés...).

3) Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens exposés aux risques d'inondation

Face au changement climatique, les cours d'eau icaunais feront probablement face à des étiages de plus en plus sévères et des épisodes de crues importantes. À l'échelle du PETR, une partie du territoire de l'agglomération auxerroise (*composée des communes d'Appoigny, d'Augy, d'Auxerre, de Champs-sur-Yonne, de Gurgy et de Monéteau*) a été identifiée comme territoire à risques importants d'inondation (TRI) le 27 novembre 2012 par arrêté du préfet coordonnateur du bassin Seine Normandie. Il fait l'objet d'une Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI 2016-2021) dont le périmètre - fixé à l'échelle du bassin versant de l'Yonne médian - excède celui du TRI proprement dit afin de prendre en compte l'ensemble des aléas d'inondation (ruissements et coulées de boues, remontées de nappe, débordements de rus) contribuant à l'aggravation des crues de l'Yonne et de ses principaux affluents et générant des impacts sur d'autres communes. Ce périmètre est cohérent avec celui du futur Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) 2021-2024 Yonne médian.

La SLGRI constitue la feuille de route partagée par l'ensemble de acteurs locaux pour une prise en compte globale des risques d'inondation. Le Syndicat Mixte Yonne Médian, qui exerce la compétence GEMAPI à l'échelle du PETR, est en charge de l'élaboration d'un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI d'intention), déclinaison opérationnelle de la SLGRI. Des diagnostics de vulnérabilité des bâtiments et activités existants seront réalisés dans ce cadre. voire bassin hydrographique pour organiser la solidarité amont-aval à une échelle élargie

Des enjeux de protection des territoires situés en aval (Yonne aval, Seine)

Il faut par ailleurs souligner la forte contribution de l'Yonne amont - conjuguée à celle de l'Armançon - dans la genèse des crues de l'Yonne aval (à partir de Migennes) et de la Seine. Les villes de Migennes, Joigny, Villeneuve-sur-Yonne et l'agglomération Sénonaise concentrent aujourd'hui près de 24 000 personnes et environ 13 000 emplois dans la zone potentiellement inondable. En région Île-de-France, selon une étude OCDE (2014), l'impact d'une crue majeure de type 1910 serait considérable :

- 850 000 habitants directement touchés, 4 à 5 millions de personnes impactées ;
- Près de 170 000 entreprises concernées générant une paralysie régionale qui affecterait l'ensemble du territoire national;
- 17 milliards d'euros de dégâts sans tenir compte des dommages aux réseaux ni de l'impact sur le moyen et long terme de la paralysie économique induite. Le département de l'Yonne serait en conséquence doublement impacté, d'abord par les crues de ses cours d'eau puis par les perturbations d'approvisionnement, de transports et la paralysie économique de la région Île-de-France.

Prévention des inondations

→ L'enjeu est à la fois de mieux caractériser les aléas et d'aménager le territoire à une échelle cohérente conjuguant bassin versant et bassin de risque¹ (*mais encore bassin hydrographique pour organiser la solidarité amont-aval à une échelle élargie*), afin de réduire les conséquences négatives des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique :

- Appréhender la vulnérabilité du territoire eu égard aux risques d'inondation par débordements de cours d'eau ou ruissellement des eaux de pluie dans le cadre d'une approche globale et dynamique (gestion restauratoire), inclusive des deux systèmes d'écoulement de l'eau : naturel et urbain.

- Identifier précisément et mieux prendre en compte les zones de production des aléas de ruissellement en promouvant une politique d'aménagement préventif fondée sur les principes de la biorétention et les techniques d'hydraulique douce: préservation ou restauration des zones humides, prairies et ripisylves, mise en place de haies anti-érosives, fascines et boisements d'infiltration sur les coteaux, notamment en bordure des zones urbanisées.

- Compte tenu de l'importance des enjeux dans les vallées de l'Yonne aval et de la Seine : l'aménagement du territoire dans les bassins amont - dont celui de l'Yonne médian - doit répondre aux objectifs de préservation voire de restauration des champs d'expansion naturelle des crues, voire d'aménagement d'éventuelles zones de « surinondation », en lien avec les collectivités icaunaises et franciliennes concernées au droit des enjeux en aval : à cet effet, une identification précise des zones d'expansion et de leurs fonctionnalités, et une caractérisation des potentialités de stockage voire de surstockage mériterait d'être engagée à l'échelle du bassin de l'Yonne.

- Engager des actions de réduction de la vulnérabilité des bâtiments et activités situés en zone inondable et de sensibilisation des populations, décideurs et autres parties prenantes (*renforcement de la culture du risque*), y compris les problématiques liées à la mobilisation des secours

- Intégrer l'ensemble des enjeux liés à la pollution et à la saturation des réseaux (AEP, assainissement, pluvial, routes et transports publics, énergies / carburants, télécommunications / numérique, chauffage, etc.), y compris la gestion des déchets.

4) Lier transition économique et transition écologique autour de la valorisation des ressources agronomiques et biologiques locales (bioéconomie / économie circulaire)

Compte tenu de sa situation géographique, de la modestie de son bassin d'emploi et de formation, le Grand Auxerrois n'est pas en mesure de concurrencer les grandes métropoles qui l'environnent, s'agissant notamment de l'accueil de sièges sociaux de grandes entreprises et de laboratoires de R&D. Dans une étude récente de l'INSEE², le PETR du Grand Auxerrois est décrit comme un territoire socio-économiquement « fragile » :

« Le revenu médian disponible par unités de consommation (20491 euros) s'y établit à un niveau inférieur aux médianes régionale (20860 euros) et nationale (21110 euros). Le taux de pauvreté s'y élève à 14,2 % des ménages contre 12,8 % en région ;

« La proportion de jeunes âgés de 16 à 25 ans qui ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation s'y élève à 22,5 % contre respectivement 18,5 % et 18,9 % aux échelles régionale et nationale. La situation du PETR du Grand Auxerrois au regard de l'insertion professionnelle est ainsi l'une des plus défavorables de la région Bourgogne-Franche-Comté, derrière le Tonnerrois et le Nord de l'Yonne, mais à un niveau comparable à ceux de l'Avallonnais, de Puisaye-Forterre et du Nivernais Morvan.

Hors secteur agricole, son économie est à la fois résidentielle et industrielle. Ce dernier secteur, principalement concentré sur un axe Auxerre / Migennes (et, dans une moindre mesure, sur un axe Migennes / Saint-Florentin), est cependant faiblement articulé (peu ou pas de filières constituées). L'économie territoriale est par surcroît fortement dépendante de donneurs d'ordre extérieurs, français ou étrangers : 47 % de l'emploi industriel du Grand Auxerrois dépend de groupes internationaux et 44 % de l'emploi salarié total du secteur marchand y dépend de donneurs d'ordre extérieurs au département.

Une stratégie de développement endogène

« L'enjeu est de favoriser le développement de modes de production et de consommation responsables, conjuguant la valorisation de ressources agronomiques et biologiques locales, la connectivité et l'essor d'activités à forte valeur ajoutée, dans le respect du bien-être des habitants. Il s'agirait ainsi de faire du Grand Auxerrois un territoire résilient, moins dépendant de donneurs d'ordre ou d'approvisionnements extérieurs. La création par la CA de l'Auxerrois d'un Pôle environnemental, conçu comme lieu de mutualisation des compétences et d'aide au portage de projets innovants, pourrait constituer un outil moteur dans les domaines liés au développement durable et à la transition écologique et énergétique (à l'exemple de la filière hydrogène).

Cette stratégie est pleinement en phase avec l'ambition portée par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et à la croissance verte, qui entend « favoriser l'émergence d'une économie compétitive et verte, assurer la sécurité d'approvisionnement, maintenir un prix de l'énergie compétitif, préserver la santé humaine et l'environnement et lutter contre la précarité énergétique ». Elle s'accorde également, de ce fait, avec les principaux documents cadres portant déclinaison des objectifs affichés par la loi : 1) La Stratégie nationale bas-carbone présentée le 18 novembre 2015 en Conseil des ministres ; 2) La Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse (SNMB), qui a fait l'objet d'un décret d'application en date du 19 août 2016 visant l'élaboration de schémas régionaux ; 3) La Stratégie nationale bioéconomie présentée le 18 janvier 2017 en Conseil des ministres.

- Fédérer autour d'une **filière d'excellence agro-environnementale**, et dans une logique de valorisation de ressources locales, les activités existantes ou émergentes dans les secteurs de l'agro-écologie et de la transformation alimentaire, des énergies renouvelables et des agro-énergies, de l'éco-construction et des matériaux biosourcés. Une stratégie intégrée donc, essentiellement endogène, source d'emplois non délocalisables, vecteur d'indépendance énergétique et propice au renforcement de la capacité d'adaptation des agriculteurs face à la volatilité des prix agricoles. Le développement durable pourrait ainsi constituer un axe de développement à multiple faisceaux pour le territoire, dans une perspective à la fois singularisante en termes d'image, adaptée aux ressources du territoire et socialement acceptable. L'implantation en cours d'une station de production et de distribution d'hydrogène vert à Auxerre - que légitime le lancement d'une Stratégie nationale pour le développement de l'hydrogène décarboné le 8 septembre 2020 - entre également en cohérence avec cette orientation générale.

- Définir une stratégie de développement territorialisée, intégrant en un cycle productif vertueux les modalités d'identification (gisements de biomasse), d'exploitation (nouvelles pratiques culturelles), de transformation (diversification des débouchés), de consommation (circuits-courts) et de valorisation des ressources locales (co-produits).

- Promouvoir des pratiques agricoles respectueuses des eaux souterraines et superficielles, favorisant la régénération des terres, plus favorables à l'emploi et à la santé des agriculteurs.

- Fixer la promotion « raisonnée » du développement des énergies renouvelables - i.e. *dans des conditions socialement, écologiquement et économiquement acceptables, sans préjudice de l'harmonie du cadre de vie et de l'équilibre des écosystèmes naturels et productifs (contre-exemple du développement « anarchique » de l'éolien dans la partie méridionale du PETR)* - comme objectif collectif du territoire. En lien avec le pôle de développement des énergies renouvelables de l'Yonne et le SDEY : produire une analyse des potentiels de production d'énergies renouvelables sur le territoire (*bois énergie, biogaz, hydrogène vert, biocarburants de deuxième génération, parcs éoliens et solaires, installation de turbines hydro-électriques sur les barrages existants de la rivière Yonne...)* et lister les principaux enjeux et points de vigilance (*avec une vigilance particulière - outre l'éolien - sur les centrales photovoltaïques au sol, potentiellement très consommatrices de foncier agricole*).

- Garantir l'exemplarité de la commande publique (restauration collective, chauffage collectif, flottes automobiles...).
- Renforcer l'offre de formation et le potentiel de recherche dans les filières à prioriser compte tenu des ressources et des enjeux locaux : agrosciences (de l'agronomie à l'agroécologie), chimie biosourcée (dont agroénergies et produits biosourcés), génie végétal et environnemental, etc.
- Faire du Grand Auxerrois **un territoire accueillant à l'économie immatérielle** (autour du Tiers-Lieu / Fablab et de l'Ecole du Numérique d'Auxerre) et aux nouvelles formes de travail adaptées au cadre rural (télétravail, entreprises unipersonnelles), en proximité relative du bassin francilien
- À cet effet : accompagner la création et la promotion d'environnements créatifs favorables au-delà de la ville centre (tiers-lieux / fablabs, espaces de co-working et autres espaces collaboratifs / mutualisés).

Contrat de relance et de transition écologique du PETR du Grand Auxerrois

Liste des opérations structurantes du territoire

MAJ : 31/01/2021	Maître d'ouvrage	Axe	Projet	Début prévisionnel des travaux	Fin prévisionnel	Montant prévisionnel
Communauté de communes de l'Auxerrois	Communauté de communes de l'Auxerrois	Attractivité résidentielle et économique	Aire de co-voiturage sortie autoroute Auxerre nord	2022	2022	638 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Communauté de communes de l'Auxerrois	Attractivité résidentielle et économique	Passage des points d'éclairage en led zones d'activité	2022	2022	330 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Communauté de communes de l'Auxerrois	Attractivité résidentielle et économique	Constructions haltes nautiques - Mise au normes et embellissement	2022	2022	150 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Communauté de communes de l'Auxerrois	Attractivité résidentielle et économique	Stade nautique de l'arbre sec - Bassin nordique (étude)	2022	2022	100 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Auxerre	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Conservatoire à rayonnement départemental, pôle musique et danse de l'auxerrois - Réaménagement et modernisation	2022	2024	5 562 897,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Auxerre	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Cathédrale Saint-Etienne - Conformité électrique (continuité opération 2021 - sur 2022 et 2023)	2022	2023	577 236,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Auxerre	Attractivité résidentielle et économique	Optimisation locaux saint-siméon - phase III	2022	2022	502 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Auxerre	Attractivité résidentielle et économique	Groupe scolaire Rive droite - Intégration d'une restauration scolaire, regroupement des classes de maternelles et réhabilitaiton	2022	2024	250 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Auxerre	Attractivité résidentielle et économique	Parc de l'arbre sec - Rénovation complète de l'aire de jeux	2022	2022	200 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Auxerre	Attractivité résidentielle et économique	Stade auxerrois - Passage en LED du terrain synthétique	2022	2022	150 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Auxerre	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Abbaye Saint Germain - Cité des arts de la parole : un pôle culturel d'exception	2022	2027	12 000 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Esscolives-Sainte-Camille	Attractivité résidentielle et économique	Création d'une Maison d'assistantes maternelles et d'un Café poussette	2022	2023	200 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Esscolives-Sainte-Camille	Attractivité résidentielle et économique	Création d'un café multi-services	2022	2023	200 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Esscolives-Sainte-Camille	Attractivité résidentielle et économique	Voie douces	2023	2024	??
Communauté de communes de l'Auxerrois	Chevannes	Attractivité résidentielle et économique	Voirie douces	2022	2023	??
Communauté de communes de l'Auxerrois	Coulanges-la-vineuse	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Réaménagement muséographique du musée de la vigne	2022	2023	350 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Coulanges-la-vineuse	Attractivité résidentielle et économique	Rénovation du plateau sportif de Coulanges-la-vineuse	2023	2025	800 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Coulanges-la-vineuse	Attractivité résidentielle et économique	Transformation de la bibliothèque municipale vers une médiathèque intercommunale	2022	2023	120 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Coulanges-la-vineuse	Attractivité résidentielle et économique	Aménagement de la place de la mare	2022	2024	480 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Coulanges-la-vineuse	Attractivité résidentielle et économique	Création d'un espace multi-services	2022	2023	150 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Saint-Georges-sur-Baulche	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Agencement et Optimisation de l'espace de restauration de la cantine scolaire	2022	2023	125 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Saint-Georges-sur-Baulche	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Rénovation du cours du groupe scolaire	2022	2022	37 500,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Monéteau	Attractivité résidentielle et économique	Création d'un marché en lien avec les commerçants locaux	2022	2022	25 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Monéteau	Attractivité résidentielle et économique	Réaménagement bâtiment de la gare	2023	2023	30 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Monéteau	Attractivité résidentielle et économique	Aménagement place de la mairie et de l'aire de jeux	2022	2023	125 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Monéteau	Attractivité résidentielle et économique	Proposer un point festif au cœur du parc des Peupliers	2024	2024	50 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Monéteau	Attractivité résidentielle et économique	Etude et réalisation d'un groupe scolaire rive gauche	2025	2026	6 875 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Monéteau	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Réaménagement bâtiments des services techniques	2023	2024	770 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Monéteau	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Rénovation des toitures (Château Colbert)	2022	2025	400 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Monéteau	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Travaux d'économies d'énergie (suite à un audit énergétique)	2022	2025	1 000 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Monéteau	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Découverte du patrimoine de la commune (réalisation d'un parcours et d'un jalonnement végétal du parc des Pouilloux)	2022	2022	10 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Monéteau	Attractivité résidentielle et économique	Création d'un abribôlo sécurisé sur les abords du parking de la gare SNCF	2022	2022	20 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Monéteau	Attractivité résidentielle et économique	Liaison cyclable entre la gare SNCF et ZA des macherins	2023	2023	260 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Monéteau	Attractivité résidentielle et économique	Aménagement des lieux de repos sur les cheminement piétons	2022	2024	30 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Venoy	Attractivité résidentielle et économique	Aménagement de l'accessibilité à la résidence senior, au groupe scolaire et au cabinet médical			170 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Lindry	Attractivité résidentielle et économique	Création d'un Groupe scolaire	2022	??	??
Communauté de Communes Serein et Armance	Communauté de Communes Serein et Armance	Attractivité résidentielle et économique	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire - Saint Florentin	2022	2024	2 000 000,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Communauté de Communes Serein et Armance	Attractivité résidentielle et économique	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire - Héry/Seignelay	2022	2024	1 000 000,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Communauté de Communes Serein et Armance	Attractivité résidentielle et économique	Espace multimodal du port de Saint Florentin	2022	2023	1 100 000,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Eson	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Réfection de la toiture de l'école	2022	2022	41 330,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Eson	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Sécurisation route d'Ormoy	2022	2023	48 239,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Héry	Attractivité résidentielle et économique	Construction de vestiaires de foot et salle multi-culturelle	2022	2023	1 200 000,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Héry	Attractivité résidentielle et économique	Aménagement cœur de Village	2023	2026	1 300 000,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Héry	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Restauration de l'église	2022	2026	1 300 000,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Héry	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Rénovation école maternelle	2024	2024	??
Communauté de Communes Serein et Armance	Hauterive	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Rénovation, réhabilitation et aménagement des bâtiments publics	2022	2022	??
Communauté de Communes Serein et Armance	Hauterive	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Isolation renforcée	2022	2022	??
Communauté de Communes Serein et Armance	Hauterive	Valorisation des ressources locales	Changement mode de chauffage (bois)	2022	2022	??
Communauté de Communes Serein et Armance	Paroy en Othe	Attractivité résidentielle et économique	Equipements sportifs de loisir	2022	2022	35 000,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Paroy en Othe	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Electrification du lavoir	2022	2022	3 400,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Percey	Attractivité résidentielle et économique	Equipements sportifs de loisir multi-sports	2022	2022	75 200,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Percey	Attractivité résidentielle et économique	Aménagement routier du parking de la salle des fêtes (y compris mise aux normes)	2022	2023	30 000,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Percey	Valorisation des ressources locales	Développement d'une centrale solaire au sol 36MWC (partenariat avec un professionnel)	2022		??

Communauté de Communes Serein et Armance	Percey	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Restauration de l'église Saint Loup	2023	2024	118 000,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Neuvy Sautour	Attractivité résidentielle et économique	Parcours de santé	2022	2022	35 000,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Neuvy Sautour	Valorisation des ressources locales	Changement lampes (mairie, salles des fêtes, écoles)	2022	2022	30 000,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Saint Florentin	Attractivité résidentielle et économique	Petits équipements sportifs	2022	2025	100 000,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Saint Florentin	Attractivité résidentielle et économique	Création skate park et autres équipements	2023	2023-2024	500 000,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Saint Florentin	Attractivité résidentielle et économique	Aménagement de la Grande rue	2024	2024	500 000,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Saint Florentin	Attractivité résidentielle et économique	Aménagement Square Tour des Cloches	2023	2023	100 000,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Saint Florentin	Attractivité résidentielle et économique	Requalification de la Halle - Place Dilo, place Dubost	2022	2026	2 050 000,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Saint Florentin	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Construction Maison de services	2021	2023	2 096 020,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Saint Florentin	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Requalification des Halles	2022	2023	500 000,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Saint Florentin	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Restauration du lavoir d'Avrolles	2021	2022	150 000,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Saint Florentin	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Restauration du lavoir Faubourg du Pont	2024	2024	150 000,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Saint Florentin	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Restauration de l'Orgue de Saint Florentin	2022	2022	40 000,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Saint Florentin	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Restauration de l'Eglise	2021	2026	3 770 000,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Villiers Vineux	Valorisation des ressources locales	Déploiement de panneaux photovoltaïques	2024	2024	20 000,00 €

Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Attractivité résidentielle et économique	Extension de la maison médicale	2022	2024	550 000,00 €
Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Attractivité résidentielle et économique	Construction d'une école de musique	2022	2024	300 000,00 €
Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Attractivité résidentielle et économique	Construction d'un multi accueil 10 places	2022	2024	500 000,00 €
Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Valorisation des ressources locales	Recyclerie/Ressourcerie	2022	2024	400 000,00 €
Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Implantation de 4 bornes interactives à vocation touristique et développement d'une application d'information dédiée	2022	2023	60 000,00 €
Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Attractivité résidentielle et économique	Aires de covoiturage	2023	2024	50 000,00 €
Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Attractivité résidentielle et économique	Acquisition pour locations de véhicules jeunes travailleurs	2024	2024	40 000,00 €
Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Attractivité résidentielle et économique	Elaboration d'un véloroute	2023	2025	800 000,00 €
Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Restauration du pressoir intercommunal	2023	2025	375 000,00 €
Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Fleury-la-vallée	Attractivité résidentielle et économique	Extension de la cuisine de la salle polyvalente	2025		100 000,00 €
Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Fleury-la-vallée	Attractivité résidentielle et économique	Réhabilitation de la cuisine du groupe scolaire	2023		50 000,00 €
Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Fleury-la-vallée	Attractivité résidentielle et économique	Création d'un skatepark	2025		30 000,00 €
Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Fleury-la-vallée	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Création d'une table d'orientation	2024		20 000,00 €
Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Fleury-la-vallée	Attractivité résidentielle et économique	Aménagement pas de tir/tir à l'arc	2022		30 000,00 €
Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Fleury-la-vallée	Attractivité résidentielle et économique	Aménagement plaine des sports	2024		50 000,00 €
Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Fleury-la-vallée	Attractivité résidentielle et économique	Construction d'une salle sportive	2024		400 000,00 €
Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Montholon	Attractivité résidentielle et économique	Aménagement de la place du centre-bourg à Volgré	2023		313 680,00 €
Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Montholon	Attractivité résidentielle et économique	Réhabilitation d'une friche urbaine à vocation de logements	2025		335 000,00 €
Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Montholon	Attractivité résidentielle et économique	Réhabilitation de la piscine municipale - Aillant-sur-Tholon	2025		3 550 000,00 €
Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Montholon	Attractivité résidentielle et économique	Réhabilitation et extension du site de Tennis - Aillant-sur-Tholon	2023		700 000,00 €
Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Montholon	Attractivité résidentielle et économique	Réhabilitation du centre de loisirs - Villiers sur Tholon	2024		490 000,00 €
Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Poilly-sur-Tholon	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Aménagement de la place entrale aux abords de l'Eglise	2022	2023	100 000,00 €
Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Poilly-sur-Tholon	Attractivité résidentielle et économique	Espace de stationnement en centre-bourg	2024		30 000,00 €
Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Saint Maurice-le-Vieil	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Aménagement de la mare d'Anquin	2023		20 000,00 €
Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Saint Maurice-le-Vieil	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Aménagement de l'étang Félix	2024		200 000,00 €
Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Saint Maurice-le-Vieil	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Réaménagement du lavoir et de la fontaine de Mormont	2023		40 000,00 €
Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Senan	Attractivité résidentielle et économique	Revitalisation du centre-bourg	2024		400 000,00 €
Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Saint-Maurice-Thizouaille	Attractivité résidentielle et économique	Revitalisation du centre-bourg	2023		70 000,00 €
Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Valravillon	Attractivité résidentielle et économique	Revitalisation du centre-bourg (Guercy)	2024		800 000,00 €
Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Valravillon	Attractivité résidentielle et économique	Revitalisation du centre-bourg (Laduz)	2024		350 000,00 €
Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Valravillon	Attractivité résidentielle et économique	Elaboration d'une liaison douce à vocation d'interconnexion et touristique de la commune de	2024		600 000,00 €
Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Valravillon	Attractivité résidentielle et économique	Rénovation de logements communaux	2024		220 000,00 €
Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Valravillon	Attractivité résidentielle et économique	Construction d'une maison d'assistantes maternelles	2023		270 000,00 €

Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Association de la Grange de Beauvais	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Réhabilitation de la bergerie de la Grange de Beauvais	2022		784 116,00 €
Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Fondation Schneider	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Domaine de Pontigny	??		??
Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Attractivité résidentielle et économique	Construction crèche multi-accueil Pontigny – Ligny le chatel	2022		1 400 000,00 €
Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Attractivité résidentielle et économique	Extension centre de loisirs intercommunal de Deux Rivières	??		500 000,00 €
Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Attractivité résidentielle et économique	Création d'une antenne de l'école de musique et de Danse sur le secteur Vermentonais : 300 000€ HT	??		300 000,00 €
Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Valorisation des ressources locales	Création d'une chaufferie bois ou biomasse et travaux d'amélioration énergétique pour le centre de loisirs de Pontigny – Diagnostic SDEY réalisé	??		450 000,00 €
Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Attractivité résidentielle et économique	Isolation énergétique du pôle jeunesse de Chablis – Diagnostic SDEY réalisé	??		250 000,00 €
Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Valorisation des ressources locales	Création d'une chaufferie bois pour les futurs locaux administratifs de la 3CVT à Chablis	??	??	??
Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Attractivité résidentielle et économique	Création d'un espace/foyer jeunes/ado	??		150 000,00 €
Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Réhabilitation de la Halte nautique de Cravant-Bazarnes	2022		500 000,00 €

Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Attractivité résidentielle et économique	Réalisation de Voies Douces (Axe linéaire ancien Chemin du Tacot de Poilly-sur-Serein à Pontigny et Axe Routes viticoles Canal du Nivernais de Chablis à Deux Rivières) :	??		1 000 000,00 €
Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Réalisation d'une charte paysagère intercommunale	??		50 000,00 €
Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Attractivité résidentielle et économique	Politique de l'Habitat – Mise en place programme de rénovation énergétique en direction de particuliers et d'adaptation des logements pour les personnes âgées	??		??
Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Valorisation des ressources locales	Mise en place d'une plateforme numérique de click & collect des produits locaux et aménagement d'un réseau de casiers de distribution des produits	??		??
Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Attractivité résidentielle et économique	Mise aux normes des déchetteries de Mailly-la-Ville et de Maligny	??		800 000,00 €
Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Vermonton	Valorisation des ressources locales	Réhabilitation gare SNCF en recyclerie	??		??
Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Vermonton	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Rénovation de la Tour du Méridien	??		??
Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Vermonton	Attractivité résidentielle et économique	Aménagement Citystade	??		??
Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Vermonton	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Réhabilitation ensemble de bâtiments du molin du Parc des îles - Création maison de l'eau, tiers lieu et production énergie hydroélectrique	??		1 100 000,00 €
Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Vermonton	Attractivité résidentielle et économique	Travaux isolation énergétique de la Mairie et de l'école	??		30 000,00 €
Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Chablis	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Restauration de la couverture de la Tour Porte Noël	??		
Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Chablis	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Rénovation de la salle Malaquin	??		
Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Mailly-le-château		Maison Eclusière	??		??
 						
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Attractivité résidentielle et économique	Acquisition et réhabilitation d'un bâtiment pour l'installation d'un cabinet dentaire	2022		220 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Valorisation des ressources locales	Extension d'une déchèterie intercommunale	2022		1 620 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Attractivité résidentielle et économique	Création d'un parc d'activités intercommunal à Charmoy (PAIC)	2022		2 800 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Attractivité résidentielle et économique	Aménagement d'un espace ludique à la piscine intercommunale Luc Berton	2022		1 500 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Attractivité résidentielle et économique	Agrandissement de la salle des sports	2023		1 200 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Attractivité résidentielle et économique	Construction d'un padel au stade Lucien Masson (mur de tennis)	2023		90 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Attractivité résidentielle et économique	Construction de vestiaires au stade Roger Lapert à Cheny	2023		300 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Attractivité résidentielle et économique	Construction de tribunes de football au stade Lucien Masson	2023		300 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Attractivité résidentielle et économique	Réhabilitation d'une piste d'athlétisme et rénovation plateau EPS pour athlétisme	2024		1 060 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Valorisation des ressources locales	Création d'une station à hydrogène au parc d'activités du PAIC	2023		en cours de consultation
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Attractivité résidentielle et économique	Acquisition d'une benne à ordures ménagères à hydrogène	2026		700 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Valorisation des ressources locales	Réalisation du schéma directeur pluvial et des zonages d'assainissement pluviaux de chaque	2022		330 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Attractivité résidentielle et économique	Aménagement de l'ancien centre de tri postal pour l'accueil des services du ministère - En attente de la	2023		2 505 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Attractivité résidentielle et économique	Démolition de l'ancien EHPAD pour la reconstruction d'un immeuble résidentiel	2023		600 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Bassou	Attractivité résidentielle et économique	Remplacement de l'éclairage public en leds intelligents	2022		80 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Bassou	Attractivité résidentielle et économique	Aménagement de la plage (installation d'un ponton flottant avec borne électrique et point d'eau)	2023		87 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Bassou	Valorisation des ressources locales	Révision du PLU pour Projet ferme photovoltaïque	2022	2025	11 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Bassou	Attractivité résidentielle et économique	Rénovation de l'espace de restauration en self service du regroupement pédagogique de Bonnard, Bassou et Chichery	2022		29 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Bassou	Attractivité résidentielle et économique	Aménagement de la cours d'école en îlot de Fraicheur pour l'adaptation aux conditions climatiques	2022	2024	5 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Bassou	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Connecter la trame verte et bleue et trame noire (chiroptères) au village (éco label) y compris le diagnostic	2023	2024	50 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Bassou	Attractivité résidentielle et économique	Création d'un foyer logement pour séniors et 10 nouveaux pavillons - Aménagement du foncier libre de la commune	2025	2026	350 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Bonnard	Attractivité résidentielle et économique	Création d'une plateforme en enrobé pour installation de 9 éléments de fitness et un Skate Park aux abords du tennis	2022		47 200,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Bonnard	Attractivité résidentielle et économique	Création d'un cheminement piéton stabilisé PMR le long du CD 5 en sortie du bâti communal sur 504m de long et 1.40 de large	2022		20 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Charmoy	Attractivité résidentielle et économique	Construction d'une salle multiculturelle	2023		1 000 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Charmoy	Attractivité résidentielle et économique	Création espace cantine, périscolaire et culturel (bibliothèque)attenant à notre école (2024)	2024		300 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Charmoy	Attractivité résidentielle et économique	Circuit en boucle dans Charmoy avec une voie douce pour traverser le village et l'aménagement des berges de l'Yonne (style parcours de santé avec des appareils de sport et air de pique nique)	?		300 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Cheny	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Rénovation de la toiture et isolation de l'école élémentaire Curie	2022		620 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Cheny	Attractivité résidentielle et économique	Création d'une classe à l'école maternelle	2022		202 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Cheny	Attractivité résidentielle et économique	Aménagement d'un théâtre de verdure sur l'ancien camping au centre bourg afin de promouvoir une dynamique culturelle par la mise en place de spectacles et permettre les rencontres, les échanges entre habitants de tous âges	2023	2024	?
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Cheny	Attractivité résidentielle et économique	Aménagement d'un parcours de randonnée pédestre et cyclo	2024	2025	?
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Cheny	Attractivité résidentielle et économique	Aménagement d'un équipement sportif et aire de jeux dans le prolongement du théâtre de verdure	2024	2025	?
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Cheny	Attractivité résidentielle et économique	Construction d'une salle multiculturelle	2025		?
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Cheny	Attractivité résidentielle et économique	Création d'une maison des associations	2025		?
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Laroche Saint Cydroine	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Etude et Réhabilitation et agrandissement de la salle multi-culturelle Henri Castella	2022		220 000,00 €

Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise	Laroche Saint Cydroine	Attractivité résidentielle et économique	Création d'un Citystade sur le parking actuel	2023		70 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise	Laroche Saint Cydroine	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Réhabilitation de l'ancienne poste pour créer une maison des associations: (dossier DETR en cours pour les huissieries)	2022		20 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise	Laroche Saint Cydroine	Attractivité résidentielle et économique	Achat et aménagement d'un atelier municipal rue G Guyot	2022		150 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise	Migennes	Attractivité résidentielle et économique	Aménagement de la place Denis Papin en centre ville	2022		600 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise	Migennes	Valorisation des ressources locales	Aménagement d'une recyclerie en centre ville (place de la République)	2022		125 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise	Migennes	Attractivité résidentielle et économique	Aménagement de l'ancien site de baignade en base nautique et de loisirs (aménagement de la plage, aménagement sanitaires, éclairage et acquisitons de jeux et pédalos)	2022		130 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise	Migennes	Valorisation des ressources locales	acquisition et réhabilitation d'un bâtiment pour y aménager une épicerie aux quartiers des cités (rue	2022		155 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise	Migennes	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Travaux de menuiseries et accessibilité à l'Escale et salle Jean Ferrat + travaux suite étude acoustique	2022		100 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise	Migennes	Attractivité résidentielle et économique	acquisition de cyclologes pour la camping en vu de créer une offre innovante d'accueil des touristes (notamment cyclistes de la véloroute)	2022		42 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise	Migennes	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	aménagement de la rive droite du port de Migennes (pontons flottants, raccordements eau et électricité, jets d'eau)	2023		150 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise	Migennes	Attractivité résidentielle et économique	Agrandissement de la mairie	2023		500 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise	Migennes	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Acquisition et réhabilitation du bar du port	2023		250 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise	Migennes	Attractivité résidentielle et économique	construction d'une passerelle au port de Migennes au dessus du canal	2023		750 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise	Migennes	Attractivité résidentielle et économique	aménagement urbain de la rue Pierre et Marie Curie	2023		300 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise	Migennes	Attractivité résidentielle et économique	Aménagement de l'entrée de ville côté Auxerre	2023		100 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise	Migennes	Attractivité résidentielle et économique	agrandissement du skate park (Base arrière Terre de jeux 2024)	2023		200 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise	Migennes	Attractivité résidentielle et économique	construction d'une médiathèque en ville haute	2024		2 000 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise	Migennes	Attractivité résidentielle et économique	réhabilitation de 6 logements sur le site de l'ancien lycée Blaise Pascal	2024		250 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise	Migennes	Attractivité résidentielle et économique	aménagement de la rue Jean Jaurès en boulevard urbain (enfouissement + poteau éclairage public +	2024		400 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise	Migennes	Attractivité résidentielle et économique	aménagement de rue marcelin Berthelot	2025		500 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise	Migennes	Attractivité résidentielle et économique	aménagement de la rue des cosmonautes	2025		300 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise	Migennes	Attractivité résidentielle et économique	aménagement de la Place de la République	2026		500 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise	Migennes	Attractivité résidentielle et économique	Création d'un rond point avant le pont de SNCF (trottoirs)	2025		100 000,00 €

Contrat de relance et de transition écologique du PETR du Grand Auxerrois

Liste des opérations 2022 du territoire

MAJ : 31/01/2021	Maître d'ouvrage	Axe	Projet	Début prévisionnel des travaux	Fin prévisionnel	Montant prévisionnel
Communauté de communes de l'Auxerrois	Communauté de communes de l'Auxerrois	Attractivité résidentielle et économique	Aire de co-voiturage sortie autoroute Auxerre nord	2022	2022	638 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Communauté de communes de l'Auxerrois	Attractivité résidentielle et économique	Passage des points d'éclairage en led zones d'activité	2022	2022	330 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Communauté de communes de l'Auxerrois	Attractivité résidentielle et économique	Constructions haltes nautiques - Mise au normes et embellissement	2022	2022	150 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Communauté de communes de l'Auxerrois	Attractivité résidentielle et économique	Stade nautique de l'arbre sec - Bassin nordique (étude)	2022	2022	100 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Auxerre	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Conservatoire à rayonnement départemental, pôle musique et danse de l'auxerrois - Réaménagement et modernisation	2022	2024	5 562 897,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Auxerre	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Cathédrale Saint-Etienne - Conformité électrique (continuité opération 2021 - sur 2022 et 2023)	2022	2023	577 236,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Auxerre	Attractivité résidentielle et économique	Optimisation locaux saint-siméon - phase III	2022	2022	502 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Auxerre	Attractivité résidentielle et économique	Groupe scolaire Rive droite - Intégration d'une restauration scolaire, regroupement des classes de maternelles et réhabilitaiton	2022	2024	250 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Auxerre	Attractivité résidentielle et économique	Parc de l'arbre sec - Rénovation complète de l'aire de jeux	2022	2022	200 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Auxerre	Attractivité résidentielle et économique	Stade auxerrois - Passage en LED du terrain synthétique	2022	2022	150 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Auxerre	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Abbaye Saint Germain - Cité des arts de la parole : un pôle culturel d'exception	2022	2027	12 000 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Esscolives-Sainte-Camille	Attractivité résidentielle et économique	Création d'une Maison d'assistantes maternelles et d'un Café poussette	2022	2023	200 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Esscolives-Sainte-Camille	Attractivité résidentielle et économique	Création d'un café multi-services	2022	2023	200 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Chevannes	Attractivité résidentielle et économique	Voirie douces	2022	2023	??
Communauté de communes de l'Auxerrois	Coulanges-la-vineuse	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Réaménagement muséographique du musée de la vigne	2022	2023	350 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Coulanges-la-vineuse	Attractivité résidentielle et économique	Transformation de la bibliothèque municipale vers une médiathèque intercommunale	2022	2023	120 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Coulanges-la-vineuse	Attractivité résidentielle et économique	Aménagement de la place de la mare	2022	2024	480 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Coulanges-la-vineuse	Attractivité résidentielle et économique	Création d'un espace multi-services	2022	2023	150 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Saint-Georges-sur-Baulche	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Agencement et Optimisation de l'espace de restauration de la cantine scolaire	2022	2023	125 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Saint-Georges-sur-Baulche	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Rénovation du cours du groupe scolaire	2022	2022	37 500,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Monéteau	Attractivité résidentielle et économique	Création d'un marché en lien avec les commerçants locaux	2022	2022	25 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Monéteau	Attractivité résidentielle et économique	Aménagement place de la mairie et de l'aire de jeux	2022	2023	125 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Monéteau	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Rénovation des toitures (Château Colbert)	2022	2025	400 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Monéteau	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Travaux d'économies d'énergie (suite à un audit énergétique)	2022	2025	1 000 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Monéteau	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Découverte du patrimoine de la commune (réalisation d'un parcours et d'un jalonnement végétal du parc des Pouilloux)	2022	2022	10 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Monéteau	Attractivité résidentielle et économique	Création d'un abri-vélo sécurisé sur les abords du parking de la gare SNCF	2022	2022	20 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Monéteau	Attractivité résidentielle et économique	Aménagement des lieux de repos sur les cheminements piétons	2022	2024	30 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Venoy	Attractivité résidentielle et économique	Aménagement de l'accessibilité à la résidence senior, au groupe scolaire et au cabinet médical	2022	2022	170 000,00 €
Communauté de communes de l'Auxerrois	Lindry	Attractivité résidentielle et économique	Création d'un Groupe scolaire	2022	??	??
Communauté de Communes Serein et Armance	Communauté de Communes Serein et Armance	Attractivité résidentielle et économique	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire - Saint Florentin	2022	2024	2 000 000,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Communauté de Communes Serein et Armance	Attractivité résidentielle et économique	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire - Héry/Seignelay	2022	2024	1 000 000,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Communauté de Communes Serein et Armance	Attractivité résidentielle et économique	Espace multimodal du port de Saint Florentin	2022	2023	1 100 000,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Eson	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Réfection de la toiture de l'école	2022	2022	41 330,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Eson	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Sécurisation route d'Ormoy	2022	2023	48 239,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Héry	Attractivité résidentielle et économique	Construction de vestiaires de foot et salle multi-culturelle	2022	2023	1 200 000,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Héry	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Restauration de l'église	2022	2026	1 300 000,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Hauterive	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Rénovation, réhabilitation et aménagement des bâtiments publics	2022	2022	??
Communauté de Communes Serein et Armance	Hauterive	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Isolation renforcée	2022	2022	??
Communauté de Communes Serein et Armance	Hauterive	Valorisation des ressources locales	Changement mode de chauffage (bois)	2022	2022	??
Communauté de Communes Serein et Armance	Paroy en Othe	Attractivité résidentielle et économique	Equipements sportifs de loisir	2022	2022	35 000,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Paroy en Othe	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Electrification du lavoir	2022	2022	3 400,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Percey	Attractivité résidentielle et économique	Equipements sportifs de loisir multi-sports	2022	2022	75 200,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Percey	Attractivité résidentielle et économique	Aménagement routier du parking de la salle des fêtes (y compris mise aux normes)	2022	2023	30 000,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Percey	Valorisation des ressources locales	Développement d'une centrale solaire au sol 36MWC (partenariat avec un professionnel)	2022		??
Communauté de Communes Serein et Armance	Neuvy Sautour	Attractivité résidentielle et économique	Parcours de santé	2022	2022	35 000,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Neuvy Sautour	Valorisation des ressources locales	Changement lampes (mairie, salles des fêtes, écoles)	2022	2022	30 000,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Saint Florentin	Attractivité résidentielle et économique	Petits équipements sportifs	2022	2025	100 000,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Saint Florentin	Attractivité résidentielle et économique	Requalification de la Halle - Place Dilo, place Dubost	2022	2026	2 050 000,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Saint Florentin	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Construction Maison de services	2021	2023	2 096 020,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Saint Florentin	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Requalification des Halles	2022	2023	500 000,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Saint Florentin	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Restauration du lavoir d'Avrolles	2021	2022	150 000,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Saint Florentin	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Restauration de l'Orgue de Saint Florentin	2022	2022	40 000,00 €
Communauté de Communes Serein et Armance	Saint Florentin	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Restauration de l'Eglise	2021	2026	3 770 000,00 €

Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Attractivité résidentielle et économique	Extension de la maison médicale	2022	2024	550 000,00 €
Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Attractivité résidentielle et économique	Construction d'une école de musique	2022	2024	300 000,00 €
Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Attractivité résidentielle et économique	Construction d'un multi accueil 10 places	2022	2024	500 000,00 €
Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Valorisation des ressources locales	Recyclerie/Ressourcerie	2022	2024	400 000,00 €
Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Implantation de 4 bornes interactives à vocation touristique et développement d'une application d'information dédiée	2022	2023	60 000,00 €
Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Fleury-la-vallée	Attractivité résidentielle et économique	Aménagement pas de tir/tir à l'arc	2022		30 000,00 €
Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne	Poilly-sur-Tholon	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Aménagement de la place entrale aux abords de l'Eglise	2022	2023	100 000,00 €
 						
Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Association de la Grange de Beauvais	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Réhabilitation de la bergerie de la Grange de Beauvais	2022		784 116,00 €
Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Attractivité résidentielle et économique	Construction crèche multi-accueil Pontigny – Ligny le chatel	2022		1 400 000,00 €
Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Réhabilitation de la Halte nautique de Cravant-Bazarnes	2022		500 000,00 €
Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Chablis	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Restauration de la couverture de la Tour Porte Noël	2022		
Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Chablis	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Rénovation de la salle Malaquin	2022		
Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs	Mailly-le-château		Maison Eclusière	2022		??
 						
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Attractivité résidentielle et économique	Acquisition et réhabilitation d'un bâtiment pour l'installation d'un cabinet dentaire	2022		220 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Valorisation des ressources locales	Extension d'une déchèterie intercommunale	2022		1 620 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Attractivité résidentielle et économique	Création d'un parc d'activités intercommunal à Charmoy (PAIC)	2022		2 800 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Attractivité résidentielle et économique	Aménagement d'un espace ludique à la piscine intercommunale Luc Berton	2022		1 500 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Valorisation des ressources locales	Réalisation du schéma directeur pluvial et des zonages d'assainissement pluviaux de chaque	2022		330 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Bassou	Attractivité résidentielle et économique	Remplacement de l'éclairage public en leds intelligents	2022		80 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Bassou	Valorisation des ressources locales	Révision du PLU pour Projet ferme photovoltaïque	2022	2025	11 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Bassou	Attractivité résidentielle et économique	Rénovation de l'espace de restauration en self service du regroupement pédagogique de Bonnard, Bassou et Chichery	2022		29 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Bassou	Attractivité résidentielle et économique	Aménagement de la cours d'école en îlot de Fraicheur pour l'adaptation aux conditions climatiques	2022	2024	5 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Bonnard	Attractivité résidentielle et économique	Création d'une plateforme en enrobé pour installation de 9 éléments de fitness et un Skate Park aux abords du tennis	2022		47 200,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Bonnard	Attractivité résidentielle et économique	Création d'un cheminement piéton stabilisé PMR le long du CD 5 en sortie du bâti communal sur 504m de long et 1.40 de large	2022		20 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Cheny	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Rénovation de la toiture et isolation de l'école élémentaire Curie	2022		620 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Cheny	Attractivité résidentielle et économique	Création d'une classe à l'école maternelle	2022		202 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Laroche Saint Cydroine	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Etude et Réhabilitation et agrandissement de la salle multi-culturelle Henri Castella	2022		220 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Laroche Saint Cydroine	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Réhabilitation de l'ancienne poste pour créer une maison des associations: (dossier DETR en cours pour les huissieries)	2022		20 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Laroche Saint Cydroine	Attractivité résidentielle et économique	Achat et aménagement d'un atelier municipal rue G Guyot	2022		150 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Migennes	Attractivité résidentielle et économique	Aménagement de la place Denis Papin en centre ville	2022		600 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Migennes	Valorisation des ressources locales	Aménagement d'une recyclerie en centre ville (place de la République)	2022		125 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Migennes	Attractivité résidentielle et économique	Aménagement de l'ancien site de baignade en base nautique et de loisirs (aménagement de la plage, aménagement sanitaires, éclairage et acquitons de jeux et pédalos)	2022		130 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Migennes	Valorisation des ressources locales	acquisition et réhabilitation d'un bâtiment pour y aménager une épicerie aux quartiers des cités (rue	2022		155 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Migennes	Préservation et mise en valeur du patrimoine local	Travaux de menuiseries et accessibilité à l'Escale et salle Jean Ferrat + travaux suite étude acoustique	2022		100 000,00 €
Communauté de communes de l'Agglomération Migenoise	Migennes	Attractivité résidentielle et économique	acquisition de cyclologes pour la camping en vu de créer une offre innovante d'accueil des touristes (notamment cyclistes de la véloroute)	2022		42 000,00 €